



**ditep**  
Villeurbanne  
Duchère



## RAPPORT D'ACTIVITE 2022

DISPOSITIF INSTITUTIONNEL  
THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE  
VILLEURBANNE



/// SOLIDARITÉ /// ÉGALITÉ /// CITOYENNETÉ /// LAÏCITÉ  
[www.lespep69.org](http://www.lespep69.org)

Les  
**pep**  
69  
La solidarité en action

## L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RESEAU NATIONAL PEP

*Créée en 1915, l'Œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.*

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

---

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :  
solidarité, laïcité et égalité*

---

**Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires.** Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24 000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

**Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924.** En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost.

Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat

La richesse et la diversité de nos dispositifs leur permettent de s'articuler entre eux pour répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées sur leur territoire (par exemple, les internats peuvent accueillir des jeunes accompagnés par les DITEP).

# SOMMAIRE

## L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RESEAU NATIONAL PEP 2

### INTRODUCTION..... 6

### PRESENTATION DU DITEP VILLEURBANNE- DUCHERE ..... 7

- Agrément du DITEP de Villeurbanne - Duchère ..... 8
- Principaux axes du projet..... 9

### LES PUBLICS ACCOMPAGNES..... 12

- Présentation des publics accompagnés ..... 12
- Évolution de la population ..... 23
- Scolarité..... 25
- Insertion professionnelle ..... 30
- File active / intensité d'accompagnement / liste  
d'attente..... 32

### L'ACTIVITE..... 41

- Données chiffrées usagers ..... 41
- Données chiffrées des professionnels ..... 43
- Les activités récurrentes ..... 50
- Les projets de l'année ..... 51

### TRAVAILLER EN PARTENARIAT ..... 54

- Travailler avec les familles ..... 54
- Les partenariats et les conventions..... 57

### L'ORGANISATION DU SERVICE..... 59

- Le projet du dispositif..... 59
- L'organisation interne ..... 60

- La démarche qualité..... 62
- Les évènements indésirables ..... 62
- Suivi des actions CPOM établissement ..... 62
  - Action 1 : favoriser les accompagnements précoces dans les lieux de scolarisation ..... 62
  - Action 2 : dynamiser les parcours de scolarisation et d'études supérieures ..... 63
  - Action 3 : mise en place et organisation du DITEP..... 64
  - Action 4 : diversifier les modalités au sein du DITEP ..... 64
  - Action 5 : mise en place et organisation du SESSAD DE LA DUCHERE dans une perspective en DITEP ..... 64
- Maintenance / travaux / aménagements ..... 65
- RESSOURCES HUMAINES..... 67**
  - Organigramme ..... 67
  - Arrivées / départs..... 69
  - Ajustements des postes ..... 71
  - Actions formation..... 71
- PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2023 ..... 72**
- CONCLUSION ..... 74**

# INTRODUCTION

**L'offre d'accompagnement du DITEP se déploie sur deux territoires distincts de la métropole de Lyon, celui de Villeurbanne d'un côté et de la Duchère.** Elle prend appui sur des modalités d'intervention diversifiées et modulables (accueil de jour, de nuit, accueil séquentiel MAJE, ambulatoire, PCPE CAP) à Villeurbanne et sur les communes limitrophes et des modalités de SESSAD et de PCPE/CAP dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon et les communes qui s'en rapprochent. Il convient de rappeler que l'éloignement géographique entre les deux sites du DITEP ne permet pas de répondre aux besoins en accueil de jour des jeunes de la Duchère. Le déploiement d'autres modalités d'accompagnement en DITEP à partir du SESSAD de La Duchère est toujours en cours d'évaluation.

**Il convient de préciser dans ce cadre la spécificité de l'agrément de l'ambulatoire à Villeurbanne, au profit de jeunes présentant un trouble de la déficience intellectuelle.**

**L'organisation du DITEP Villeurbanne-Duchère se fonde désormais sur un projet en dispositif en cours de finalisation.** La démarche initiée dans ce cadre, a mobilisé, **durant toute l'année 2022**, les jeunes et leurs familles, nos partenaires des deux territoires d'intervention et l'ensemble des professionnels du DITEP.

Le projet nous a permis :

- De réévaluer, dans une dynamique participative et de co-construction, les besoins des jeunes accompagnés et leurs familles, des territoires ;
- De spécifier notre approche et le sens des choix institutionnels au plus près des besoins des jeunes accompagnés en formalisant nos pratiques et de situer le DITEP dans sa situation présente et à venir.

Nous avons pris un soin particulier à interroger et circonscrire la visée inclusive du DITEP.

**Nous avons accompagné 154 jeunes au total en 2022 au sein du DITEP.**

L'année 2022 nous a confrontés et a confronté les enfants et familles que nous accompagnons à **des difficultés de recrutement** engendrant des difficultés à remplacer les professionnels en arrêts de travail et à pourvoir les postes y compris en CDI. Cette situation inédite, difficile pour tous, a eu et a encore des conséquences importantes dans la gestion du quotidien du DITEP sur la qualité de l'accompagnement, sur la dynamique d'équipe et sur l'activité comptable en termes d'activité (file-active, journées d'ouverture, actes) et d'équilibre budgétaire. Il convient de souligner à ce sujet que pour la première fois depuis plus de 10 ans, nous avons dû avoir recours, non sans difficulté, à l'intérim.

**L'année 2022 fut aussi l'occasion de commencer à préciser deux projets**, qui trouveront à s'épanouir en 2023 :

- **Celui de l'extension de nos locaux** à Villeurbanne dans la petite maison appartenant à l'association et se situant à l'entrée du DITEP et ce afin de favoriser, sur un même site, l'accompagnement des jeunes du DITEP et ceux présentant un trouble du déficit intellectuel ;
- **Celui de l'engagement de l'ensemble de l'équipe du DITEP dans une nouvelle recherche-action** visant à évaluer de manière qualitative les parcours inclusifs des jeunes accompagnés au sein du DITEP, avec ceux-ci, leurs familles et nos partenaires, soutenue par un enseignant-chercheur du Centre de Recherche en Psychologie et Psychopathologie Clinique (CRPPC) de l'Université Lumière Lyon 2.

**L'année 2022 marque enfin le renouvellement des conventions des deux Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) du DITEP** ainsi que **l'octroi d'un poste d'enseignant supplémentaire** par l'Inspection Académique de l'Éducation nationale.

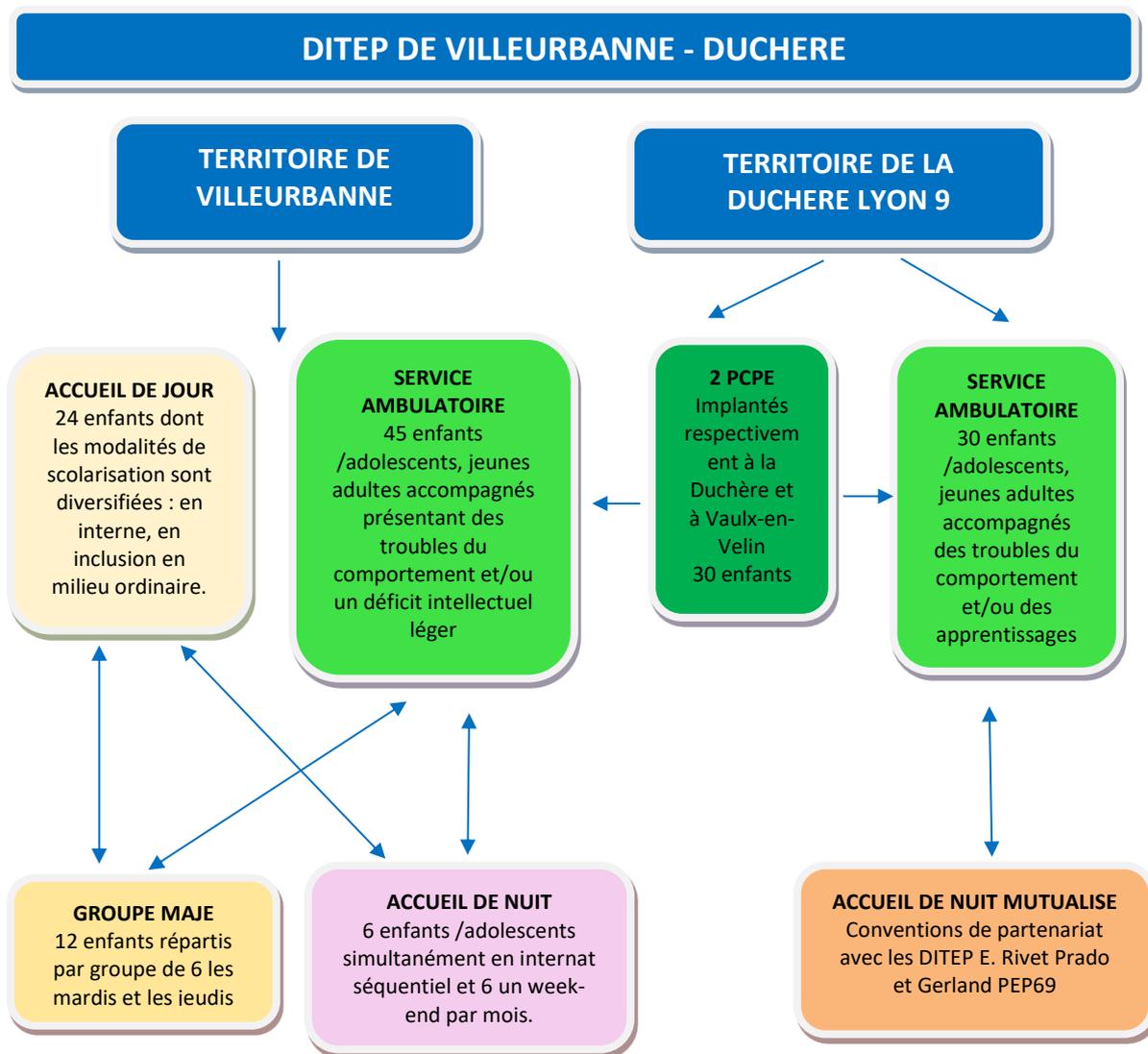
**Ce sont des points que nous développerons dans ce rapport d'activité 2022, formalisé en dispositif en un seul et même document.**

Nous avons toutefois souhaité dissocier et spécifier l'ensemble des tableaux chiffrés entre le SESSAD de La Duchère d'un côté et le DITEP de Villeurbanne de l'autre, du fait de la spécificité du territoire de chaque entité et des orientations à envisager.

**Les éléments ci-dessous sont la transcription des actions du DITEP, prenant appui sur le cadre d'intervention qui est le nôtre, les orientations des politiques publiques et les budgets alloués.**

# Présentation du DITEP Villeurbanne-Duchère

Préalablement à une présentation plus spécifique des différents dispositifs d'accompagnement, il nous a semblé important d'effectuer une présentation du DITEP dans son ensemble.



# Agrément du DITEP de Villeurbanne - Duchère

**Nous pouvons rappeler que depuis la rentrée scolaire 2019-2020**, le SESSAD de La Duchère est rattaché au DITEP de Villeurbanne.

Chaque entité dispose encore d'un numéro FINESS unique et d'un agrément spécifique.

Les modalités d'accompagnement du DITEP s'inscrivent dans le cadre réglementaire des DITEP en référence à différents textes de loi :

- La loi 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Le décret 2005-11 du 24 avril 2017 concernant les DITEP.
- La circulaire du 14 mai 2007.

## **Concernant l'agrément de l'Accueil de jour et de nuit à Villeurbanne**

Depuis le 1er septembre 2016, la modification de l'agrément de l'ITEP autorise l'accueil des enfants et adolescents de 3 à 15 ans présentant des troubles du comportement, de la conduite et de la personnalité. L'accompagnement des adolescents jusqu'à 15 ans permet de soutenir les collégiens jusqu'à la fin de la 3ème. Les différentes modalités d'accompagnement s'organisent de la manière suivante :

- 24 places de semi-internat ouvertes sur 225 jours,
- 6 places d'accueil séquentiel de jour, sur le groupe MAJE, le mardi et jeudi, ouvertes sur 72 jours,
- 6 places d'internat séquentiel du lundi au vendredi ouvertes sur 225 jours,
- 5 places d'internat séquentiel en week-end ouvertes sur 24 jours.

## **Concernant l'agrément du SESSAD de Villeurbanne**

Il a été modifié en 2021. Il est désormais fixé par l'arrêté n° 2021-10-0157 en date du 23 juin 2021 visant l'extension de 6 places du SESSAD portant le nombre à désormais 45 places, en application d'une nouvelle nomenclature. Celle-ci autorise désormais l'accompagnement d'enfants, d'adolescents voire de jeunes adultes de 0 à 20 ans « *qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages* ». L'extension du nombre de places porte sur les besoins des jeunes présentant une déficience intellectuelle.

Dans un contexte de mise en œuvre en DITEP, ce point est à considérer.

**Depuis, le décret du 24 avril 2017**, les ITEP et les SESSAD peuvent fonctionner en dispositif intégré. Ce mode de fonctionnement vise à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre différentes modalités d'accompagnement, limitant ainsi les recours systématiques à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et permettant une meilleure adaptation aux besoins du public accueilli. Dans ce cadre, la convention départementale concernant le passage de l'ITEP et du SESSAD de Villeurbanne en **DITEP a été signée entre l'ARS et notre association le 19 janvier 2018.**

**Le 01 septembre 2018**, l'offre de soin du SESSAD de Villeurbanne s'est étoffée. Un PCPE lui est adossé. Le renouvellement de la convention relative au PCPE a été renouvelée le 20 juillet 2022 pour une file active attendue de 15 enfants.

## **Concernant l'agrément du SESSAD de la DUCHÈRE**

**Il est fixé par l'arrêté n° 2009-553 en date du 14 août 2010.** Les arrêtés **n°2010/2025 du 26 août 2010 et n°2013-559 du 10 avril 2013** portent extension de la capacité d'accueil du SESSAD de la Duchère à 25 puis 35 places, dont 5 dédiées à un PCPE CAP (Cellule d'Accompagnement Pluridisciplinaire). Ces 30 places de SESSAD autorisent l'accompagnement d'enfants, d'adolescents voire de jeunes adultes de 4 à 20 ans « *qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages et/ou qui présentent des troubles cognitifs sévères* ».

L'offre de soin du SESSAD de la Duchère prend appui sur une mutualisation des postes de direction entre Villeurbanne et La Duchère et sur le savoir-faire des différentes modalités d'accompagnement à Villeurbanne pour engager un travail de mutualisation sur son propre territoire, avec les DITEP de l'association dans une logique de parcours des jeunes accompagnés et d'évaluation des besoins pour une mise en œuvre en Dispositif ITEP.

Enfin, le déploiement d'autres modalités d'accompagnement en DITEP à partir du SESSAD de La Duchère est toujours en cours d'évaluation avec nos partenaires.

Depuis 2019, afin de diversifier son offre de soin en réponse aux besoins du parcours des jeunes qu'il accompagne, le SESSAD de la Duchère combine des accompagnements avec les ateliers pré-professionnalisant et la Villa du DITEP de Gerland. De même, en réponse aux besoins sur son propre territoire, nous avons signé en 2021 une convention de partenariat avec le DITEP Elise Rivet de l'association du PRADO pour travailler conjointement à la promotion de réponses diversifiées et modulables territorialisées au bénéfice d'enfants et adolescents orientés en SESSAD et/ou DITEP et soutenir une démarche partagée de mutualisation d'équipements.

### **Concernant l'agrément des deux PCPE du DITEP**

Le renouvellement des agréments des deux PCPE du DITEP a été validé par notre financeur le 20 juillet 2022. Tous deux de niveau 3, ils sont l'un et l'autre adossés financièrement et administrativement respectivement au SESSAD de Villeurbanne et à celui de la Duchère.

Ils visent à offrir des prestations directes et indirectes afin de prévenir les ruptures de parcours. Ils contribuent par la même à la mise en œuvre de l'école inclusive.

Ils s'organisent en Cellule d'Accompagnement Pluridisciplinaire (CAP) et interviennent sur chacun de leur territoire respectif, dans plusieurs établissements scolaires désignés par l'Éducation nationale et prennent appui sur les ressources de ces secteurs distincts, soit Vaulx-en-Velin d'un côté et la Duchère de l'autre.

Par leurs interventions souples et courtes, directes ou indirectes, sans avoir recours à une notification MDMPH, les PCPE CAP contribuent ainsi à l'évaluation des besoins et aux repérages de situations d'enfants ou d'adolescents qui présentent des difficultés de comportement, bruyant ou non, qui s'expriment sur la scène scolaire.

Les lieux d'intervention des deux PCPE CAP sont au cœur de quartiers prioritaires, sur des territoires où il n'y a guère de porosité possible entre les établissements scolaires et leur environnement. C'est pourquoi, il est nécessaire à plusieurs titres, de réfléchir et de travailler sur/dans et avec l'environnement de manière pluri institutionnelle.

En intervenant auprès de et avec les équipes de l'Éducation nationale, **les PCPE CAP sont dans une démarche de ressource et de soutien auprès des professionnels impliqués au quotidien**, particulièrement les enseignants. Il s'agit alors de croiser les regards sur ces situations d'élèves en souffrance, de coconstruire et de coordonner une réponse adaptée en intégrant les acteurs du territoire.

## Principaux axes du projet

Nous l'avons précisé en introduction, l'année 2022 marque la concrétisation du processus de réécriture du projet d'établissement en projet en dispositif ITEP. Celui-ci s'inscrit pleinement dans les axes du projet fédéral FGPEP et prend appui sur le projet associatif en cours de réécriture. C'est dans ce cadre de promotion de la société inclusive et de l'auto-détermination des personnes accompagnées qui rejoignent les valeurs de l'association Les PEP 69/ML et de nos partenaires, que notre action s'inscrit.

Le décret relatif aux DITEP et l'instruction du 02 juin 2017, publié le 05 septembre 2017, précise que le fonctionnement du DITEP permet « une meilleure fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés au sein du dispositif et ainsi, une meilleure adaptation de la prise en charge à leurs besoins ». L'objectif du DITEP est également « de limiter les situations de crise et de rupture en permettant la mise en œuvre des solutions rapides, qui correspondent à l'évolution des situations ». Ce cadre d'intervention a pour objectif d'assouplir les parcours pour permettre « un accès plus rapide aux accompagnements les plus inclusifs possibles ».

Permettre un accès plus rapide aux accompagnements les plus inclusifs possibles repose sur une volonté institutionnelle de favoriser l'accès aux apprentissages scolaires et sociaux, en retrouvant le plaisir d'apprendre.

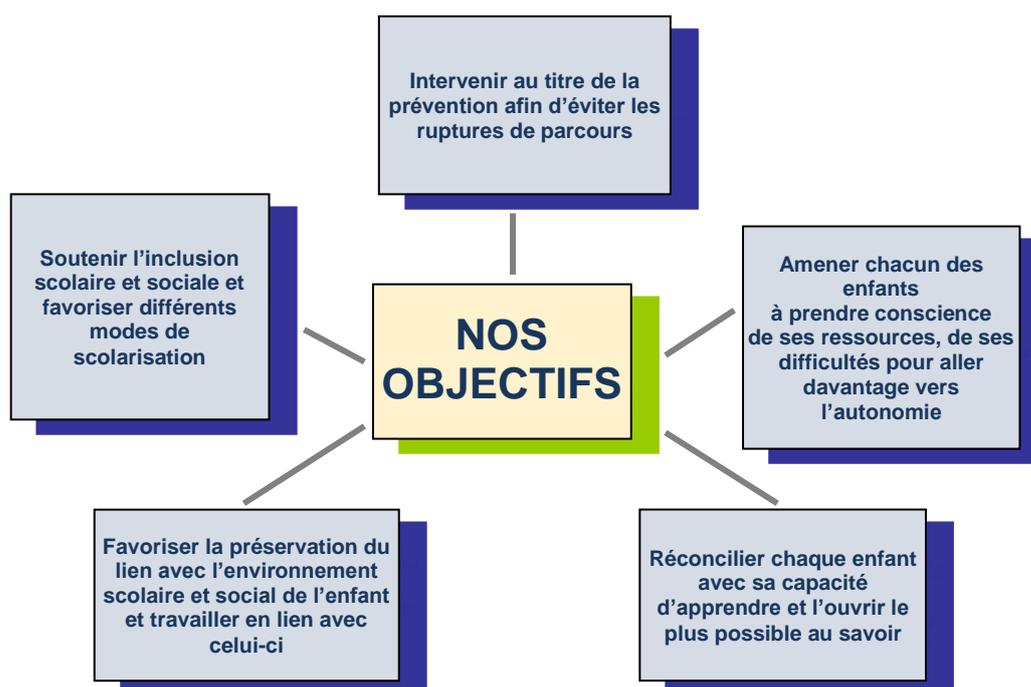
En ce sens, le DITEP prend appui sur une dynamique institutionnelle préfiguratrice dans ses projets d'adaptation aux besoins de différents publics et inscrit son action autour de 6 points forts :

- La fluidité des accompagnements dans une logique de parcours ;
- L'adaptation des modalités d'accompagnement au plus près des besoins des jeunes ;
- Un souci permanent d'éviter des ruptures ;
- La promotion de l'inclusion autant que possible, en garantissant pour les plus fragilisés autant que nécessaire un accompagnement dans les murs du DITEP ou en mutualisant avec nos partenaires ;
- Une place prépondérante laissée aux familles dans l'accompagnement de leur enfant ;
- Une logique de connaissance mutuelle et de coopérations avec les acteurs de terrain de nos deux territoires d'intervention.

En ce sens, le DITEP tend à développer des réponses coconstruites avec les jeunes, leurs familles et nos partenaires et dans ce cadre une volonté commune de promouvoir et accompagner les parcours inclusifs en ayant le souci d'évaluer nos dispositifs et leur évolution ainsi que des réponses ancrées sur nos territoires et un maillage territorial d'appui à l'environnement à travers la richesse de l'ensemble des accompagnements ambulatoires, le groupe MAJE et les deux PCPE CAP.

Il mobilise des savoir-faire, des moyens dédiés conséquents et des modalités d'intervention précurseurs au regard de la dynamique et des logiques inclusives. Il contribue à un partage d'expérience des savoir-faire et des pratiques professionnelles avec l'ensemble des professionnels autour des besoins des jeunes accompagnés dans les deux territoires d'intervention.

Ses objectifs sont les suivants :



Pour répondre à ces objectifs et aux besoins des jeunes accompagnés, selon l'intensité et le caractère durable de leurs troubles du comportement, le DITEP propose des actions conjuguées autour de quatre registres :

- Registre éducatif ;
- Registre pédagogique ;
- Registre social ;
- Registre thérapeutique.

Ces quatre registres se déclinent de manière différenciée selon la (es) modalité(s) d'accompagnement dont bénéficie(nt) le jeune.

La personnalisation des réponses aux besoins des enfants/adolescents accompagnés prend appui sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant (P.P.A) et sur le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Une souplesse est également rendue possible pour les changements de modalités de scolarisation. Les fiches navettes modalités d'accueil à l'intention de la MDMPH favorisent un ajustement des réponses de manière souple et adaptable aux besoins spécifiques d'accompagnement et de scolarisation des jeunes accompagnés.

Notre forte volonté d'inscrire la structure sur son territoire nécessite un travail en réseau important avec les établissements scolaires de proximité et nos partenaires de la santé, du médico-social et du social. Ce travail prend appui sur les unités d'enseignement externalisées de l'Accueil de Jour, sur les modalités d'accompagnement séquentiel sur le territoire de Villeurbanne et ambulatoire et PCPE CAP sur les territoires de Villeurbanne et la Duchère.

L'ensemble des professionnels tout en gardant leurs spécificités d'interventions contribue à la mise en œuvre du DITEP.

La spécificité des troubles du comportement impose en effet la construction d'un cadre permettant à l'enfant de reconstruire une qualité d'attachement, des relations « sécurisées » et solides.

Le travail institutionnel (espaces de réunions par modalités et communes, réunions cliniques, réunions institutionnelles, de cadres...) porté par les cadres de direction, les cadres fonctionnels et désormais les coordinateurs contribuent à garantir une cohérence d'ensemble propice au travail pluri et inter disciplinaire, à une réactivité dans la prise de décision en évitant les passages à l'acte.

Il convient de préciser enfin que nous avons fait le choix dans le cadre de l'écriture du projet en dispositif de nous centrer exclusivement sur les besoins des jeunes accompagnés tels que définis dans le décret du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré. L'accompagnement des jeunes présentant un déficit intellectuel prend lui aussi appui sur les principes et pour part le fonctionnement du DITEP. En effet, en réponses aux besoins de certains de ces derniers, dans des conditions définies, en plus du SESSAD, le groupe MAJE ou l'accueil de nuit séquentiel peuvent leur être proposés. Un projet spécifique contribuant à définir les modalités d'accompagnement souples et adaptables en réponse aux besoins de leur parcours inclusif et de leur participation sociale tout au long de l'accompagnement sera à définir par la suite.

# LES PUBLICS ACCOMPAGNES

## Présentation des publics accompagnés

Le travail en commun entre les professionnels des 3 DITEP a permis de dégager plusieurs caractéristiques chez les jeunes présentant « *des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages* », que nous accompagnons.

S'ils ont en commun un potentiel cognitif globalement préservé, le profil des enfants et adolescents accueillis est souvent dysharmonique, tant sur le plan du développement affectif que cognitif.

### UNE RELATION AUX AUTRES ET A EUX-MEMES SOUVENT DEGRADEE

Nous observons, sur le plan clinique, la fréquence de difficultés de séparation, une intolérance à la frustration, un trouble de la relation à l'autre caractérisé par un mauvais ajustement à autrui et au groupe, une prise en compte des exigences sociales insuffisante avec un rapport à l'autorité difficile.

Leur rythme de vie peut aussi témoigner d'une désorganisation pouvant majorer au fil du temps leurs difficultés, tout comme leur lien, souvent de dépendance, aux réseaux sociaux.

L'instabilité physique, l'agressivité, l'impulsivité, la dispersion psychique et les troubles attentionnels sont des modalités d'expression de même que la présence de conduites d'échec et le recours à la toute-puissance ou à l'opposition.

Leurs difficultés peuvent aussi se déployer de manière plus introvertie : inhibition, positions de retrait, mouvements auto-agressifs, pensées suicidaires...

Ces manifestations plus ou moins intenses vont venir perturber leurs facultés de penser et d'agir, leurs perceptions d'eux-mêmes, leurs relations aux autres.

Elles ne se traduisent pas avec la même intensité dans les différents espaces du DITEP. En ambulatoire, notamment la symptomatologie peut être moins bruyante.

### UNE SOCIALISATION ET UNE SCOLARISATION MISES A MAL

Sur le plan psychopathologique, ils présentent un certain nombre de manifestations symptomatiques aux conséquences plus ou moins importantes sur leurs capacités de scolarisation et de socialisation.

Leur rapport au savoir est généralement perturbé, leur potentiel empêché demandant une pédagogie et un accompagnement éducatif adaptés.

### DES HISTOIRES DE VIE DIFFICILES PARFOIS TRAUMATIQUES

Les jeunes accueillis en DITEP témoignent, pour une partie d'entre eux, d'histoires de vie marquées par des perturbations relationnelles précoces, des problématiques de séparation et de pathologie du lien et pour certains des vécus de maltraitance et/ou d'abus. Tous les jeunes n'ont toutefois pas vécu la violence, la maltraitance, des souffrances familiales aussi lourdes. Dans leur grande majorité, ils présentent néanmoins des fragilités personnelles importantes et notamment une image d'eux-mêmes fortement dégradée.

Leur histoire, familiale et/ou personnelle, leurs troubles singuliers semblent peser sur la construction de leur personnalité, générer de la souffrance. Celle-ci est traduite dans des comportements peu adaptés.

### UN ACCES AU SOIN TRADITIONNEL/DIRECT SOUVENT PRECOCE PUIS DIFFICILE

Au regard des différentes modalités d'expression de leur souffrance, les adolescents voire jeunes adultes en particulier accèdent difficilement à un soin direct, dans un espace d'élaboration repéré, avec un médecin psychiatre ou un psychologue. De la même façon, ils sont facilement à distance des différentes actions de prévention.

Pour les plus jeunes, la fréquence du recours à des soins dès la petite enfance est souvent soulignée.

La pratique institutionnelle, dans ses différentes formes et dans une dynamique interdisciplinaire et interinstitutionnelle, permet de faciliter l'élaboration collective de leurs troubles psychiques pour que se créent les conditions de leur accès à l'auto-détermination.

## LA SPECIFICITE DES JEUNES PRESENTANT UN TROUBLE DU DEFICIT INTELLECTUEL AVEC OU SANS TROUBLES ASSOCIES, ACCOMPAGNES PAR LE SESSAD DE VILLEURBANNE

Nous notons que les enfants accompagnés présentent en plus de la déficience intellectuelle, souvent d'autres troubles du neurodéveloppement comme le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, les troubles du spectre autistique et des troubles psychiques. Dans ce cadre, le travail des professionnels vise l'amélioration des processus cognitifs, mais également le développement de stratégies permettant à l'enfant de s'ajuster à son environnement.

### REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE EN 2022

Age des personnes accompagnées de l'effectif au 31/12/2022 à Villeurbanne						
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 17 ans	18 à 19 ans	20 à 24 ans	Total
<b>Garçons</b>	23	48	3	0	0	<b>74</b>
<b>Filles</b>	0	8	1	0	0	<b>9</b>
<b>Total</b>	23	56	4	0	0	<b>83</b>

L'effectif au sein du DITEP est de 83 jeunes au 31/12/2022.

Le nombre de garçons accueillis reste majoritaire comme en 2021. Il représente sur la file active 89% des jeunes accueillis en 2022.

Comme en 2021, la moyenne d'âge se situe entre 11 et 15 ans soit 67% de l'effectif et les jeunes de 6 à 10 ans sont représentés en plus faible proportion puisqu'ils représentent soit 28,57% de l'effectif.

Le nombre de jeunes entre 16 et 17 a quadruplé entre 2021 et 2022 passant de 1 à 4, conformément l'extension d'âge de notre agrément à 20 ans. La poursuite de notre accompagnement auprès de cette tranche d'âge n'est pas sans conséquence sur la durée moyenne de séjour des jeunes au sein du DITEP et donc sur les admissions.

Age des personnes accompagnées de l'effectif au 31/12/2022 à la Duchère						
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 17 ans	18 à 19 ans	20 à 24 ans	Total
<b>Garçons</b>	10	22	5	3	0	<b>40</b>
<b>Filles</b>	0	2	0	0	0	<b>2</b>
<b>Total</b>	10	24	5	3	0	<b>42</b>

L'âge de la population reste stable par rapport à 2020 et 2021.

La majorité des enfants accueillis en 2022 au 31/12 ont entre 11 et 15 ans, soit 57,14% de l'effectif. Ce chiffre est en légère diminution par rapport à 2021.

Par rapport à 2021 et même s'ils restent minoritaires dans le service, nous pouvons observer une augmentation du nombre de jeunes accompagnés entre 16 et 19 ans. Toutefois, nous observons aussi un rajeunissement de l'effectif au 31/12/2022, avec une hausse de 25% des enfants accompagnés de moins de 11 ans. Cela peut sans doute s'expliquer par un souci de sensibiliser les écoles primaires à la prévention et au traitement des difficultés de comportement plus précocement.

**La tranche d'âge 16-20 ans** reste exclusivement accompagner au sein du DITEP par les deux services ambulatoires. Elle mobilise des moyens spécifiques et de compétences afin d'accompagner les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes concernés.

Les 16 ans marquent la fin de l'obligation scolaire et nous pouvons constater combien à cet âge charnière le risque de rupture de parcours est grand tant la demande des jeunes est fragile.

Cela sous-tend un partenariat spécifique et une organisation particulière de l'accompagnement.

Le partenariat avec nos collègues des autres DITEP de l'association doit en ce sens se renforcer afin de coconstruire des réponses coordonnées et mutualisées en réponse aux besoins des jeunes.

Ce maillage institutionnel trouve actuellement ses limites avec les IME. En cours de transformation pour la plupart, nous nous heurtons à des difficultés à envisager, pour certains d'entre eux, la combinaison

d'accompagnement avec nos réponses ambulatoires. Ce maillage n'est en effet pas forcément nécessaire dans toutes les situations des jeunes.

## ADMISSIONS EN 2022

**Alors que nous avons réalisé 24 admissions à Villeurbanne en 2021, nous avons admis 13 jeunes en 2022.**

Le nombre de jeunes admis est inférieur au nombre de jeunes sortant de notre dispositif à Villeurbanne puisque, faute de recrutement du 01 septembre au 31 décembre 2022 en remplacement sur les modalités MAJE et ambulatoire, nous avons suspendu certaines admissions.

L'âge des jeunes admis nous permet d'observer que sur les 13 admissions effectuées en 2022, 8 concernaient des enfants âgés d'entre 6 et 10 ans.

Notre constat reste pour autant identique depuis plusieurs années. La majorité des dossiers MDMPH que nous recevons concernent des garçons et encore plus lorsqu'il s'agit de demandes en direction de la modalité Accueil de Jour.

Âge des personnes accompagnées admises dans l'année à Villeurbanne					
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	Total
Garçons	8	4	0	0	12
Filles	0	1	0	0	1
total	8	5	0	0	13

Nous observons toujours, une intensité des troubles du comportement chez certains des jeunes enfants accueillis dans des contextes de situations complexes où les besoins en termes de soins en pédopsychiatrie et d'accompagnement au titre de la protection de l'Enfance sont importants.

La souffrance dont témoignent certains de ces enfants à l'Accueil de Jour engendre des décharges de violence fréquentes au quotidien mobilisant les professionnels dans des interventions individuelles ou à deux, le groupe même restreint n'étant pas supporté. Ces réponses n'ont pu être possibles cette année, faute de recrutement, renforçant la souffrance et par là même les passages à l'acte violents des jeunes concernés.

Âge des personnes accompagnées admises dans l'année à la Duchère					
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	Total
Garçons	6	4	0	0	10
Filles	0	1	0	0	1
total	6	5	0	0	11

Nous avons rencontré dans le cadre de nos réunions d'information tout au long de l'année 2022, 26 familles. Douze d'entre elles ont souhaité poursuivre notre processus d'accueil ensuite. Une famille s'est finalement désistée ayant trouvé sur son secteur un SESSAD qui agrandissait son périmètre d'intervention à la Croix Rousse.

**Nous pouvons constater en rapport à 2022 que la tranche d'âge des jeunes admis a diminué au profit des 6 à 11 ans dont le nombre de demandes a augmenté.** 6 enfants accueillis cette année ont entre 6 et 10 ans et 5 ont entre 11 et 15 ans.

**Au 31/12/2022, ce sont 16 enfants qui sont en liste d'attente sur le SESSAD de la Duchère.**

## SORTIES DU DISPOSITIF EN 2022

**La grande majorité des jeunes ayant quitté notre dispositif à Villeurbanne comme à la Duchère ont entre 11 et 15 ans voire pour certains plus de 16 ans.**

Age des enfants et adolescents sortis dans l'année à Villeurbanne						
	4 ans	5 ans	6-10 ans	11-15 ans	16-18 ans	Total
Garçons	0	0	2	12	1	15
Filles	0	0	0	2	3	5
Total	0	0	2	14	4	20

Vingt jeunes ont quitté le dispositif en 2022 pour 13 jeunes accueillis à Villeurbanne.

Les difficultés de recrutement en septembre 2022, nous ont contraints à « geler » certaines admissions tant sur le groupe MAJE qu'au sein de l'ambulatoire. Nous y reviendrons dans une seconde partie de ce rapport d'activité.

Age des enfants et adolescents sortis dans l'année à la Duchère						
	5 ans	6-10 ans	11-15 ans	16-18 ans	19-20 ans	Total
Garçons	0	1	5	1	1	8
Filles	0	0	1	0	0	1
Total	0	1	6	1	1	9

Neuf jeunes ont quitté le service en 2022 pour 11 nouvellement accueillis. Sur ces 9 jeunes, 6 d'entre eux ont entre 11 et 15 ans.

## PROVENANCE DES JEUNES ACCUEILLIS ET MOBILITES DES ACCOMPAGNEMENTS AU SEIN DU DITEP

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année à Villeurbanne	
CAMSP	1
SESSAD	1
Autre Établissement médico-social	2
Milieu familial	9
Provenance non connue	0

Dans le cadre de la procédure d'admission nous avons reçus 25 enfants avec leurs parents.

Il est intéressant de repérer que **sur les 13 admis, 9 jeunes proviennent du milieu familial** et n'ont donc pas bénéficié d'accompagnements en ITEP enfants ou en SESSAD avant leur arrivée. Nous avons pris le relais de l'accompagnement pour 2 jeunes qui étaient précédemment accompagnés par notre PCPE CAP et le DEAT.

Comme expliqué précédemment, dans le cadre de l'admission et de la difficulté de recrutement, 4 situations de jeunes sont en attente d'être admis pour bénéficier d'un accompagnement SESSAD.

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année à la Duchère	
CAMSP	0
SESSAD	1
Autre Établissement médico-social	0
Milieu familial	10
Provenance non connue	0

Il est intéressant de repérer comme en 2021 que **sur les 11 jeunes admis en 2022, 10 jeunes proviennent du milieu familial** et n'ont donc pas bénéficié d'accompagnements en DITEP ou en SESSAD avant leur arrivée.

## REPARTITION PAR TYPE DE DEFICIENCES

Répartition de l'ensemble des personnes accompagnées dans l'année par catégorie en fonction des déficiences à Villeurbanne							
	Déficiences intellectuelles	Autisme - TSA	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	Troubles du comportement et de la communication	Autres déficiences	TOTAL
A titre principal	18	10	8	14	46	7	103
A titre associé	8	1	8	26	18	0	

### La file-active 2022 à Villeurbanne est de 103 jeunes.

Les types de déficience observés sur la file active continue de l'année 2022 nous permettent de dire que nous accueillons comme en 2021, une majorité d'enfants présentant comme principale déficience des troubles du comportement et de la communication. Ces jeunes représentent 44,66% de l'effectif.

Conformément à l'agrément du SESSAD, l'autre part qui concerne 31,06% de l'effectif représente des jeunes présentant majoritairement une déficience intellectuelle ou des troubles du langage et des apprentissages.

Nous constatons une légère augmentation de 1,06% par rapport à 2021.

Cette année, les jeunes présentant des troubles envahissants du développement ou des troubles psychiques à titre principal et à titre associé représentent 26,21% contre 26% des effectifs en 2021. Cette proportion est donc quasi stable entre les deux années. Les besoins de ces jeunes nous questionnent toujours toutefois dans la gestion du quotidien. Le recours à un accompagnement le plus individualisé possible est nécessaire tout comme le portage à plusieurs, et notamment avec nos partenaires de la pédopsychiatrie pour ce qui concerne les troubles psychiques. Nous nous heurtons là à une réorganisation des services de l'hôpital du Vinatier, à des fermetures d'hôpitaux de jour non sans conséquences sur notre accompagnement. Cela aussi a de fortes répercussions sur les familles elles-mêmes dont nous constatons bien souvent l'épuisement. Dans ces situations, les risques de rupture de parcours sont accrus.

Les déficiences associées aux déficiences principales nous permettent de constater qu'aux troubles du comportement peuvent être associés majoritairement des troubles du langage, des apprentissages et de la déficience intellectuelle. L'appui des différentes modalités d'accompagnement du DITEP et l'interdisciplinarité prennent là tout leur sens. Nous notons à ce titre nos difficultés à recruter, depuis le départ de l'orthophoniste de l'ambulatorio. La spécificité de ses éclairages et de son regard manque à la pluridisciplinarité d'équipe.

Répartition de l'ensemble des personnes accompagnées dans l'année par catégorie en fonction des déficiences à la Duchère							
	Déficiences intellectuelles	Autisme - TSA	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	Troubles du comportement et de la communication	Autres déficiences	TOTAL
A titre principal	4	1	13	8	25	0	51
A titre associé	0	0	7	22	22	0	

### La file-active 2022 à la Duchère est de 51 jeunes.

Les types de déficience observés sur la file active continue de l'année 2022 nous permettent de dire que nous accueillons une majorité d'enfants présentant comme principale déficience des troubles du comportement et de la communication. Ces jeunes représentent 49.02 % de l'effectif.

L'autre part qui concerne 25.49 % de l'effectif représente des jeunes présentant majoritairement des troubles psychiques. Ces chiffres sont stables. 4 jeunes présentant des déficiences intellectuelles ne correspondent pas à l'agrément du SESSAD. Cela peut probablement se rectifier dans le temps si nous parvenons à mieux cerner les candidatures et travailler en amont avec la MDMPH sur les orientations.

En revanche nous constatons que davantage d'enfants accompagnés présentent des troubles associés. Parmi ceux-ci, il est à noter une hausse de 100 % pour les troubles associés du comportement et de la communication et une hausse de 144.44 % pour les troubles du langage et des apprentissages. Ceci concorde avec une hausse très nette observée en 2022 des enfants bénéficiant d'une rééducation en externe du SESSAD de la Duchère, puisque 26 étaient concernés contre seulement 12 en 2021. Ceci appelle les professionnels à se coordonner avec davantage d'intervenants extérieurs. Ces besoins réinterrogent à terme les compétences à développer au sein de l'équipe pluridisciplinaire et les moyens nécessaires à mettre à disposition par le SESSAD pour ces jeunes, dans un contexte où la difficulté de recrutement d'orthophoniste perdure depuis fin 2019. 4 conventions avec des orthophonistes ont été signées en 2022.

### PROBLEMATIQUES DES ENFANTS ACCOMPAGNES

La problématique des enfants accompagnés donne à voir la complexité des situations des jeunes et leurs familles ainsi que celle de nos territoires d'intervention.

Les chiffres en témoignent et nous permettent d'observer qu'au cours de l'année 2022, 55 jeunes à Villeurbanne et 22 à la Duchère n'ont pas bénéficié d'autres suivis en dehors du DITEP.

Nous observons que les besoins des jeunes que nous accompagnons se situent à la croisée des champs d'intervention du sociale, du médico-social et du soin voire de la pédopsychiatrie.

71 jeunes montrent des besoins pour lesquels le recours ou la poursuite de l'accompagnement avec d'autres partenaires sont nécessaires.

L'intervention de nos partenaires se situe en réponses aux difficultés des jeunes eux-mêmes ou en réponse à la précarité de l'environnement social et familial. Certaines interventions sont en place avant même l'accueil de l'enfant au sein de notre dispositif. D'autres font l'objet de sollicitations par la famille, elle-même. Elles sont en tout cas toujours accompagnées par un des professionnels du DITEP.

Le recours à nos partenaires et notamment les professionnels en libéral répond aux besoins d'accompagnement de certains jeunes qui faute de place, de recrutement d'orthophonistes en particulier, ne peuvent trouver de réponses au sein du DITEP.

Problématique des situations d'enfants, d'adolescents et jeunes adultes accompagnés dans l'année à Villeurbanne	
Interventions multiples	Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés
Pas d'autres suivis sur le plan éducatif ou médico-psychologique	55
Soins psychiatriques engagés en secteur public	34
Soins psychiatriques engagés en secteur libéral	6
Rééducation en secteur public ou libéral (orthophonie, psychomotricité, ...)	24
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre administratif (AED...)	14
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre judiciaire (AEMO)	10
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre administratif (Aide sociale à l'Enfance)	3
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre judiciaire (placement ordonné par un juge pour enfants)	8
Concerné par un suivi judiciaire sur le plan pénal	0

**Pour ce qui concerne la question de la protection de l'Enfance**, nous pouvons observer que 35 jeunes ont bénéficié en 2022 d'une mesure d'accompagnement à ce titre. C'est 10% de plus qu'en 2021, ce qui correspond à nos observations. Le poids de la crise sanitaire et de l'environnement social a renforcé la fragilité de certaines familles. Nous avons pu constater en 2022, à Villeurbanne, une augmentation des situations de violences intrafamiliales nous ayant conduit à des signalements en urgence au Parquet des Mineurs.

**Pour ce qui concerne la question des soins**, 40 jeunes bénéficient de soins psychiatrique et psychologique extérieurs dont 34 en secteur public et 6 en libéral. 24 jeunes bénéficient également d'une rééducation en libérale.

Les accompagnements effectués par la pédopsychiatrie en secteur public sont pour la grande majorité déjà initiés avant même le premier accueil de l'enfant dans le DITEP. Les consultations auprès d'un médecin pédopsychiatre dans ce cadre sont majoritaires, ce dernier assurant la prescription médicale d'un traitement. C'est là aussi un point d'appui pour le recours à des hospitalisations lorsqu'elles sont nécessaires.

Le temps de présence de notre médecin psychiatre ne lui permet pas d'assurer, en dehors d'une situation ponctuelle en réponse à l'urgence d'une situation, une prescription médicale et surtout le suivi médical que sous-tend celle-ci. Il assure toutefois de sa place le lien avec les médecins pédopsychiatres du secteur public et les médecins généralistes ou spécialisés lorsque cela est nécessaire. L'accord préalable des familles est toujours requis pour cette démarche.

La réorganisation de l'inter-secteur de pédopsychiatrie en septembre 2021 a accentué les listes d'attente des demandes de soins et les délais de saisine des services de protection de l'enfance. Cependant sur cette année 2022, un travail partenarial avec les CMP a permis de pouvoir échanger davantage sur l'articulation et le sens de certains projets soignants d'enfants qui bénéficient de ce double accompagnement. Les conditions

nécessaires à ce maillage ont évité des ruptures dans l'accompagnement des jeunes les plus en souffrance et contribué à une enveloppe partenariale sécurisante pour les jeunes, leurs familles et les professionnels.

<b>Problématique des situations d'enfants, d'adolescents et jeunes adultes accompagnés dans l'année à la Duchère</b>	
<b>Interventions multiples</b>	<b>Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés</b>
Pas d'autres suivis au plan éducatif ou médico-psychologique	22
Soins psychiatriques engagés en secteur public	16
Soins psychiatriques engagés en secteur libéral	10
Rééducation en secteur public ou libéral (orthophonie, psychomotricité, ...)	26
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre administratif (AED...)	4
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre judiciaire (AEMO)	9
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre administratif (Aide sociale à l'Enfance)	0
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre judiciaire (placement ordonné par un juge pour enfants)	5
Concerné par un suivi judiciaire au plan pénal	0

**Pour ce qui concerne la question des soins à la Duchère**, les suivis psychologiques et pédopsychiatriques ont connu une augmentation spectaculaire, passant de 4 enfants accompagnés en 2021, à 26 en 2022.

Les soins en rééducation ont eux aussi progressé par rapport à 2021, puisque nous comptons sur cet exercice 26 suivis contre 12 en 2021. Le nombre d'enfants sans aucun suivi extérieur a baissé de 42.10 % par rapport à l'année dernière.

Hors professionnels libéraux, cela représente un partenariat avec 10 lieux de soins (CMP de Vaise, CMP de la Duchère, CMP d'Ecully, CMP Val de Saône, CMP de Lyon 2<sup>ème</sup>, CMP de Rillieux-La-Pape, l'hôpital de jour de St Cyr au Mont d'Or, La Maisonnée et le Relais Accueil Familial Thérapeutique (RAFT) du Centre hospitalier Le Vinatier et l'Hôpital Femme Mère Enfant), avec lesquels nous sommes coordonnés.

Afin de coordonner les soins, nous avons la volonté de réaliser des synthèses partenariales autant que possible, avec la nécessité de nous rencontrer pour avoir une représentation commune de l'enfant et de définir nos champs d'intervention respectifs. Cela a mobilisé davantage le temps des professionnels cette année.

Cette année, plusieurs familles rencontrées lors de l'élaboration du projet de leur enfant ont exprimé leur souhait de regrouper les soins en un seul endroit, au SESSAD, de limiter ainsi les lieux et les équipes et de bénéficier aussi de la coordination proposée par le service pour les soulager dans le suivi de soins de leur enfant. Ceci ne se met pas systématiquement en œuvre, faute de moyens dédiés ou bien, de sens dans l'accompagnement de l'enfant.

**Pour ce qui est de la protection de l'enfance à la Duchère**, nous notons un peu moins d'enfants suivis via une mesure administrative, alors que les mesures dans un cadre judiciaire sont en légère hausse cette année. Nous constatons aussi que certaines familles accompagnées vers une demande d'aide éducative, administrative ou bien judiciaire, restent parfois de nombreux mois sans réponses.

De même, certaines mesures prennent fin en justifiant le fait que les familles sont accompagnées par le SESSAD. Nous voyons bien ici le risque de substitution possible avec la Protection de l'Enfance.

<b>Hospitalisations dans l'année à Villeurbanne</b>		
	Nombre de personnes	Durée totale en jours d'hospitalisation
<b>Secteur psychiatrique</b>	6	100

En 2022, nous notons qu'un jeune a bénéficié de 3 modalités d'accompagnement de façon concomitante (MAJE à défaut de lieu de répit, AJ et AN). Au vu de l'intensité de ses troubles il a fallu la mise en place de réponses coordonnées avec l'hôpital. Dans ce cadre-là, il a bénéficié également de soins pédopsychiatriques (une journée par semaine en hôpital de jour).

2 jeunes ont été par ailleurs hospitalisés en pédopsychiatrie en 2022 dans un contexte d'urgence.

Un jeune du SESSAD a bénéficié d'une hospitalisation pour des raisons médicales en établissement de santé durant les vacances d'été.

Toutes ces hospitalisations ont été accompagnées par les professionnels référents.

<b>Hospitalisations dans l'année à la Duchère</b>		
	Nombre de personnes	Durée totale en jours d'hospitalisation
<b>Secteur psychiatrique</b>	1	7

Cette unique hospitalisation a été à l'initiative des parents du jeune dans un contexte de crise.

D'autres hospitalisations ont été envisagées dans d'autres contextes :

- Nous comptons par ailleurs 2 jeunes qui ont bénéficié parallèlement au SESSAD d'un accompagnement régulier par l'hôpital de jour de St Cyr au Mont d'Or plusieurs demi-journées par semaine.
- Une jeune fille a également été accueillie en famille thérapeutique entre 1 à 2 demi-journées par semaine, via le RAFT du Centre hospitalier du Vinatier.
- 2 autres jeunes du service ont été hospitalisés en dehors de services psychiatriques sur 2022. L'un a cumulé une intervention chirurgicale gastrique (hospitalisation sur 4 jours), puis une cure pneumo-pédiatrique dans l'Établissement de Soins de Suite et de Réadaptation La Guisane de Briançon, de février à avril 2022. L'accompagnement du SESSAD s'est poursuivi et adapté en s'effectuant à distance, afin de soutenir la scolarité du jeune, son intégration à l'établissement de soins et d'hébergement et en accompagnant la famille face à cet éloignement et cette séparation. Un autre jeune a également été suivi par un établissement de soins de suite et de réadaptation La Maisonnée, dans le cadre d'un accompagnement nutritionnel, à raison d'un jour tous les trois mois.
- Enfin, un adolescent victime des agressions meurtrières que le quartier de La Duchère a connu en 2022, a subi plusieurs opérations, soit 16 jours d'hospitalisation, avant de poursuivre des soins infirmiers à domicile.

### Recouvrement Protection de l'enfance – DITEP Villeurbanne

Nombre de jeunes de l'effectif au 31/12 placés (MECS-Familles d'accueil)	7
--	---

**Pour ce qui concerne le soutien à l'environnement social et familial de l'enfant** au 31/12, 7 enfants bénéficient d'une mesure de placement au titre de la protection de l'enfance dont 6 dans un cadre judiciaire et 1 placé dans un cadre administratif.

Il convient de préciser que 2 des 7 placements ont eu lieu en 2022 à la suite d'un signalement que nous avons adressé directement au Procureur de la République.

Nous notons cette année l'augmentation des rapports sociaux avec une nette dégradation des situations familiales et une forte augmentation de la précarité financière. Lorsqu'il y a recours aux Maisons Départementales de la Métropole (MDM) pour demander une Aide Éducative Administrative (AEA), le délai est très long jusqu'à la tenue d'une commission enfance et ensuite pour la mise en place de la mesure. Durant plusieurs mois, la situation familiale a donc le temps de se dégrader, accentuant par la même la désillusion des familles sur l'intérêt et le sens de l'aide proposée.

### Recouvrement Protection de l'enfance – DITEP Duchère

Nombre de jeunes de l'effectif au 31/12 placés (MECS-Familles d'accueil)	5
--	---

A la Duchère, en 2021, 4 jeunes bénéficiaient d'une mesure de placement contre 5 en 2022.

4 enfants dans l'effectif au 31/12, sont placés dans le cadre de la Protection de l'enfance dont 3 en MECS, 1 en famille d'accueil et 1 autre confié à un membre de sa famille.

L'assistante sociale et l'éducateur référent sont mobilisés par ces contextes.

Le travail en réseau mobilise fortement les professionnels pour faire lien avec les différents services avec lesquels les familles sont déjà suivies.

Alors que nous avons réalisé 2 Informations Préoccupantes en 2021, nous n'en avons eu aucune cette année. Nous avons réalisé cependant 1 signalement au procureur de la République.

## REPARTITION DE L'ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRITOIRE

### Sectorisation des admissions réalisées à Villeurbanne

Villes de résidence	Garçons	Filles	Total
Villeurbanne	3	0	3
Vaulx-en-Velin	3	0	3
Bron	0	1	1
Vénissieux	1	0	1
Décines-Charpieu	1	0	1
Rillieux	1	0	1
Lyon 3 <sup>e</sup>	1	0	1
Lyon 6 <sup>e</sup>	1	0	1
Lyon 8 <sup>e</sup>	1	0	1
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>13</b>

La sectorisation des admissions est conforme avec le territoire d'intervention du DITEP, qui reste étendu. La majorité des jeunes accompagnés est domiciliée à Villeurbanne ou Vaulx-en-Velin.

Le territoire d'intervention du DITEP et principalement de l'accueil de jour est vaste, ce qui n'est pas sans conséquence sur le coût des transports. Nous répondons aux besoins de situations des secteurs de Bron et surtout Vénissieux, en l'absence de réponses en direction vers les moins de 12 ans sur ce secteur par nos collègues des autres DITEP.

<b>Sectorisation de l'ensemble des personnes accompagnées au 31/12/2022 à Villeurbanne</b>			
<b>Villes de résidence</b>	<b>Garçons</b>	<b>filles</b>	<b>Total</b>
Villeurbanne	31	5	36
Vaulx-en-Velin	9	2	11
Bron	5	1	6
Caluire	1	0	1
Vénissieux	1	0	1
Décines	2	0	2
Rillieux la Pape	2	0	2
Lyon 3è	7	0	7
Lyon 6è	2	0	2
Lyon 7è	0	1	1
Lyon 8è	11	0	11
Charvieu-Chavagneux	0	1	1
Meysieu	1	0	1
Tassin	1	0	1
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>10</b>	<b>83</b>

Comme nous l'avons indiqué dans le projet en dispositif, les secteurs d'intervention du SESSAD et de l'accueil de jour/nuit sont à circonscrire dans l'organisation en DITEP puisqu'ils sont actuellement quelque peu différents. Le secteur d'intervention de l'accueil de jour est plus étendu que celui du SESSAD. Certains jeunes de l'accueil de jour habitent les communes de Caluire-et-Cuire, Meyzieu et Rillieux-la-Pape, ce qui n'est pas sans difficulté en termes de transport au vu de l'étendue du secteur d'intervention. L'éclatement du secteur de recrutement de l'accueil de jour a des conséquences sur la durée et le coût des transports des jeunes accompagnés. Ce coût est d'autant plus important que de part cet éclatement géographique mais aussi les manifestations comportementales des enfants dans ce cadre nous sommes contraints d'organiser chaque jour 3 tournées. Il s'agit pour nous de garantir la sécurité et d'éviter que bon nombre d'enfants n'arrivent au DITEP en ayant effectué plus d'une heure de transport collectif.

<b>Sectorisation des admissions réalisées à la Duchère</b>			
<b>Villes de résidence</b>	<b>Garçons</b>	<b>Filles</b>	<b>Total</b>
Lyon 9è	2	0	2
Ecully	2	0	2
Dardilly	1	0	1
Limonest	1	0	1
Champagne au Mt d'Or	0	1	0
Lentilly	0	0	0
Lyon 5è	1	0	1
St Genis les Ollières	1	0	1
St Cyr au Mt d'Or	1	0	1
St Didier au Mt d'Or	1	0	1
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>11</b>

D'un côté, l'origine des entrées dans l'environnement proche au sein du SESSAD est en baisse de 33 % par rapport à 2021 et de l'autre elles sont dans les entrées du SESSAD en augmentation de 33 % pour des demandes issues du secteur des Monts d'Or.

Les besoins demeurent pourtant et nous le constatons par le biais du PCPE au sein des écoles de Lyon 9 et d'Écully. Nous notons combien le niveau d'accueil et de tolérance au sein des établissements scolaires des situations de jeunes présentant des troubles du comportement est plus élevé qu'ailleurs et combien les professionnels de ces mêmes groupes scolaires se heurtent aux difficultés des familles à engager la constitution d'un dossier MDMPH.

Grâce au lien partenarial entretenu avec les écoles primaires, nous continuons de répondre ponctuellement à la demande de directions d'écoles ou d'enseignants référents, pour organiser des liens téléphoniques ou des rendez-vous personnalisés avec certaines familles qui ont besoin d'être rencontrées et rassurées avant de faire une demande de compensation pour leur enfant auprès de la MDMPH.

Les communes du secteur géographique des Mont-d'or engendrent pour l'équipe du SESSAD davantage de déplacements routiers.

<b>Sectorisation de l'ensemble des personnes accompagnée au 31/12/2022 à la Duchère</b>			
<b>Villes de résidence</b>	<b>Garçons</b>	<b>Filles</b>	<b>Total</b>
<b>Lyon 9è</b>	20	1	<b>21</b>
<b>Ecully</b>	4	0	<b>4</b>
<b>Dardilly</b>	7	0	<b>7</b>
<b>Limonest</b>	3	0	<b>3</b>
<b>Champagne au Mt d'Or</b>	0	1	<b>1</b>
<b>Lentilly</b>	1	0	<b>1</b>
<b>Lyon 5è</b>	1	0	<b>1</b>
<b>St Genis les Ollières</b>	1	0	<b>1</b>
<b>St Cyr au Mt d'Or</b>	1	0	<b>1</b>
<b>St Didier au Mt d'Or</b>	2	0	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>2</b>	<b>42</b>

Au 31/12/2022, les 42 enfants accompagnés habitent majoritairement sur l'environnement proche : Lyon 9 (dont 50% à la Duchère), Écully, Dardilly, soit 76 % de l'effectif du SESSAD, même si notre territoire d'intervention s'élargit massivement vers les Monts d'Or, soient les communes de Limonest, Champagne-au-Mont-d'Or, Saint Cyr et Saint Didier-au-Mont-d'Or.

Le périmètre d'intervention du SESSAD s'est agrandi avec les nouvelles admissions (2 communes en plus) soit 10 communes au total.

Nous observons des demandes nouvelles provenant du nord du département (Lissieu) où faute de moyens supplémentaires nous ne pouvons nous rendre.

## Évolution de la population

### D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE

Ce ne sont pas tant la population elle-même qui se modifie que l'environnement au sein duquel elle évolue. Cette évolution se reflète toujours dans l'écart entre le nombre de notifications MDMPH reçues pour la modalité d'accompagnement AJ et SESSAD.

La société inclusive et le recours au droit commun répondent aux besoins de la majorité des enfants/adolescents accompagnés, aux demandes de leurs familles tout en fragilisant probablement plus encore ceux plus en souffrance.

Nous pouvons observer aussi à Villeurbanne comme à la Duchère combien le poids de l'environnement social engendre des problématiques nouvelles dans les modalités d'accompagnement de certains jeunes. La crise sanitaire et la crise inflationniste ont renforcé la précarité des familles des secteurs de Villeurbanne (Les Buers, Saint Jean), de Vaulx-en-Velin et de la Duchère. Les réseaux de trafics sont dans ces quartiers particulièrement dynamiques, confrontant les jeunes que nous accompagnons à de la violence urbaine au quotidien voire pour les plus grands à une augmentation d'actes délictueux dans la participation à certains trafics et ce dès 14 ans. Ce sont là des situations que nous n'avions pas jusqu'ici rencontrées.

Ce climat engendre de l'insécurité, encore plus à la Duchère, où l'année 2022 a été marquée par des « guérillas urbaines ». Les familles se décrivent « stressées » et nous constatons des mouvements de repli sur elles-mêmes et les jeunes que nous accompagnons demandent à être plus souvent qu'auparavant accompagnés à l'issue des séances dans le service. Enfin, un des jeunes que nous accompagnons a été victime d'une agression par arme à feu et depuis est dans un lourd parcours de soin.

Par ailleurs, la réorganisation de la pédopsychiatrie sur une partie du territoire du DITEP et la suppression des hôpitaux de jour ont accentué nos difficultés à tenir et contenir dans certaines situations complexes.

### **LE POIDS DE LA CRISE SANITAIRE ET D'UN CONTEXTE SOCIETALE ANXIogene SUR LA SANTE DES JEUNES ACCOMPAGNES**

Dans notre rapport d'activité de 2021, nous pointions les effets de la situation sanitaire sur les jeunes que nous accompagnons. A cette situation sanitaire qui a perduré en 2022, nous constatons combien l'environnement sociétal anxiogène pèse sur la santé des jeunes que nous accompagnons et plus spécifiquement sur celle des adolescents.

Nous observons au quotidien toutes modalités d'accompagnement confondues au sein du DITEP :

- Des situations de décrochages scolaires de certains adolescents, après une scolarité mise à mal pendant près de deux années ;
- Un accroissement des addictions chez les jeunes aux écrans et aux réseaux sociaux, engendrant des difficultés de socialisation et d'investissement scolaire ;
- Des phénomènes d'angoisses, de stress et de repli au sein de l'environnement familial, se manifestant par une augmentation des troubles psychiques des enfants les plus fragilisés ;
- Une fatigue accrue de l'environnement familial voire des angoisses de l'extérieur ressenti comme dangereux voire violent ;
- Et d'autant plus cette année, des phénomènes de violences urbaines dans les quartiers classés en politique de la ville de nos deux territoires engendrant des faits de délinquance et des situations à risque.

L'impact sur la scolarisation en milieu ordinaire plus spécifiquement à partir du collège est à noter tant les confinements puis les fermetures de classe, l'absentéisme du côté des équipes pédagogiques comme des jeunes eux-mêmes ont eu des effets sur leur investissement relationnel et scolaire.

Les troubles du comportement sur le versant de l'opposition voire de la violence des enfants et surtout des adolescents les plus vulnérables se sont exacerbés. Les références sur lesquelles reposent nos modalités d'accompagnement que sont le lien au quotidien, le rythme, la parole de l'adulte, l'assiduité et la persévérance ont été et sont toujours malmenées par les nombreuses absences des jeunes eux-mêmes doublées de celles des professionnels, particulièrement importantes en 2022 au sein du DITEP.

Malgré cela, l'accompagnement s'est poursuivi du mieux possible soutenu et accompagné par la stabilité des postes d'encadrement et des coordinateurs.

### **LES BESOINS SPECIFIQUES DES JEUNES PRESENTANT UNE DEFICIENCE INTELLECTUELLE**

L'augmentation du nombre de jeunes accompagnés nous confronte à une certaine hétérogénéité dans les profils de ceux-ci. La majorité des jeunes accompagnés dans ce cadre bénéficient d'une scolarisation en ULIS. L'intensité des troubles relationnels, du langage et des apprentissages et à faible mesure pour certains des troubles envahissant du développement mobilisent fortement les aspects éducatifs et rééducatifs dans les soins au SESSAD de même que le partenariat avec les hôpitaux et/ou les professionnels en libéral. La place des professionnels du SESSAD dans la constellation des liens entre les divers protagonistes permet de trianguler et de tisser des liens entre tous. Cette fonction est reconnue également par certains enseignants de certains

établissements scolaires. Les échanges avec ces professionnels leur ont permis de façon concrète d’appréhender l’enfant différemment en facilitant leur compréhension des singularités de ces derniers. La psychologue cognitive de sa place participe également avec les éducateurs à l’aménagement de l’environnement ; afin de limiter les répercussions du trouble cognitif dans la vie quotidienne (à la maison, à l’école etc...). Dans ce sens, une collaboration avec l’école est importante et nécessaire afin de pouvoir échanger autour de nos observations, dans le but de proposer des axes de travail qui seront adaptés au développement cognitif et affectif de l’enfant.

Ce temps de coordination est essentiel pour développer une enveloppe partenariale de qualité autour de la situation de l’enfant et avec ses parents. Cela demande une attention particulière sur la façon dont on exerce cette fonction de coordination. Il ne s’agit pas de se substituer aux parents, mais d’être présent en appui. Il ne s’agit pas non plus d’être partout mais là où la médiation est nécessaire et d’amener certains partenaires à se mobiliser autrement autour de l’enfant. Pour certaines familles, les professionnels comme les éducateurs et l’assistante sociale sont des facilitateurs dans l’accomplissement de démarches administratives et dans la mise en lien avec les professionnels libéraux et autres ESMS de type IME. Il est également un soutien pour des parents qui n’ont pas toutes les clefs de compréhension du secteur médico-social. Cette fonction de « traduction » du système permet aux parents de faire des choix éclairés concernant l’accompagnement de leurs enfants.

## Scolarité

### D’UNE MANIÈRE GÉNÉRALE AU SEIN DU DITEP

**92,5% des jeunes accompagnés au sein du DITEP bénéficient d’un parcours de scolarisation dans les établissements scolaires de droit commun. Sur ces 92,5%, 12,68% bénéficient d’une scolarisation à temps partagée.**

**Seulement, 7,5% des jeunes bénéficient d’une scolarisation à temps plein dans les murs du DITEP au sein de notre Unité d’Enseignement Interne (UEI).** Certains profils des jeunes que nous accompagnons sont si singuliers qu’ils viennent perturber et réinterroger provisoirement le sens du maintien d’un parcours de scolarisation inclusive. Il est de notre responsabilité de répondre à ces situations.

**Le DITEP travaille avec 35 établissements scolaires et de formation sur le territoire de Villeurbanne et 29 sur celui de la Duchère.**

**Ces chiffres sont stables ces trois dernières années.**

Dans une volonté inclusive, prenant appui sur le PPS et en fonction de l’intensité de leurs troubles, les enfants accompagnés au sein du DITEP bénéficient de modalités de scolarisation différentes.

La scolarisation complète en classe de référence y compris au sein des dispositifs adaptés de l’Éducation Nationale (SEGPA, ULIS) demande pour les jeunes que nous accompagnons un accompagnement spécifique de l’équipe éducative des deux services ambulatoires, du groupe MAJE, des deux PCPE CAP et dans certaines situations de l’équipe pédagogique par l’unité d’enseignement de l’Accueil de Jour. Cet accompagnement, par des propositions de traduction des troubles de l’enfant, d’adaptation et par un soutien à l’équipe pédagogique de l’établissement scolaire, permet de faire le point très régulièrement sur la situation scolaire de l’élève et des aménagements peuvent être effectués en cours d’année pour s’adapter aux besoins.

### A Villeurbanne

Les projets s’inscrivent depuis 2009 en ce sens et c’est là le fondement du travail en binôme pédago-éducatif auprès des jeunes les plus fragilisés de l’accueil de jour.

**Sur les 83 jeunes accompagnés au 31.12.2022 à Villeurbanne, seulement 9 d’entre eux bénéficient d’une scolarisation à temps plein dans les murs du DITEP. Ce chiffre est stable ces trois dernières années.**

### Sur le territoire de la Duchère

La scolarité est toute inclusive.

Nous l'avons dit le SESSAD de la Duchère a travaillé en 2022 avec 29 établissements scolaires et de formation professionnelle. Ce sont tantôt des structures proposant de l'alternance (MFR et la SEPR de Bron), tantôt des scolarisations en milieu ordinaire dont certaines adaptées (SEGPA ou avec les soutiens d'ULIS.)

Nous constatons **une inégalité des réponses aux parcours de scolarisation des jeunes accompagnés entre les deux territoires d'intervention du DITEP**, la distance géographique entre la Duchère et Villeurbanne ne permettant pas une souplesse et une fluidité en réponses aux besoins des jeunes de la Duchère.

Cette année, le SESSAD de La Duchère a travaillé sur des orientations en accueil de jour au sein de DITEP auprès de 11 jeunes dont pour certaines dans l'Ain, à défaut de réponses dans l'environnement proche. L'organisation en DITEP repose à Villeurbanne sur cinq modalités d'accompagnement distinctes, différents modes de scolarisation là où à la Duchère, l'ambulatoire demeure l'unique réponse aux besoins des jeunes accompagnés.

**Durant cette année 2022 au sein du DITEP**, les professionnels du DITEP ont participé et contribué à la mise en œuvre des **Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS)** concernant :

- **22 l'Accueil de Jour ;**
- **12 du groupe MAJE ;**
- **57 l'ambulatoire de Villeurbanne ;**
- **42 SESSAD de la Duchère.**

Il convient de noter que le chiffre est encore en diminution à l'accueil de jour, l'enseignant référente nommée ayant été en arrêt de travail la majeure partie de l'année 2022. Non remplacée, cela n'a pas permis d'assurer une ESS par enfant et par an. C'est là un point regrettable dans la mise en œuvre et la formalisation du parcours de scolarisation des jeunes accompagnés.

La scolarité est toute inclusive.

## PARCOURS DE SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES A VILLEURBANNE

Scolarisation, dont scolarisations inclusives sur la période à Villeurbanne				
Type de scolarité	Nombre de jeunes			
	Temps plein	Temps partagé	Nombre en UEE	TOTAL
ULIS primaire	6			6
Classe ordinaire primaire	10			10
ULIS collège	13			13
Classe ordinaire collège & SEGPA	24			24
Scolarisation en UEE primaire avec temps inclusifs	3	7	10	10
Scolarisation partagée en UEE & collège		10	10	10
Scolarisation en interne	10			10
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>17</b>		<b>83</b>

Ces chiffres sont stables d'une année sur l'autre. Ils témoignent d'une organisation en DITEP où le nombre de places en ambulatoire est supérieur à celui en accueil de jour.

### A l'accueil de jour

Les jeunes accompagnés par l'accueil de jour bénéficient en minorité d'une scolarisation complète au sein de l'unité d'enseignement ou, pour la majorité, à temps partagée entre unité d'enseignement et classe de référence en milieu ordinaire. La scolarisation au sein de l'unité d'enseignement est une étape nécessaire pour les jeunes que nous accompagnons. L'organisation, l'encadrement et les interventions pédagogiques sont adaptés pour permettre à chaque jeune de se réconcilier avec les apprentissages et l'École, de combler les lacunes scolaires accumulées par un parcours marqué bien souvent par l'échec, de maintenir un niveau scolaire

correspondant à leur classe d'âge et contribuer à l'acquisition d'habiletés sociales nécessaires à la vie en groupe.

Pour ce faire, nous avons fait le choix d'envisager l'accompagnement éducatif et pédagogique communément au quotidien, par groupe de référence, en laissant une grande place à la scolarité. C'est là un axe fort du projet en dispositif, qui a contribué à l'octroi en juin 2022 d'un poste d'enseignant supplémentaire.

**Au quotidien, l'accueil de jour s'organise autour de 3 groupes pédao-éducatifs de la manière suivante :**

<p><b>LE GROUPE INTERNE</b> <i>Des temps pédao-éducatifs en interne</i> <b>10 jeunes</b></p>	<p><b>L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE (UEE) PASTEUR</b> <i>Des temps pédao-éducatifs dans le cadre d'une scolarisation inclusive et des temps inclusifs en classe de référence</i> <b>10 jeunes</b></p>	<p><b>L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE COLLEGE</b> <i>Un parcours inclusif pour tous au sein du collège Mûrice LEROUX de Villeurbanne</i> <b>10 à 12 jeunes</b></p>
<p>Il concerne les jeunes les plus fragiles, ceux pour qui la scolarité a besoin de se dérouler dans les locaux du DITEP, protégé et sécurisé par le cadre proposé en interne. En réponse aux besoins individuels de certains enfants, des temps inclusifs en milieu ordinaire peuvent être proposés au sein des écoles en proximité du DITEP voire maintenus dans l'école de référence de ces derniers.</p>	<p>Elle offre la possibilité de temps de scolarisation pour tous au sein d'une école ordinaire et pour certains, selon leurs besoins, en classe ordinaire de cycle 2. Pour les jeunes de ce groupe, le retour au sein d'un établissement scolaire ordinaire a été évalué comme porteur de progrès, à la fois en termes de valorisation et de mise au travail. Des petits temps inclusifs variables d'un jeune à l'autre sont négociés avec les enseignants de l'école élémentaire PASTEUR du cycle 3. Ils sont accompagnés tout au long de l'année scolaire par le binôme pédao-éducatif référent du groupe et présent dans l'école.</p>	<p>Tous les jeunes de ce groupe bénéficient d'une scolarisation partagée entre leur classe de référence au collège et l'espace pédagogique et éducatif du DITEP. Les jeunes y ont un emploi du temps individualisé, en fonction des besoins de chacun.</p>

La diversité des modalités de scolarisation au profit de l'école inclusive et la mobilité, d'une année scolaire sur l'autre, des élèves entre les différentes modalités de scolarisation créent un processus. Celui-ci est porteur en termes de réinvestissement des apprentissages, de valorisation et de renarcissation des jeunes comme des familles.

Les changements d'un groupe à l'autre sont vécus très positivement par les enfants et leurs familles. Les effets sur les enfants eux-mêmes sont visibles dans leur posture d'élèves en classe, en particulier au sein des deux UEE.

**L'année 2022 a été marquée par de nombreux arrêts maladies dans l'équipe et des mouvements de professionnels ayant déstabilisés les groupes de référence.**

L'UEE Pasteur a été particulièrement impactée puisqu'en même temps l'enseignante et les deux éducateurs référents du groupe ont été en arrêt de travail pour deux d'entre eux et en congé création d'entreprise pour le troisième. Le poste d'enseignant n'a pas été remplacé entre le 28 février et le 06 juillet 2022.

Nous avons été contraints d'envisager le recours à l'intérim ce qui a engendré beaucoup de mouvements puisque plus de 10 intérimaires se sont succédés sur cette période. Cela nous a conduit, en accord avec les familles du groupe, à aménager l'accueil des enfants quasi quotidiennement tant les repères, la sécurité et l'équilibre du groupe ont été impactés. Cette situation a eu de réelles conséquences sur le comportement des jeunes de ce groupe, dont les manifestations comportementales ont été importantes.

### **L'UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE) DE VILLEURBANNE**

« La mission de l'Unité d'Enseignement (UE) du DITEP est de favoriser l'accessibilité scolaire des jeunes accueillis. Il s'agit donc de permettre l'accès aux apprentissages pour tous, en fonction des besoins éducatifs particuliers de chacun. »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Extrait du projet de l'Unité d'Enseignement 2022

Le passage d'un jeune au sein de l'UE constitue une étape transitoire souvent nécessaire pour une remobilisation dans les apprentissages scolaires, une reprise de confiance en soi et ses propres capacités en vue d'une réinscription dans une scolarité ordinaire. Ce passage s'inscrit dans un processus.

L'UE propose un parcours scolaire adapté aux besoins évalués par la MDMPH dans le cadre du Parcours Personnalisé de Scolarisation. Ces besoins peuvent amener les élèves à poursuivre leur scolarité à temps complet au sein de l'unité d'enseignement en interne ou sur un dispositif externalisé dans un établissement scolaire, à temps partagé entre une école ou un collège et l'unité d'enseignement, ou encore à temps complet en classe de référence.

Par ses différents modes de scolarisation et/ou d'appui à la scolarisation, l'Unité d'Enseignement du DITEP de Villeurbanne contribue à :

- Aider l'enfant à redevenir acteur de sa scolarisation en favorisant des temps de scolarisation adaptés et inscrits dans un processus prenant en compte l'évolution de celui-ci ;
- Soutenir l'implication et la présence des parents dans ce parcours ;
- Identifier et développer les ressources du DITEP pour accompagner dans une dynamique de travail pluri et interdisciplinaire le/les parcours de scolarisation des jeunes accompagnés ;
- Soutenir et venir en appui à l'environnement du DITEP, en s'inscrivant au sein de la communauté éducative des deux lieux de scolarisation où sont implantés les deux UEE et en proposant son expertise au sein des Pôles Ressources du territoire, auprès des deux PCPE du DITEP.

Au-delà des UEE, l'expertise de l'UE peut être sollicitée par les professionnels de l'Éducation Nationale du territoire. La coordinatrice pédagogique participe aux réunions des Pôles Ressources du territoire de Villeurbanne là où l'adjointe de direction participe elle à celles du territoire du SESSAD de la Duchère. Dans le cadre des 2 PCPE CAP, les équipes dédiées peuvent participer aux réunions plénières et / ou restreintes.

La coordinatrice pédagogique participe au sein du DITEP aux réunions des deux PCPE CAP et au temps clinique du PCPE CAP de Vaulx-en-Verlins, pour favoriser la croisée des regards pluridisciplinaires et la réflexion conjointe autour de l'inscription d'une intervention médico-sociale au sein des écoles. Dans ce cadre, son intervention, auprès des équipes professionnelles des écoles concernées, peut être sollicitée en tant que personne-ressource pour participer à l'évaluation des situations, favoriser le lien entre le secteur médico-social et l'Éducation nationale et proposer un appui aux équipes. Auprès de ses collègues des PCPE, elle peut « traduire » parfois les préoccupations de l'Éducation nationale et faire vivre ainsi l'aspect pluri institutionnel de l'intervention.

L'octroi d'un poste supplémentaire d'enseignants en juin 2022 ne nous a pas permis cette année de réorganiser l'accueil de jour en 4 groupes, en envisageant la création d'une UEE supplémentaire.

L'organisation est donc la suivante :

- 0,5 ETP de coordination pédagogique ;
- 1,25 ETP d'enseignement sur l'UE interne ;
- 1,25 ETP d'enseignement sur l'UEE Pasteur ;
- 1,50 ETP d'enseignement sur l'UEE Collège.

Cette organisation contribue, depuis la rentrée scolaire 2022-2023, à accompagner en petits groupes les jeunes sur chacun des groupes.

### **Au sein du SESSAD à Villeurbanne**

**Au 31.12.2022, sur les 45 jeunes accompagnés, 80% sont des élèves scolarisés au collège et en lycée.** Sur la totalité des 45 enfants, 40% bénéficient d'une scolarité inclusive avec l'étayage d'un dispositif ULIS.

L'entrée au collège correspond souvent aux débuts du processus d'adolescence. Le jeune quitte l'enfance tout doucement et est amené à modifier ses relations avec les autres (pairs et adultes) et avec lui-même. C'est aussi un temps où se joue la construction identitaire et où l'appartenance à un groupe prend une place majeure dans l'existence. Parallèlement, sur le plan cognitif, le collège invite au plaisir de penser et demande à l'élève de produire une pensée qui lui soit propre. C'est donc une période charnière, instable, qui met à l'épreuve l'image que l'adolescent s'est construite de lui-même, sa confiance en soi et son estime de soi. Avec les jeunes que nous accompagnons cette période peut être vécue comme un moment de grande anxiété sur leurs propres devenirs. Nous pouvons observer pour certains une augmentation des troubles du comportement. Cela nécessite pour l'ensemble de professionnels du SESSAD une attention toute particulière.

Avec l'extension de l'agrément à 20 ans, cela nous amène également à accompagner les adolescents vers l'entrée dans l'âge adulte. Cela demande d'élargir nos champs d'action, nos connaissances et nos savoir-faire pour répondre à des besoins et perspectives différents.

Sur l'ensemble des jeunes accueillis au SESSAD, nous avons de plus en plus d'adolescents sous différentes modalités de scolarisation (lycée général, technique et professionnel, CFA et des jeunes avec des parcours atypiques).

Nous sommes amenés à les accompagner sur la question de leur orientation et la construction de leurs parcours de formation post collège. Afin que ces jeunes et leurs parents puissent être davantage acteurs, cela nécessite de les étayer et créer les conditions pour qu'ils puissent avoir accès à l'information, leur permettant de faire un choix éclairé sur leurs parcours de formation. Les éducateurs sont également amenés à accompagner certains jeunes dans leurs recherches de stages en entreprise au collège et lycée. Cela demande également un maillage conséquent avec les lieux de scolarisation et/ou de formation.

Pour certains le passage entre le collège et le lycée est une transition compliquée, source d'inconnu et d'insécurité. A cela s'ajoute la dynamique familiale des jeunes accompagnés. L'adolescent dans son processus de construction est amené également à prendre de la distance vis-à-vis de ses parents, qu'il « désidéalisent », pour pouvoir s'en séparer sans trop de regret. Nous observons de ce côté, parfois un épuisement des parents voire une résistance passive face aux comportements de leurs enfants qui lui aurait besoin d'encouragement pour s'émanciper. Cela nécessite au quotidien, la mise en place d'espaces de dialogues de concertation entre les jeunes, leurs familles, les professionnels du SESSAD et les partenaires.

## PARCOURS DE SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES A LA DUCHERE

Scolarisation, dont scolarisations inclusives sur la période à la Duchère				
Type de scolarité	Nombre de jeunes			
	Temps plein	Temps partagé	Nombre en UEE	TOTAL
ULIS primaire				
Classe ordinaire primaire	11			11
ULIS collège	4			4
Classe ordinaire collège & SEGPA	18			18
Scolarisation en UEE primaire avec temps inclusifs				
Scolarisation partagée en UEE & collège				
Scolarisation en interne				
Lycée & Lycée Professionnels	4			4
ULIS Lycée	1			1
CFA	1			1
Déscolarisés	4			4
<b>Total</b>	<b>43</b>			<b>43</b>

La scolarisation des enfants et adolescents accompagnés par le SESSAD de La Duchère témoigne de l'intensité des difficultés et troubles des enfants accueillis. En effet, 31% des enfants accueillis au 31/12/2022 poursuit une scolarité en classe de référence contre 62% au sein des dispositifs adaptés de soutien de l'Éducation nationale et/ou de droit commun.

Ceci vient illustrer la corrélation entre le profil croissant des enfants accueillis au SESSAD souffrant de troubles associés du langage et des apprentissages.

Nous notons cette année, 3 jeunes accompagnés en situation de déscolarisation après 16 ans, soit 7% de l'effectif. Le travail d'accompagnement de ces derniers mobilise en première ligne l'équipe éducative.

Ce n'est pas sans difficulté tant cela passe dans un premier temps par une remobilisation du jeune sur son propre projet de vie. Cela sous-tend au-delà de sa famille une demande du jeune lui-même à laquelle nous nous heurtons souvent tant le parcours de scolarisation voire de soin a été au préalable difficile pour ce dernier.

Enfin, parfois nous constatons la limite de l'accompagnement SESSAD proposé à des enfants nécessitant davantage d'un accompagnement en accueil de jour. **Nous nous confrontons là aux limites de notre accompagnement et du territoire, le DITEP le plus proche est dans l'Ain, contraignant les familles à des modalités d'accueil en internat qu'elles refusent tout simplement. Cela a concerné 4 enfants cette année, dont l'accompagnement se poursuit au SESSAD, montrant ses limites.**

## Insertion professionnelle

La question du projet professionnel est abordée dès le collège et sert souvent d'appui pour donner des perspectives différentes à des jeunes qui vivent mal leur scolarité.

Au vu de l'âge des jeunes accompagnés, l'insertion professionnelle se développe surtout sur les deux modalités SESSAD du DITEP :

- Communément avec les professionnels des SEGPA qui accompagnent les jeunes du DITEP ;
- Durant le parcours de certains collégiens avec nos collègues des DITEP de l'association ;
- A l'issue de certains parcours de collégiens.

Dans ce cadre, nous pouvons observer combien l'orientation post collège est source de pression pour les équipes enseignantes, dont le souci de trouver des places, une place, reste l'objectif premier.

Dans le cadre de leur accompagnement, les professionnels du DITEP peuvent, de manière différente, accueillir le questionnement de l'adolescent, voire son errance, en jouant sur une autre temporalité.

Tantôt anxiogène, tantôt salvatrice, pour les jeunes, leurs parents, voire les professionnels eux-mêmes, c'est un processus plus qu'un simple passage qui nécessite du temps et de s'interroger sur les possibles.

C'est aussi un moment où le travail de médiation facilité par les professionnels du DITEP, entre parents et enfant, se renforce pour pouvoir faire exprimer les espoirs et craintes de chacun. L'adolescent peut profiter de la présence de professionnels à ses côtés pour pouvoir nommer et soutenir certaines idées. Quand l'équilibre se trouve, les jeunes s'autonomisent et les parents grandissent.

Notre partenariat avec l'Éducation nationale vient également soutenir les équipes pédagogiques dans la construction d'immersions professionnelles pour des jeunes qui ont besoin d'aller vers le professionnel, qui vivront parfois la désillusion, mais qui seront amenés à repartir malgré tout, peut-être vers l'inconnu.

Pour les adolescents accompagnés par l'accueil de jour de Villeurbanne et pour ceux de l'ambulatoire à La Duchère, **le processus de scolarisation peut s'articuler avec la possibilité d'accéder aux ateliers techniques des autres DITEP de l'association, ou de bénéficier de stages**, pour se mobiliser autour d'un projet professionnel futur.

Accompagner des jeunes au-delà de 16 ans demandent d'adapter les modalités de rencontres, pour des jeunes qui vont avoir à apprendre à se responsabiliser, à devenir autonomes dans les transports et dans une relation professionnelle, à s'organiser pour être présents au bon rendez-vous au bon moment.

Les éducateurs spécialisés se « contorsionnent » dans leur emploi du temps pour pouvoir être présents aux moments importants : un contact avec la Mission Locale, un premier rendez-vous avec un patron...

Les déconvenues, les rendez-vous manqués sont parfois nombreux. Plus que jamais, l'expérience vécue ensemble fait trace dans l'accompagnement et peut être mise au travail dans les différents espaces que proposent en particulier les deux SESSAD.

### A Villeurbanne

En 2022, nous pouvons noter que nous avons accompagné 8 jeunes dans leur passage au Lycée et travaillé avec 4 collégiens sur leurs choix d'orientation et de spécialisation à la fin de leur 3<sup>ème</sup>.

Sur l'ensemble des jeunes accueillis au SESSAD, cela représente donc 12 adolescents qui sont concernés par l'orientation et la préprofessionnalisation. Nous sommes amenés à les accompagner sur les questions et les prises de décision que cela sous-tend.

Cette étape charnière, nous amène à penser avec les adolescents et les parents, un étayage plus important que ce soit dans le champ de la formation, du travail, du soin ou encore d'un accompagnement dans la vie quotidienne.

De ces constats, il apparaît une nécessité de développer des compétences afin d'accompagner au mieux la tranche d'âge des 14 à 20 ans. Issus de la pratique, nous constatons des besoins. En voici quelques-uns :

- Développement d'un réseau partenarial avec les lieux de préprofessionnalisation, de formation et de professionnalisation (CIO, BII, Chambre des Métiers, lycées, MFR, Mission Locale, AFPA, etc...).
- Développement d'un réseau partenarial avec les lieux de soin (CMP, Maison des Adolescents, Planning Familial, IEAJA, etc...).
- Développement d'un réseau partenarial avec les lieux médico-sociaux (SAMSAH, foyers, CHRS, etc...).
- Dans la pratique, mise en place progressive d'accompagnements éducatifs individuels et collectifs autour des problématiques adolescentes et de jeunes adultes concernant l'orientation scolaire et professionnelle, le soin, et l'ensemble des structures de droit commun.

### A la Duchère

Sur la file active de 2022, ce sont 10 adolescents qui n'étaient plus sous obligation d'instruction scolaire :

- 1 jeune est entré en MFR pour pouvoir éprouver et interroger la suite qu'il voulait donner à son projet professionnel ;
- 3 jeunes déscolarisés ont pu travailler leur projet d'orientation avec leur famille et les partenaires ancrés sur l'insertion professionnelle tels que le CIO, les Missions Locales et la Chambre des Métiers, en partenariat avec nous.

Par ailleurs, 22 jeunes ont été accompagnés par les éducateurs spécialisés pour vivre au moins une expérience de stage.

Pour 3 d'entre eux, nous avons imaginé en interne de l'association, un accueil spécialisé et aguerri par les professionnels du DITEP de Gerland sur les ateliers préprofessionnels de la structure. Ceci permet d'offrir à des jeunes potentiellement éligibles à une modalité ITEP, une expérience de stage qui serait difficilement envisageable en milieu ordinaire de travail et d'évaluer leurs compétences professionnelles avec des éducateurs techniques spécialisés que nous n'avons pas au sein de notre DITEP. Ces 3 expériences ont facilité par la suite l'intégration des jeunes dans cette structure.

En 2022, 4 jeunes ont été accompagnés par l'assistante sociale pour réaliser une demande de Reconnaissance de Qualité de Travailleurs Handicapés et 1 pour une mesure de protection. Ces actions demandent souvent un lent et sensible travail pluridisciplinaire en amont avec le jeune et ses parents. Nous sommes alors amenés à renforcer notre lien avec le milieu protégé et les structures adultes de l'accompagnement.

Fin 2022, 1 jeune est positionné sur un stage au Service d'Insertion Professionnelle de l'ESAT Hélène RIVET de l'ALGED.

Enfin, les éducateurs spécialisés sont amenés à accompagner les jeunes en entreprises, en partenariat des centres de formation, mais n'interviennent pas d'emblée systématiquement. Il faut évaluer avec le jeune l'intérêt de l'intervention, jauger la sensibilité du patron, sa réceptivité ou non à accueillir l'idée que son stagiaire ou apprenti est accompagné par un éducateur. Passée l'inquiétude ou la suspicion, certains terrains professionnels se révèlent parfois comme des lieux très formateurs, quand d'autres laissent de mauvaises expériences aux jeunes qui demandent à être reprises. 2 jeunes ont vécu cette année des situations les malmenant particulièrement.

Nous voyons à cet endroit combien l'existence d'un lien de confiance entre les établissements de formation et nous permet de faire remonter aussi du terrain les difficultés rencontrées par les jeunes qui n'osent pas toujours dire ce qu'il ne va pas, ou bien n'ont pas encore les codes pour décrypter ce qui est tolérable ou non. En cela, il serait intéressant de pouvoir former les professionnels du SESSAD à la législation du droit du travail, la connaissance des différents acteurs de l'insertion professionnelle et les informations utiles qui entourent ce domaine.

# File active / intensité d'accompagnement / liste d'attente

Le total de la file active soit le nombre de jeunes accompagnés pour l'ensemble du DITEP entre le 01/01/21 et le 31.12.2022 est de :

- 103 jeunes accompagnés à Villeurbanne ;
- 51 jeunes accompagnés à la Duchère.

Afin de répondre au mieux aux besoins et parcours des jeunes accompagnés, le DITEP a mobilisé et combiné plusieurs modalités à la fois pour 26 situations de jeunes :

- 1 situation (Accueil de jour, MAJE et Hébergement) ;
- 1 situation (SESSAD, MAJE et Hébergement) ;
- 19 situations (Accueil de jour et Hébergement) ;
- 2 situations (SESSAD et Hébergement) ;
- 3 situations (SESSAD et MAJE).

Il convient de souligner concernant l'accueil de nuit que nous ne comptabilisons pas dans les 19 situations, les jeunes qui fréquentent le lieu de la Villa durant nos périodes d'ouvertures pendant les vacances scolaires. Durant celles-ci, nous privilégions l'accueil de ceux qui ne sont pas accueillis les semaines scolaires et ce afin de faire découvrir cet espace à tous, de soulager certaines familles et d'observer plus finement les besoins des jeunes dans ce cadre.

## ACTIVITES EN 2022 A VILLEURBANNE

La file-active est de 103 jeunes contre 113 en 2021.

Le nombre d'admissions est inférieur au nombre de sortants.

Cette diminution s'explique par un choix de direction à la rentrée scolaire 2022-2023 d'éviter le recours à l'intérim (faute de candidatures de postes éducatifs jusqu'en décembre 2022) pour le remplacement :

- Du poste à pourvoir en remplacement au SESSAD de Villeurbanne ;
- Du poste à pourvoir sur le groupe MAJE et plus globalement à l'accueil de nuit.

File active annuelle de Villeurbanne			
nombre des situations en cours au 01/01 année N	Admissions	Sortants	Total file active
90	13	20	103

File active moyenne mensuelle SESSAD, AJ et AN de Villeurbanne								
Mois	Capacité autorisée en places ambulatoire	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée en places semi-internat	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée en places internat	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée groupe MAJE	Nbre de personnes accompagnées dans le mois
JANV	41	55	24	32	6	17	6	9
FEV	41	55	24	32	6	17	6	9
MAR	41	55	24	33	6	17	6	9
AVR	41	55	24	33	6	18	6	10
MAI	41	55	24	33	6	18	6	10
JUI	41	55	24	33	6	14	6	10
JUIL	41	55	24	33	6	18	6	10
AOU	41	47	24	29	6	14	6	0
SEP	41	47	24	29	6	13	6	8
OCT	41	46	24	29	6	18	6	8

NOV	41	46	24	29	6	18	6	9
DEC	41	46	24	30	6	18	6	10
<b>Moyenne</b>	<b>41.0</b>	<b>51.4</b>	<b>24.0</b>	<b>31.3</b>	<b>6.0</b>	<b>16.7</b>	<b>6.0</b>	<b>8.5</b>
Taux file active	1.25		1,30		2.78		1.42	

#### En ce qui concerne le SESSAD de Villeurbanne

La file active soit le nombre d'enfants accueillis entre le **01.01 et le 31.12** est de **57**. Le taux de file active sur l'année est de 1.4, cependant le taux de file active moyen sur cette période est de **1.25**.

On peut différencier 2 périodes dans l'année :

De janvier à juillet 2022, le nombre d'enfants est de 55 avec un taux de file active moyen pour une place calculée sur la file active de **1.34**.

A partir du mois d'août 2022, le nombre de personnes accompagnées est passé de 55 à 47, et 46 d'octobre à décembre 2022. Le taux de file active moyen calculé sur cette période est de **1.13**.

Cette diminution du ratio s'explique par la décision de la direction de geler les admissions à partir du mois d'août. Cette décision vient en réponse au non-remplacement au SESSAD d'un poste d'éducateur à pourvoir à temps plein jusqu'à septembre 2023.

#### En ce qui concerne l'accueil de jour et l'accueil de nuit de Villeurbanne

La file active de l'accueil de jour englobe les jeunes accompagnés et par l'accueil de jour tout au long de la semaine 225 jours par an et ceux de MAJE accompagnés 1 à 2 fois par semaine durant les périodes scolaires. **Le taux de file active moyen de l'année 2022 est de 1.36**, ce qui représente une baisse par rapport à 2021, où le taux était de 1,41. Pour autant, ce taux reste bien supérieur aux attendus de notre financeur de 1.1.

**Nous pouvons noter combien l'amplitude d'ouverture de l'accueil de jour de 225 jours nous a contraint à accompagner un nombre de jeunes supérieur à la capacité autorisée par notre financeur, ce qui n'est pas sans difficulté pour les équipes et la qualité de l'accompagnement.**

En effet, chaque jeune accompagné n'est présent en moyenne que 210 jours puisqu'il bénéficie d'une semaine de vacances à chaque période des petites vacances scolaires où nous sommes ouverts les deux semaines, soit durant les vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps.

Dans le contexte de difficultés de recrutement que nous traversons actuellement, cela n'est pas sans nous mettre en difficulté et mettre en difficulté les jeunes que nous accompagnons. L'embauche de niveaux de qualification plus faibles et/ou à défaut d'éducateurs spécialisés, d'intérimaires contribuent à fragiliser la contenance des groupes de référence de l'accueil de jour et par la même à renforcer l'insécurité des jeunes accompagnés. Dans ce contexte, la constitution de groupes est difficile pour tous.

Cela nous a conduit à faire le choix d'accompagner 29 jeunes à l'accueil de jour dès la rentrée scolaire 2022-2023 et non pas 32 comme les autres années, puis 30 à compter de décembre 2022.

**Pour l'accueil de nuit, la file active de l'année 2022 est de 24 jeunes contre 21 jeunes accompagnés en 2021. Le taux de file active moyen est de 2.78.**

Les 24 jeunes correspondent à ceux accompagnés régulièrement en semaine en séquentiel et ceux accompagnés un week-end par mois.

La Villa restant ouverte durant les périodes des vacances d'hiver, de printemps et de Toussaint, d'autres jeunes qui ne sont pas accueillis le reste de l'année profitent de cet espace pour expérimenter dans ce cadre cet espace. C'est là un point d'appui pour expérimenter la séparation d'avec leur environnement familial pour les plus petits et pour favoriser l'autonomie des enfants accueillis en petits groupes sur un temps décalé des apprentissages scolaires.

La vacance des postes, faute de candidature, nous a contraint à annuler les week-ends des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2022.

L'organisation la semaine a reposée sur un fort investissement des professionnels en poste, une mobilisation dans l'équipe du DITEP pour assurer des heures supplémentaires et un recours à l'intérim, permettant ainsi de garantir au mieux l'accueil séquentiel de semaine.

**Concernant le groupe MAJE**, le taux de file active moyen est de **1.42**.

Nous accueillons deux groupes les mardis et jeudis. L'évaluation des besoins des jeunes et le risque accru de rupture dans le parcours de scolarisation nous permette de proposer une à deux journées de présence à chaque jeune. A ces journées, un accompagnement SESSAD peut s'ajouter.

L'encadrement du groupe MAJE repose sur les professionnels de l'accueil de nuit. Aussi, comme nous l'avons précisé ci-dessus, le groupe MAJE a accompagné seulement 8 jeunes à la rentrée scolaire 2022-2023, dans l'attente de recruter un binôme et ce afin de garantir un accueil des deux groupes des mardis et jeudis par deux professionnels. La montée en charge s'est effectuée progressivement en favorisant l'augmentation du temps de travail de l'art-thérapeute du SESSAD de la Duchère, faute d'éducateur spécialisé à compter des vacances de Toussaint.

Au 31 décembre 2022, 10 jeunes sont accompagnés dont deux d'entre eux deux jours par semaine.

#### En ce qui concerne le SESSAD de la Duchère

Mois	Capacité autorisée en places ambulatoire	Nbre de personnes accompagnées dans le mois
JANV	30	41
FEV	30	41
MAR	30	40
AVR	30	42
MAI	30	42
JUI	30	43
JUIL	30	43
AOU	30	43
SEP	30	43
OCT	30	42
NOV	30	43
DEC	30	42
<b>Moyenne</b>	<b>30</b>	<b>42.1</b>
Taux file active		1.40

La file active annualisée est de 42,1.

Nous continuons là aussi à rester attentifs aux effets de seuil afin de continuer à proposer un accompagnement soignant de qualité.

#### LES SORTIES DU DISPOSITIF

Age des sortants à Villeurbanne	
Age	nombre
6 à 10 ans	2
11 à 15 ans	14
16 à 18 ans	4
19 à 20 ans	0
<b>Total</b>	<b>20</b>

Au total, 20 jeunes ont quitté le dispositif à Villeurbanne et 14 d'entre eux étaient âgés d'entre 11 et 15 ans, comme en 2021.

Age des sortants à la Duchère	
Age	nombre
6 à 10 ans	1
11 à 15 ans	6
16 à 18 ans	1
19 à 20 ans	1
<b>Total</b>	<b>9</b>

A La Duchère, 9 enfants et adolescents ont quitté le SESSAD en 2022.

### SITUATIONS DES SORTANTS

Situation des sortants à Villeurbanne			
	Garçons	Filles	Total
<i>Emploi et/ou scolarité milieu ordinaire</i>	6	2	8
<i>Emploi secteur protégé</i>			
<i>Poursuite Formation professionnelle</i>			
<i>Réorientation ESMS</i>	8	4	12
<i>Recherche d'emploi /mission locale</i>			
<i>Situation de rupture sociale</i>			
<i>Sans solution (connue)</i>			
<i>Demande RQTH</i>			
<i>Autres</i>			
<b>TOTAUX</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>20</b>
<b>Dont Exclusions prononcées par l'établissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Sur les 20 jeunes ayant quitté l'ensemble des modalités d'accompagnement à Villeurbanne :

- 3 d'entre eux ont poursuivi en milieu ordinaire sans accompagnement,
- 8 jeunes accompagnés (6 de l'AJ, 1 du groupe MAJE et 1 du SESSAD) ont bénéficié d'une réorientation dans un des DITEP adolescents de l'association (5) ou du PRADO (2) et de l'OVE (1), la poursuite de leur parcours inclusif au collège n'étant pas ou plus possible ;
- 3 jeunes du SESSAD ont bénéficié d'une admission en IME,
- 1 jeune du SESSAD a bénéficié d'une admission à l'internat social « Mauchamp » de notre association,
- Pour 2 jeunes, l'accompagnement s'est interrompu sur décision des parents.
- Pour 3 jeunes, l'accompagnement s'est interrompu car les familles déménageaient en dehors de la France.

Les sorties des jeunes sont accompagnées par les professionnels du DITEP et plus spécifiquement les référents éducatifs et l'assistante sociale.

Situation des sortants à la Duchère			
	Garçons	Filles	Total
<i>Emploi et/ou scolarité milieu ordinaire</i>			
<i>Emploi secteur protégé</i>			
<i>Poursuite Formation professionnelle</i>			
<i>Réorientation ESMS</i>	2	1	
<i>Recherche d'emploi /mission locale</i>	2		
<i>Situation de rupture sociale</i>			
<i>Sans solution (connue)</i>			
<i>Demande RQTH</i>			
<i>Autres</i>	4		
<b>TOTAUX</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	
<b>Dont Exclusions prononcées par l'établissement</b>			

Sur les 9 sortants du SESSAD, 3 sont dus à l'aboutissement de réorientations engagées auprès d'ESMS. Deux ont été accueillis en accueil de jour sur un autre DITEP de l'association, tandis que pour une jeune fille, c'est une entrée en IME qui s'est finalisée. Parfois, les fins d'accompagnements sont demandées par le service lui-même. En 2022, 2 familles qui ne répondaient plus à nos sollicitations nous ont conduits à devoir stopper notre travail, malgré des besoins d'accompagnement avérés. Pour 2 autres, les familles ont souhaité arrêter en marquant leur refus de travailler davantage avec nous.

#### DUREE D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DU DITEP

Durée moyenne d'accompagnement en jours des sortants à Villeurbanne	
Nombre total de sortants	Durée totale en jours calendaires
20	28391

La durée moyenne d'accompagnement de ces 20 jeunes est de 28391 jours. Elle correspond à un accompagnement d'au moins 3,2 ans pour la grande majorité. Nous notons là une baisse de 7 mois par rapport à 2021.

Durées d'accompagnement dans l'ESMS des jeunes accompagnés au 31/12 à Villeurbanne				
	Personnes accompagnées de l'effectif au 31/12/2021		Sortants durant l'année civile	
< 1 an	13		< 1 an	2
> 1 an et < 2ans	20		> 1 an et < 2ans	5
> 2ans et < 3ans	12		> 2ans et < 3ans	1
>3 ans et <4 ans	11		>3 ans et <4 ans	4
> 4 ans et < 5 ans	11		> 4 ans et < 5 ans	1
> 5ans et < 6 ans	10		> 5ans et < 6 ans	3
> 6 ans	6		> 6 ans	4

La durée moyenne d'accompagnement de l'effectif au 31/12 est de 2.9 ans.

Durée moyenne d'accompagnement en jours des sortants à la Duchère	
Nombre total de sortants	Durée totale en jours calendaires
9	10 061

La durée moyenne d'accompagnement de ces 9 jeunes est de 10061 jours.

Durées d'accompagnement dans l'ESMS des jeunes accompagnés au 31/12 à la Duchère			
Personnes accompagnées de l'effectif au 31/12/2021		Sortants durant l'année civile	
< 1 an	11	< 1 an	1
> 1 an et < 2ans	6	> 1 an et < 2ans	2
> 2ans et < 3ans	8	> 2ans et < 3ans	3
>3 ans et <4 ans	5	>3 ans et <4 ans	1
> 4 ans et < 5 ans	5	> 4 ans et < 5 ans	0
> 5ans et < 6 ans	3	> 5ans et < 6 ans	0
> 6 ans	4	> 6 ans	2

Nous pouvons observer que la majorité des sorties se sont réalisées pour des enfants dont le suivi était inférieur à 3 ans d'accompagnement. Sur les 9 sorties, 3 familles étaient arrivées en 2021, dont l'une avec un projet de réorientation en IME.

## NOTIFICATIONS REÇUES DANS L'ANNEE A VILLEURBANNE

Les notifications reçues dans l'année 2022												
janvier	février	mars	avril	mai	Juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	TOTAL
7	10	13	13	10	11	12	10	18	18	16	10	<b>148</b>
Les prises de contact à l'initiative des parents												
<b>4</b>	3	8	5	7	5			8	10	10	2	<b>62</b>
Les relances à l'initiative de l'établissement												
												<b>0</b>
<i>Pour rappel, total des notifications reçues en en 2021</i>											<b>144</b>	
<i>Pour rappel, total des notifications reçues en 2020</i>											<b>106</b>	

Durant l'année 2022, nous avons été destinataires de **148 notifications** en DITEP.

Nous constituons une liste d'attente à partir de l'appel téléphonique à réception de la notification MDMPH de la famille ou d'un de nos partenaires qui l'accompagnent.

Aussi, la liste d'attente compte **62 demandes pour l'année 2022 contre 58 en 2021**. La grande majorité des demandes en attente concerne la modalité ambulatoire (115), même si nous constatons pour la première fois cette année une augmentation du nombre de demandes en attente à l'accueil de jour.

Les notifications reçues dans l'année 2022 à la Duchère												
janvier	février	mars	avril	mai	Juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	TOTAL
2	2	0	1	0	4	1	1	1	1	6	1	23
Les prises de contact à l'initiative des parents												
0	0	2	3	1	2	0	1	4	1	5	4	21
Les relances à l'initiative de l'établissement												
												0
<i>Pour rappel, total des notifications reçues en en 2021</i>												22
<i>Pour rappel, total des notifications reçues en 2020</i>												38

Sur les 4 dernières années, seule l'année 2020 se distingue par un nombre important de notifications reçues (38). En dehors de cette année-là exceptionnelle, **le nombre de notifications reçues croît d'environ 4% par an.**

## L'ACCUEIL AU SEIN DU DITEP

L'enjeu de cette phase est important.

Les parents qui s'adressent au DITEP nous demandent d'accueillir leur enfant dont le parcours individuel est marqué de difficultés voire d'échecs successifs et parfois même de ruptures. Ils attendent un accompagnement global et continu qui favoriserait le mieux-être de leur enfant, tout en étant inquiets, voire demandeurs pour certains d'un retour le plus rapide possible de leur enfant au sein des structures de droits communs que sont l'école ou les structures de loisirs. Tous ne sont pas en mesure de le formuler ainsi, mais ils sont suffisamment nombreux à le faire pour nous permettre de penser que c'est là un souhait répandu.

### L'organisation de l'accueil s'effectue actuellement selon un même processus sur la base des notifications MDMPH.

C'est une démarche courte, respectueuse, lisible et fondatrice de l'accompagnement à venir :

- Courte : selon un format de deux rendez-vous successifs ;
- Respectueuse : la place et la parole des deux détenteurs de l'autorité parentale et avec leur accord des partenaires déjà impliqués dans la situation, sont recherchées ;
- Lisible : les professionnels présents lors de la réunion d'accueil témoignent de manière collégiale de la pluridisciplinarité de notre approche ;
- Fondatrice : les éléments recueillis dans ce cadre sont fondateurs du travail en commun à venir.

A la suite de l'appel de la famille au secrétariat, plusieurs temps se succèdent :

- **La réunion d'information** : Les familles qui nous sollicitent sont conviées à une réunion d'information, en présence éventuelle d'autres parents. C'est un temps important pour les familles, car il permet de présenter le DITEP, ses missions et les modalités d'accompagnement possibles. Le cadre de direction et l'assistante sociale qui animent cette réunion sont attentifs à communiquer des informations adaptées. C'est également lors de cette réunion que les familles peuvent exposer leurs premiers questionnements.
- **La réunion d'accueil** : La réunion d'accueil de la demande des familles est en quelque sorte un temps fondateur. Elle pose les bases du travail futur. Elle situe les soins à venir sur le plan d'une approche collective, la famille rencontre l'équipe. Celle-ci dans ce temps d'accueil est représentée par la directrice et/ou l'adjoint de direction, l'assistante de service sociale et le médecin psychiatre. Cette réunion permet de repérer les moments clés des difficultés de l'enfant dans son parcours familial, scolaire et social. Il permet de connaître les premières attentes des parents vis à vis du DITEP. A l'issue de ce temps avec la famille, un temps individuel est proposé à l'enfant avec la psychologue clinicienne pour recueillir sa parole et ses demandes.
- **L'information et la formalisation de l'accueil** : à l'issue de ces deux temps, les professionnels mobilisés dans cette phase d'accueil se réunissent pour échanger ensemble sur la situation de l'enfant et les demandes de la famille, des partenaires. Après cet échange, sur avis des professionnels, la

directrice décide de l'accueil de l'enfant et informe la famille par téléphone et courrier. A Villeurbanne, une des modalités d'accompagnement est d'emblée préconisée et proposée à la famille. Le refus d'accueil est exceptionnel (éloignement géographique ou contre-indication médicale). Chaque refus est motivé auprès des parents et de la MDPH.

Une fois l'accueil prononcé, il est contractualisé avec la famille, un temps de rencontre pour la constitution du dossier d'admission de l'enfant avec sa famille et la signature du contrat de séjour à Villeurbanne. Au SESSAD de la Duchère la signature du document individuel de prise en charge (DIPEC). Cette contractualisation mobilise en première ligne l'assistante sociale, l'éducateur référent voire l'adjoint de direction.

**Le rôle du référent** de l'enfant et sa famille tout au long de son accompagnement est important. A la fois fil rouge du récit de l'accompagnement, interlocuteur privilégié de l'enfant, sa famille voire des partenaires, il veille à la mise en œuvre des axes du P.P.A et à leur évaluation. Il instaure une relation éducative privilégiée, sécurisante et structurante, nécessaire à l'épanouissement du jeune. En ce sens, il est en lien avec sa famille, les différents intervenants, les partenaires extérieurs ainsi qu'avec l'équipe interdisciplinaire du dispositif. Il coordonne les actions qui en découlent et contribue ainsi à la cohérence et la mise en œuvre du parcours du jeune au sein du dispositif. Il est soutenu dans ses missions par un cadre de direction référent qui en garantit les moyens et par l'ensemble de l'équipe.

Procédures d'admission de l'année à Villeurbanne								
Nombre total de situations d'adolescents reçus			Refus d'admission par l'ESMS	Refus d'admission par les parents	Admissions			
Garçons	Filles	Total			Garçons	Filles	Total	
21	4	25	2	10	11	2	13	

Durant l'année 2022, 10 familles ont mis fin à leur demande d'accueil au sein du service :

- Certaines n'ont plus donné de nouvelle après les entretiens d'accueil,
- D'autres nous ont rappelé en nous indiquant qu'elles estimaient que leur enfant ne relevait pas du DITEP,
- Enfin la majorité a accepté une place dans un autre établissement médico-social répondant davantage à leurs attentes.

Nous avons refusé 2 demandes. L'une concernait un jeune, en liste d'attente depuis 2019, ne relevant plus du DITEP. Les soins mis en place par sa famille depuis cette date avait permis l'apaisement des troubles du comportement de l'enfant et la poursuite de son parcours inclusif sans réelles difficultés. L'autre situation a donné lieu à un refus d'admission de notre part. Les besoins prioritaires de ce jeune nécessitaient des soins en pédopsychiatrie bien au-delà des moyens que nous pouvions proposer et refusés depuis plusieurs années par la famille. Nous avons informé celle-ci, laissant la possibilité de réétudier l'accueil du jeune une fois ces démarches effectuées.

Procédures d'admission de l'année à la Duchère							
Nombre total de situations d'adolescents reçus			Refus d'admission par l'ESMS	Refus d'admission par les parents	Admissions		
Garçons	Filles	Total			Garçons	Filles	Total
16	1	17	4	2	10	1	11

A La Duchère, 26 familles ont pris contact avec nous et 11 enfants ont été accueillis. Ce chiffre reste stable par rapport à 2021. Nous avons refusé 4 demandes d'admission, dont deux d'entre elles ne correspondant pas à l'agrément du SESSAD et deux autres au territoire d'intervention du SESSAD.

# L'ACTIVITE

## Données chiffrées usagers

Il convient de préciser d'emblée les difficultés que nous rencontrons de par l'inadéquation entre une organisation en termes d'activité instituée en DITEP et une organisation budgétaire dissociée entre deux SESSAD et les modalités accueil de jour/nuite et MAJE.

Le nombre de journées réalisées en 2022 s'élève à :

- **4734 à l'accueil de jour pour un attendu de 4860 ;**
- **1263 à l'accueil de nuit pour un attendu de 1215;**
- **367 sur le groupe MAJE pour un attendu de 389.**

Le nombre d'actes réalisés en **2022 au SESSAD de Villeurbanne est de 5686 pour un attendu de 4600 actes.**

Le nombre d'actes réalisés en **2022 au SESSAD de la Duchère est de 3012 pour un attendu de 2496 actes.**

### L'ACTIVITE DE VILLEURBANNE

**Malgré un contexte de ressources humaines tendu et difficile, l'activité a globalement été réalisée en 2022 et ce malgré une diminution du taux de file active à l'accueil de jour, sur le groupe MAJE et au SESSAD.**

L'investissement de tous les professionnels et les organisations trouvées avec les familles favorisant à certains moments de l'année à l'accueil de jour la présence de tous par demi-journées ont pu garantir cet équilibre. Toutefois cette situation n'est pas viable à terme, tant il faut souligner la grande fatigabilité des professionnels et l'instabilité d'une telle organisation ayant des conséquences pour les jeunes les plus fragilisés de l'accueil de jour en termes de repères, de cadre et de contenance.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire non plus d'avoir été contraints de « geler » 7 accueils au SESSAD de Villeurbanne et ce alors même que la durée moyenne d'attente, du fait de la liste d'attente, est de 2 ans. Pour ces 7 situations de jeunes, nous avons pu toutefois proposer pour 4 d'entre eux un accueil sur le groupe MAJE en attendant un accompagnement SESSAD.

Il convient de souligner aussi que l'organisation administrative et financière, en référence à notre financeur, demeure par agréments. Ce cadre contraignant ne permet pas de valoriser l'activité organisée en dispositif. La comptabilisation de l'activité et les attendus de file-active demeurent par agréments. Le parcours des jeunes dont les besoins repérés mobilisent plusieurs modalités d'accompagnement de façon concomitante n'est ainsi pas valorisé et s'en trouve même parfois limité par les exigences de file-active. Cela a un impact direct, à Villeurbanne en particulier, en termes de souplesse et de fluidité entre les différentes modalités d'accompagnement.

	Nbre jours ouverture internat	Capacité autorisée internat en places	Taux d'occupation internat	Taux file active	Nbre de journées internat	Nbre jours ouverture Accueil de Jour	Capacité autorisée semi-internat	Taux d'occupation semi-internat	Taux file active	Nbre de journées semi-internat
Activité contractualisée et/ou prévisionnelle	249	6	81.33%	1.1	1215	225	24	90%	1.1	4860
Activité réalisée	249	6	84.54%	1.14	1263	225	24	87.72%	1.07	4734

	Nbre jours ouverture MAJE	Capacité autorisée MAJE	Taux d'occupation MAJE	Taux file active	Nbre de journées MAJE	Nbre jours ouverture SESSAD	Capacité autorisée ambulatoire en places	Taux file active	Nbre de personnes accompagnées	Nbre d'actes
Activité contractualisée et/ou prévisionnelle	72	6	90.05%	1.1	389	206	41	1.5	61	4600
Activité réalisée	72	6	84.95%	1.03	367	207	41	1,4	57	5686

## COMPTABILISATION DETAILLEES DES ACTES OU DES JOURNEES A VILLEURBANNE

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total 2021
Semi-internat (journées)	534	279	546	309	460	579	212	90	525	384	485	331	4734
MAJE (journées)	48	20	48	23	43	55	10	0	24	30	43	23	367
Internat (journées)	155	127	111	111	122	162	74	28	55	106	109	103	1263
SESSAD (actes)	645	474	799	534	705	737	252	83	363	484	572	38	5686

**L'accueil de nuit** accompagne en séquentiel des groupes en semaine et un week-end par mois. Cette modalité est ouverte à tous les jeunes du DITEP et leurs familles. L'activité représente 1263 jours de présence pour une activité attendue de 1215, soit un excédent de 48 journées.

Le différentiel positif s'explique par un nombre de jours d'ouverture plus important que celui attendu durant une partie de l'année 2022 et par un départ en classe verte, où tout l'effectif d'un groupe a été comptabilisé en accueil de nuit durant 4 jours. Il convient de préciser que c'est la modalité d'accompagnement où le recours à l'intérim est plus aisé, en raison du nombre d'enfants par groupe mais aussi de la médiation du quotidien, dégagee des apprentissages scolaires qui eux renforcent les troubles du comportement des jeunes.

Nous avons accueilli tout au long de l'année à **L'Accueil de Jour** en moyenne 29 à 32 enfants/adolescents en file active continue. Cela représente 4734 jours de présence pour une activité attendue de 4860, soit un déficit de 126 journées.

Comme nous l'indiquions ci-dessus, les tensions en terme de recrutement mais aussi les manifestations comportementales de plus en plus importantes des jeunes dans le contexte que nous avons décrit, nous amène à une moyenne de 30 jeunes, que nous ne pourrons dépasser en 2023.

Concernant **le groupe MAJE**, l'activité représente 367 jours de présence pour une activité attendue de 389 jours, soit un déficit de 22 journées, lié aux difficultés que nous avons rencontrés et décrites ci-dessus.

Concernant **l'activité du SESSAD**, au 31 décembre 2022, 5686 interventions ont été réalisées auprès de 57 enfants accompagnés durant l'année 2022 pour un prévisionnel de 3925 actes.

## L'ACTIVITE A LA DUCHERE

Il convient de souligner la stabilité de l'équipe du SESSAD de la Duchère, contribuant à une meilleure qualité de l'accompagnement et à un réinvestissement au niveau de la direction des instances partenariales sur le territoire.

Cela a des conséquences sur l'activité en 2022.

Nombre jours ouverture SESSAD	Capacité autorisée ambulatoire en places	Taux file active	Nombre de personnes accompagnées	Nombre d'actes
-------------------------------	--	------------------	----------------------------------	----------------

Activité contractualisée et/ou prévisionnelle	208	30	1,4	42	2496
Activité réalisée	208	30	1,7	51	3266

Il convient de préciser que le taux de file active est de 1,7, correspondant à la file active effective entre le 01 janvier et le 31 décembre 2022. Nous avons maintenu un taux à 1,4 mensuellement, soit un effectif constant de 42 jeunes pour 30 places financées.

## COMPTABILISATION DETAILLEES DES ACTES OU DES JOURNEES A LA DUCHERE

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total 2022
SESSAD (actes)	266	213	301	249	394	395	178	78	272	297	368	255	3 266

Concernant l'activité du SESSAD de la Duchère au 31 décembre 2022, 3266 actes directs ont été réalisés auprès de 51 jeunes en file active pour un prévisionnel de 2496 actes.

C'est plus qu'en 2021, en lien avec une certaine stabilité d'équipe retrouvée et un apaisement des liens d'équipe.

Nous pouvons noter comme les autres années une augmentation forte de l'activité de septembre à novembre, correspondant à la période d'observation et de bilan consécutive à de nombreuses admissions entre juillet et septembre.

**Le nombre d'actes réalisés est supérieur aux attendus et pourrait indiquer que nos moyens nous permettent finalement de faire plus. Or, sur le terrain, la durée des séances s'est raccourcie afin de pouvoir « faire tenir » dans l'enveloppe allouée le suivi des 42 enfants et adolescents que nous accueillons.** Des accompagnements éducatifs comme l'accès à l'autonomie dans les transports, l'insertion sociale et professionnelle sont de plus en plus difficiles à mener à bien, sans mettre en tension les équipes dédiées.

# Données chiffrées des professionnels

Nous les déclinons selon le triptyque du DITEP : thérapeutique, éducatif et pédagogique.

## MOBILISER LES DIFFERENTES MODALITES EN REPONSE AUX BESOINS PERSONNALISES DES ENFANTS ACCUEILLIS

**En 2022 sur la file-active de Villeurbanne, sur les 103 jeunes, 8 d'entre eux ont bénéficié durant l'année scolaire d'un changement de modalités et 24 autres jeunes ont bénéficié d'au moins une combinaison de deux modalités d'accompagnement.**

**A la Duchère, sur les 51 jeunes accompagnés, 2 d'entre eux ont bénéficié d'une combinaison d'accompagnement entre le SESSAD et les accueils de nuit des DITEP Elise Rivet et Maria Dubost et 2 jeunes avec l'accueil de jour, en ateliers de ce même DITEP.**

Ces chiffres sont stables par rapport à 2021.

Lorsque plusieurs modalités d'accompagnement sont mobilisées autour d'un même enfant et sa famille, la référence dans l'accompagnement est définie et un soin particulier est apporté sur la communication entre les professionnels.

Les coordinateurs et les référents éducatifs jouent un rôle important pour les équipes, pour l'enfant et sa famille.

Nous savons combien la permanence et la continuité des professionnels dans ces situations d'enfants/adolescents à besoins différenciés et multiples sont importantes.

La combinaison la plus fréquente de plusieurs modalités entre elles sont celles de :

- L'accueil de nuit/l'accueil de jour ;
- L'ambulatoire/l'accueil de nuit ;
- L'accueil de jour et/ou l'ambulatoire/MAJE,
- L'ambulatoire/l'accueil de nuit/MAJE.

Le passage d'une modalité à l'autre dans le DITEP fait l'objet d'une attention particulière des professionnels. La dynamique d'équipe créée depuis de nombreuses années dans l'appropriation de la mise en œuvre en DITEP contribue à un accompagnement de qualité.

Nous pouvons noter là les besoins non pourvus en accueil de jour séquentiel et de nuit pour 4 enfants du SESSAD de la Duchère.

## LES ACCOMPAGNEMENTS EDUCATIFS

L'accompagnement éducatif au sein du DITEP se décline selon la modalité d'intervention et prend appui sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A) de chaque jeune.

### Au sein des deux SESSAD du DITEP

Les modalités d'intervention éducatives s'articulent auprès de l'enfant entre des séquences individuelles (accompagnements éducatifs à l'école, dans les locaux du service et entretiens familiaux, avec les partenaires) et collectives (activités de groupe). La médiatisation par un tiers et l'effet de groupe peuvent présenter un intérêt et constituer une véritable indication pour certains enfants peu réceptifs dans le cadre des accompagnements individuels.

Le groupe contribue à des moments de partage et de rencontre avec des pairs rencontrant les mêmes difficultés.

Durant l'année 2022, nous avons mis en place plusieurs groupes éducatifs et thérapeutiques :

- Groupe éducatif : « cuisine », groupe « excursion », groupe « adolescente », groupe « séjour » ;
- Groupe psychomotricité, éducatif et activité physique adaptée : « Groupe escalade »
- Groupe thérapeutique d'habileté social et éducatif : « Groupe Ah justement ! »
- Groupe thérapeutique « jeux », groupe pizza, groupe magie, groupe Patouille.

Sur les 109 jeunes accompagnés en file active au sein des deux SESSAD, tous ont pour référence l'éducateur spécialisé qui intervient au minimum une fois par semaine selon les modalités du P.P.A établi avec les familles de ces derniers et 2 autres une fois tous les 15 jours et 1 une fois par mois.

### **Zoom sur le travail d'un groupe au SESSAD de la Duchère :**

**Témoignage de Mme BRUNEAU et Mr MAGUE, éducateurs spécialisés ainsi que de Mmes GERMAIN et HAMOU, respectivement assistante sociale et psychologue**

**Le groupe pizza...un groupe qui fait la part belle à la parole !**

*La médiatisation par un tiers et l'effet de groupe présentent de nombreux intérêts dont celui de proposer des moments de partage et de rencontre avec des pairs rencontrant les mêmes difficultés. Pour les plus grands de nos jeunes, il est parfois difficile de concilier leur emploi du temps de formation, parfois préprofessionnelle, avec les temps d'ouverture du SESSAD.*

*C'est pourquoi nous avons pensé à un groupe pour les plus de 16 ans sur un horaire décalé. Ainsi les vendredis soir précédents chaque vacances scolaires, nous réunissons 8 jeunes le temps de la soirée entre 18h et 20h. A mi-chemin de l'éducatif et du thérapeutique, le groupe est animé par une psychologue, une assistante sociale, une éducatrice spécialisée et un éducateur spécialisé.*

*Les objectifs visés sont de préparer l'après SESSAD et de former un groupe de pairs dans lequel chacun pourra transmettre ses expériences et vécus aux autres. Mais aussi de s'informer, d'échanger sur des sujets liés à l'adolescence, à la formation professionnelle, à la société ou à la vie affective et sexuelle par exemple. Les séances se déroulent en plusieurs temps, d'abord un tour de table pour prendre la météo et l'actualité de chacun et pour rappeler les règles du groupe. Puis nous consacrons la séance à un thème, souvent décidé à la séance précédente. Une médiation est utilisée : jeu de société, photos langages... Les supports employés sont parfois adaptés ou détournés pour être au plus près des thèmes abordés, des dynamiques de parole et de la convivialité. Enfin les soirées sont ponctuées par l'arrivée des pizzas, les discussions se poursuivent librement durant le repas.*

## **A l'Accueil de Jour à Villeurbanne**

Le travail éducatif se décline durant les périodes scolaires dans une dynamique de travail en coanimation avec l'enseignant au quotidien en référence à un groupe.

Les éducateurs spécialisés de chacun de ces groupes assurent par ailleurs au quotidien, conjointement et/ou en référence au coordinateur, le lien aux parents et aux partenaires. Ils assurent la référence du projet de chaque jeune.

Durant les périodes des vacances scolaires où l'activité se poursuit, l'équipe éducative de l'AJ travaille conjointement avec celle de l'AN. Les interventions des uns et des autres s'effectuent dans les deux espaces.

### **Zoom sur le travail d'un groupe transversal à l'accueil de jour**

#### **Demain we art...un exemple de projet transversal au sein de l'accueil de jour**

#### **Témoignage de Madame MOYROUD, enseignante et Monsieur CLEMENCON, éducateur spécialisé**

*A partir de novembre 2022, six jeunes de l'accueil de jour, accompagnés sur chacun des 3 groupes de référence, ont participé à un projet musical se déroulant dans le studio d'enregistrement d'une association. Ce projet d'une durée de 3 mois, mêlant découverte et production musicale, s'est organisé en 8 séances. Il a été accompagné par un membre de l'association, un éducateur spécialisé et une enseignante. Durant ces temps, les jeunes ont dans un premier temps découvert l'univers du studio, le fonctionnement et l'installation du matériel d'enregistrement. Ils ont pu s'essayer à la production musicale, pour réaliser ensuite une œuvre collective, produite entièrement par eux (écriture des textes, chant, production du fond sonore). Ce projet a été riche en découvertes... La plupart d'entre eux se sont investis au-delà des séances au studio, en prenant plaisir à l'écriture de leurs textes. Parallèlement, ce projet a été l'occasion pour les jeunes de créer des liens entre les différents groupes de l'accueil de jour.*

## **A l'Accueil de Nuit, la Villa**

Cette modalité, qui se combine le plus fréquemment avec celle de l'Accueil de Jour ou de l'Ambulatoire, s'organise sous la forme d'un hébergement séquentiel, « la Villa », qui accueille de manière séquentielle des petits groupes de 6 jeunes 2 nuits par semaine sur les périodes scolaires ou un weekend par mois.

L'amplitude d'ouverture de la VILLA de Villeurbanne est de 249 jours. C'est là une spécificité du DITEP, contribuant à répondre aux besoins de répit des familles des jeunes accompagnés.

La Villa est un lieu de vie accueillant et convivial qui permet un accompagnement fondé sur une pratique d'expérimentation du quotidien, permettant de restaurer voire d'apprendre certains rituels de la vie ordinaire auquel le jeune accompagné est appelé à participer à hauteur de ses capacités et de son âge (préparation et prise du repas, toilettes, rituels du coucher...).

Cette organisation ritualisée favorise l'apprentissage de la temporalité et de la projection dans le temps. En ce sens, c'est un réel lieu d'expérience de la continuité du temps et du lien.

La Villa contribue aussi à permettre à l'enfant/adolescent de se construire un espace à soi, à distance de la pression scolaire ou des difficultés familiales. Il s'inscrit enfin également dans une dynamique de mise au travail du processus inclusif en favorisant une inscription ou le maintien de la participation du jeune dans l'environnement et le lien social et en développant des liens de partenariat avec les acteurs du territoire (maison de jeunes ou de quartier, club sportif, médiathèque, activités culturelles...) ou en maintenant ceux déjà établis (lien avec l'entraîneur par exemple si besoin).

Les difficultés à recruter des postes éducatifs en remplacement et en contrat à durée indéterminée sur cette modalité en particulier n'ont pas permis à cette modalité de fonctionner de manière efficiente.

L'organisation trouvée en interne reposant avant tout sur l'investissement des professionnels et plus spécifiquement de l'éducateur spécialisé coordinateur, ont contribué à un accueil dans les meilleures conditions possibles.

L'insécurité des jeunes accompagnés dans ce cadre s'est particulièrement manifestée lors de certaines des nuits assurées entre avril et juillet 2022 par une succession d'intérimaires, le surveillant de nuit titulaire étant en arrêt de travail. Depuis septembre 2022, en l'absence prolongée de ce dernier, c'est le même intérimaire qui veille au bien-être des jeunes la nuit.

### **Sur le groupe MAJE**

Le groupe MAJE est intervenu auprès de 18 jeunes tout au long de l'année.

Notifiés pour un accueil de jour ou un accompagnement de type ambulatoire, ces derniers ont été répartis en deux groupes, le premier le mardi et le second le jeudi, en fonction des âges et du rythme scolaire autant que possible, plutôt que par secteur géographique ou encore par nature de leur orientation.

De façon générale, l'espace-temps du groupe MAJE permet d'évaluer, d'affiner les besoins des jeunes accompagnés tout en facilitant le cheminement des parents afin de proposer comme espace de répit quand une semaine entière en classe mobilise trop les capacités d'attention ou d'investissement dans les apprentissages scolaires.

La diversité des situations accueillies l'histoire, l'âge ou le sexe, mais aussi de par l'intensité des troubles et leurs conséquences sur la place à l'école ou au collège, souligne l'hétérogénéité des groupes et a mis en évidence la nécessité d'individualiser au mieux la réponse à la particularité de chaque situation rencontrée. **À ce titre, nous avons pu proposer dans le cadre du projet de certains jeunes, des associations de modalités d'accompagnement au regard des besoins identifiés.** Nous avons ainsi dans ce sens, proposé plusieurs situations combinant le groupe MAJE avec les prises en charges ambulatoire, l'accueil jour et/ou de nuit :

- Nous avons pris en charge en plus un jeune déjà accueilli à l'ITEP pour un moment défini, dans le but de lui proposer un lieu refuge durant une période d'intensification de ses troubles.
- Pour 4 jeunes nous avons proposé un accompagnement renforcé articulant l'accueil une journée par semaine sur le groupe MAJE et l'accompagnement par le SESSAD. Nous avons pu ainsi répondre au plus près des besoins des jeunes et être en appui à leur inclusion. L'intervention de l'éducateur spécialisé dans cette combinaison y compris dans le cadre scolaire a contribué aussi à accompagner les équipes pédagogiques dans une meilleure compréhension des troubles de l'enfant pour de meilleures adaptations de son environnement à l'école.
- Nous avons autrement proposé à 4 jeunes un accueil renforcé sur le groupe Maje deux fois par semaine au regard de la dégradation avancée de leur situation à l'école.
- Enfin nous avons cette année proposer MAJE et le SESSAD pour un enfant sortant de l'accueil de jour afin de soutenir son retour en milieu ordinaire et lui offrir un espace pour souffler et mettre en mots avec lui cette évolution de parcours.

## LES ACCOMPAGNEMENTS THERAPEUTIQUES

La dimension thérapeutique est portée et mise en œuvre par des équipes dédiées et placées chacune sous la responsabilité d'un médecin psychiatre psychanalyste à Villeurbanne et pédopsychiatre au SESSAD de la Duchère.

L'organisation de la dimension thérapeutique repose sur un partage des éléments d'observation voire de diagnostic que sont l'anamnèse médicale, sociale et familiale dans l'environnement de l'enfant et les bilans médicaux et paramédicaux, les éléments d'observation cliniques effectués par les professionnels du DITEP et/ou en libéral. Basés sur le jeu et la parole, les objectifs de la composante thérapeutique sont les suivants :

- Accueillir chaque enfant dans sa singularité, repérer ce qui se répète et fait symptôme ;
- Proposer des espaces de soins spécifiques, d'apaisement, adaptés en individuel ou en groupe ;
- Faire émerger une parole que l'enfant reconnaît sienne afin de remobiliser sa pensée, ses désirs ;
- Soutenir la famille de l'enfant.

Il convient de noter les difficultés de recrutement dans l'embauche d'orthophonistes, dont la vacance de certains postes date de plus de deux ans. Le conventionnement en libéral reste un recours mais témoigne de certaines limites dans l'accompagnement des jeunes les plus fragilisés.

L'équipe thérapeutique a maintenu un suivi téléphonique avec tous les enfants qui bénéficient d'un suivi individuel ou groupal.

**L'organisation des postes des psychologues cliniciens au sein du DITEP est la suivante :**

- Deux à temps partiels intervenant dans le cadre des séances en thérapie (bilans dans le cadre de la période d'observation faisant suite à l'admission du jeune, individuelle, en groupe ou suivis familiaux, bilans psychométriques lors des orientations à la sortie de l'accueil de jour) principalement au sein des deux SESSAD et dans le cadre du travail institutionnel (étayage des équipes et regards cliniques lors des réunions cliniques, synthèses, réunions cadres, coordinations, projets...).
- Un intervenant à temps partiel dans le cadre de thérapies individuelles en réponse aux besoins des enfants les plus fragilisés de l'AJ.
- La dernière intervenant de manière plus spécifique dans le cadre de remédiations cognitives (bilans dans le cadre de la période d'observation faisant suite à l'admission du jeune, prises en charge individuelles en remédiation, en groupe ou étayage familial et auprès des partenaires, bilans

psychométriques) auprès des jeunes et de leurs familles présentant un déficit intellectuel, des partenaires qui les accompagnent.

### **Zoom sur le travail de la psychologue cognitive du DITEP...Témoignage de Madame MACAVEI**

*« La remédiation cognitive est définie comme une prise en charge visant à réduire l'impact des troubles cognitifs dans la vie quotidienne en optimisant ou en améliorant le fonctionnement cognitif (Ben-Yishay, 2008). Dans ce cadre, il apparaît important que la perspective essentielle de la remédiation cognitive ne vise pas uniquement l'amélioration des processus cognitifs, mais également le développement de stratégies permettant à l'enfant de s'ajuster à son environnement.*

*Parmi les prises en charge proposées aux enfants accompagnés, différentes procédures de remédiation cognitive sont proposées :*

- *Des stratégies visant le rétablissement d'une fonction cognitive. La notion d'entraînement cognitif reste assez difficile pour le public accompagné. Cependant, nous fixons plutôt des objectifs fonctionnels pour travailler une fonction cognitive. Exemples d'objectifs pour travailler l'inhibition : l'enfant demande la permission avant de toucher un objet, l'enfant attend son tour dans un jeu de société simple, l'enfant peut attendre 3 minutes quand l'adulte lui demande etc...*
- *Des stratégies visant un aménagement de l'environnement. Nous parlons d'un aménagement qui ne vise pas directement une rééducation cognitive, mais surtout la limitation des répercussions du trouble cognitif dans la vie quotidienne (à la maison, à l'école etc...). Dans ce sens, une collaboration avec l'école est importante et nécessaire afin de pouvoir échanger autour de nos observations, dans le but de proposer des axes de travail qui seront adaptés au développement cognitif et affectif de l'enfant.*

*Les prises en charges proposées peuvent durer entre 30 et 60 minutes, en fonction des capacités attentionnelles de chaque enfant. Au-delà de la séance de remédiation cognitive proposée, un échange continu avec les éducateurs spécialisés référents est primordial afin de les étayer sur la compréhension des troubles ou pour permettre de calibrer l'accompagnement éducatif au fur et à mesure de l'évolution de l'enfant. Par ailleurs, les réunions cliniques régulières nous permettent l'élaboration d'une réflexion collective et globale concernant les moyens et les outils qui visent à faciliter l'ajuster à son environnement.*

*Une autre dimension importante dans l'accompagnement de l'enfant représente le lien avec sa famille. Dans un premier temps, nous rencontrons la famille et l'enfant durant le processus d'admission. Par la suite, le lien avec la famille est porté par l'éducateur référent, mais il est possible de proposer des rencontres ponctuelles pour expliciter aux parents les troubles de leur enfant et faire de la guidance parentale. ».*

## **LES ACCOMPAGNEMENTS EN PSYCHOMOTRICITE**

Les accompagnements en psychomotricité s'effectuent soit sur le lieu de la scolarité de l'enfant (UEE, collèges, écoles primaires) ou bien dans les locaux du DITEP.

**L'activité des deux psychomotriciennes du DITEP** comporte :

- La passation de bilans psychomoteurs à l'issue de l'accueil du jeune et leur compte-rendu ;
- Les prises en charge psychomotrices individuelles et collectives ;
- La préparation des séances et comptes rendus des suivis psychomoteurs ;
- La participation aux réunions d'équipe, aux réunions d'élaboration des projets de soins concernant les jeunes suivis en psychomotricité, les temps d'analyse de la pratique ainsi que les temps institutionnels ;
- Les contacts avec des partenaires extérieurs particulièrement les psychomotriciens libéraux qui ont suivi ou continuent de suivre certains jeunes en libéral.

Le bilan psychomoteur permet au psychomotricien d'observer la dynamique globale du patient, sa manière d'interagir avec l'environnement et d'être en relation avec l'autre. Ce bilan permet aussi d'évaluer les capacités et difficultés dans les différents domaines psychomoteurs : le repérage spatial et temporel, le tonus, la latéralité, l'équilibre, les coordinations, la motricité fine, le graphisme, le schéma corporel, l'image du corps et l'attention. À la suite de ce bilan, un suivi en psychomotricité peut être indiqué et proposé lors de P.P.A.

L'ensemble des besoins ne pouvant être couvert, les choix d'accompagnement s'effectuent notamment pour les enfants chez lesquels a été repéré des retards dans les acquisitions principales du développement psychomoteur mais aussi auprès de ceux, présentant des difficultés de coordination motrice, de régulation tonique, d'équilibre, de repérage spatio-temporel, de motricité fine et dans la connaissance et l'appropriation du corps. Les difficultés attentionnelles, l'anxiété ainsi que la difficulté de gestion des émotions peuvent aussi être une indication de suivi.

## A Villeurbanne

**15 enfants du côté SESSAD et 6 à l'accueil de jour** ont bénéficié de la passation d'un bilan psychomoteur au cours de l'année 2022.

17 jeunes ont bénéficié d'un suivi individuel et 4 en groupe.

Une étudiante en 3<sup>ème</sup> année de psychomotricité a également été présente une journée par semaine sur toute l'année.

**A la Duchère**, 8 bilans ont été réalisés. Les suivis en psychomotricité concernent 8 enfants sur 2022.

Des bilans psychomoteurs sont également réalisés à l'entrée des enfants dans le service, mais compte tenu des faibles moyens dédiés à ce poste, ceux-ci prennent du retard pour être réalisés. Afin de nous conformer à notre projet de service, nous avons opté pour le renfort temporaire d'une psychomotricienne durant un mois en 2022, afin d'établir des bilans qui étaient en attente depuis longtemps. Ceci reste insuffisant, tant pour les bilans que pour les besoins en suivi psychomoteur qui apparaissent lors de l'élaboration des projets des jeunes et auxquels nous ne pouvons malheureusement pas répondre.

Nous avons donc imaginé un accompagnement groupal autour de l'activité escalade pour pallier d'une certaine manière à ce manque d'accompagnement individuel, tout en notant ces limites. Ce groupe est coanimé avec une éducatrice spécialisée et une ergothérapeute libérale qui est également enseignante en activités physiques adaptées. Ceci se déroule à chaque vacances scolaires sur une structure sportive extérieure.

Un binôme s'est également monté avec une éducatrice spécialisée pour accompagner un adolescent qui montrait des difficultés dans l'accompagnement éducatif individuel. En conjuguant à la fois la psychomotricité et l'éducatif dans un même espace, ceci a permis d'apaiser l'adolescent et de mettre au travail de manière contenante son agitation.

## LES ACCOMPAGNEMENTS EN ORTHOPHONIE

Les postes d'orthophonistes au sein des deux SESSAD sont vacants.

Celui du SESSAD de Villeurbanne est vacant depuis le départ de l'orthophoniste en poste au 01/09/2022.

Certaines prises en charge ont fait l'objet de conventionnement en libéral.

Au cours de l'année 2022, **au SESSAD de Villeurbanne**, l'orthophoniste embauchée à 0.50 ETP a effectuée des bilans et mis en place des suivis auprès de 10 enfants sur la période de janvier à juin 2022. Cette professionnelle a quitté le DITEP à la fin de l'année scolaire en juillet 2022. Depuis cette date, nous n'avons pas pu recruter une nouvelle professionnelle.

Afin de palier à ce manque d'orthophoniste en interne et au regard de la situation singulière d'une jeune accompagnée, nous avons pris en charge financièrement la rééducation orthophonique en libéral. Nous avons également accompagné certaines familles à trouver des orthophonistes en libérales quand cela était possible.

**Concernant les jeunes de l'AJ**, l'orthophoniste a effectué 5 bilans et accompagné en prises en charge hebdomadaire 12 enfants en 2022.

**A La Duchère**, le poste d'orthophonie reste non pourvu malgré nos offres d'emploi régulières. Dans la perspective de mieux faire connaître le SESSAD de La Duchère, nous avons accueilli une stagiaire orthophoniste en 2<sup>ème</sup> année, avec l'espoir que le bouche à oreille fonctionne.

**6 enfants sont suivis par des orthophonistes en CMP et 10 en libéral. Nous avons réussi à conventionner avec 3 d'entre elles.**

## LA SPECIFICITE DE L'ART-THERAPIE AU SESSAD DE LA DUCHERE

L'art-thérapeute offre à chaque jeune en individuel ou en groupe un espace d'expression de ses émotions, de ses difficultés, en utilisant et développant leurs potentiels artistiques et créatifs à des fins d'expression et de mieux-être.

En 2022, l'art-thérapeute a rencontré 22 jeunes en bilan et/ou dans le cadre d'un accompagnement formalisé dans le PPA de celui-ci.

## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

De façon plus générale sur l'année 2022, le travail des deux assistantes sociales au sein du DITEP s'est développé sur 3 axes principaux que sont l'accompagnement des familles selon les problématiques familiales évaluées et établi dans le cadre du P.P.A, le partenariat et l'accompagnement autour des démarches administratives et de l'orientation dans la sortie du DITEP.

#### **Zoom sur un dispositif d'accompagnement des familles**

#### **Accompagner les familles du DITEP : des entretiens familiaux coanimés par l'assistante sociale et la psychologue à Villeurbanne**

#### **Témoignage de Mmes ALBANESE et HURAUX**

*« Des entretiens familiaux sont proposés dans le cadre de la réunion de Projet Personnalisé d'Accompagnement et ne se mettent en place qu'avec l'accord de la famille. Cette indication est toujours élaborée en réunion de synthèse ou coconstruite durant la réunion de Projet Personnalisé d'Accompagnement. Le travail est soutenu par les réflexions en réunion clinique qui est aussi un lieu d'élaboration qui fait tiers dans la relation que nous entretenons avec la famille.*

*Le projet d'accompagnement reste spécifique à chaque famille. 5 familles sont accompagnées chaque année dans ce cadre.*

*Il existe de multiples raisons qui peuvent conduire à poser une indication pour des entretiens familiaux, parmi celles-ci les plus fréquentes sont les suivantes :*

- *Dans certaines situations, c'est la dimension de la violence, qu'elle soit intrafamiliale ou relationnelle, qui conduit à proposer cette indication. Nous sommes alors amenées à travailler la dimension de la compréhension et de l'acceptation des troubles de leur enfant. Selon l'intensité des difficultés (éducatives, relationnelles...), nous soutenons parfois la famille pour solliciter une aide éducative administrative auprès des services du département.*
- *Dans d'autres situations, nous sommes amenées à soutenir un projet spécifique (réorientation scolaire, ou médico-sociale, accès aux soins, aux bilans en centre de référence...) Nous accompagnons alors le cheminement psychique de ces familles dans ce changement.*

*Les situations familiales que nous rencontrons sont régulièrement des situations monoparentales. Dans cette configuration familiale, il y a souvent peu, voire pas de place laissée au tiers. Les entretiens familiaux permettent alors de réguler les relations au sein de la famille et de soutenir la place de chacun dans la dynamique familiale de manière sécurisante et apaisée.*

*La fréquence de ces entretiens est pour la plupart une fois entre chaque période de vacances scolaires. Cette fréquence correspond d'une part à ce qui est acceptable pour les familles en termes de disponibilité mais également de mise au travail psychique sans que cela ne soit un espace de thérapie familiale. Elle correspond également à ce qui est possible de mettre en place en termes de disponibilité organisationnelle tant pour la psychologue que pour l'assistante sociale.*

*Dans le cadre de ces entretiens, quelle que soit l'origine de l'indication, nous proposons une écoute et une prise en compte de la réalité psychique de chaque membre de la famille et de la famille dans son ensemble. Durant les entretiens, nous soutenons la verbalisation en prenant soin de permettre à chacun de s'exprimer dans un espace rassurant et sécurisé. Le cadre permet également la prise en compte de chaque membre de la famille.*

*Pour soutenir ce travail singulier qui met en jeu les relations intrafamiliales, nous avons commencé à nous former auprès de l'Association pour le Développement du Soin Psychanalytique Familial (ADSPF). »*

# Les activités récurrentes

L'organisation sanitaire, favorisant la continuité et la reprise de toutes les activités y compris en période de pic sanitaire nous ont permis, à compter de juin 2022, de reprendre certaines de nos activités mises en suspend ces deux dernières années.

Aussi, les groupes favorisant des médiations extérieures (escalade, piscine, jeux collectifs...) ont pu reprendre de même que deux séjours ont été réalisés :

- L'un éducatif du 11 au 13 juillet 2022 organisé par le SESSAD de la Duchère et favorisant le départ de 4 enfants de CM1 et CM2. Outre la question de la séparation et du quotidien, ces enfants ont pu découvrir le patrimoine culturel et naturel d'une partie de la Drôme Provençale.
- L'autre sous la forme d'une classe verte accompagnée par les professionnels enseignants et éducateurs du groupe interne de l'accueil de jour. Dans le cadre du Lac des Sapins (69), du 23 au 25 novembre 2022, les 10 enfants du groupe ont pu partager un quotidien, renforçant les liens de groupe et permettant à bon nombre d'entre eux nouvellement arrivés à la rentrée 2022-2023 de vivre leur première séparation d'avec leur famille.

Dans ce chapitre, nous avons voulu cette année **valoriser l'activité spécifique du groupe MAJE**.

## ***Ritualiser et séquencer le quotidien du groupe MAJE : un enjeu d'appartenance et de parcours***

### ***Témoignage de Mr LESNE, éducateur spécialisé coordinateur de MAJE***

*« Nous débutons chaque temps de groupe, après le trajet, par une première réunion qui vient symboliser le groupe et durant laquelle vont être repris le déroulé de la journée, l'actualité du groupe, l'échange d'informations communes. Chaque jeune est, dans ce cadre, d'emblée encouragé à s'exprimer sur ce qu'il souhaite partager avec tous, en pouvant ainsi être soutenu dans son expression et entendu par tous.*

*Un premier temps d'activités est ensuite proposé en matinée, se voulant souple sur la forme et durant lequel chacun peut faire le choix de la médiation et avec qui il souhaite la partager, parmi les possibilités qui se proposent à lui (activités manuelles, jeux de société et extérieurs lecture...) et avec comme seule contrainte d'avoir le souci du respect de chacun et des règles « du vivre ensemble ». Ce premier temps a pour finalité de favoriser à la fois l'expression de désir de curiosité. Il encourage à faire des choix et surtout il vise à installer de manière progressive l'individu dans le collectif et à introduire le second temps d'activité qui viendra après le repas suivi du temps calme, et durant lequel cette fois-ci, la notion de contrainte et de guidance seront renforcées.*

*La ritualisation du quotidien d'une journée sur le groupe Maje est marquée par un temps central qu'est le repas, dans sa conception, sa réalisation et son partage. Il témoigne souvent d'expériences culinaires et d'échanges personnels tout autant que générales, en symbolisant le partage, le commun. Souvent épicerie d'une journée rythmée séquencée, Il est suivi d'un temps calme qui se pratique de manière individuelle et avec un support silencieux (dessin lecture, possibilité d'y faire une sieste...) dans le but de recentrer chacun sur lui-même au-delà de l'excitation qu'a pu susciter le temps méridien.*

*Chaque séance est clôturée par un retour en groupe, avant le départ, pour effectuer conjointement le bilan de la journée, projeter de la suivante, rappeler les règles ou attendus, redéfinir le sens de la présence de chacun et recueillir autrement la parole individuelle en présence de tous. Ce temps nous permet enfin de verbaliser pour les professionnels en direction du jeune parmi le groupe, sur son comportement et ce qu'il a interagit avec ses pairs et a pour finalité d'encourager à s'exprimer de manière acceptable pour l'autre et valoriser sa participation et son investissement.*

*Les échanges ne s'arrêtent pas au-delà des murs, les échanges informels durant les trajets aller et retour, souvent riches et inattendus, viennent introduire ou conclure l'accueil dans le souci d'accompagner le jeune à s'approprier le fil de sa journée, les moments de transitions pouvant être sensibles et réveiller l'expression comportementale d'angoisse ou de fatigue. ».*

# Les projets de l'année

L'année 2022 a été largement consacrée au processus d'élaboration et de formalisation du projet en dispositif.

## **FAVORISER LA PARTICIPATION DE TOUS A L'ECRITURE DU PROJET EN DISPOSITIF**

Cette démarche s'est voulue comme un moment clé du dialogue institutionnel au sein des équipes et au plus près des jeunes accompagnés, leurs familles, avec nos collègues des deux autres DITEP et nos partenaires sur chacun des territoires Villeurbanne et Lyon 9. L'enjeu pour nous relevait de cette singularité pour en dégager du commun en termes de pratiques, de structuration de l'activité, de valorisation de la participation des personnes accompagnées dans une dimension favorisant les parcours inclusifs.

Il s'agissait aussi de se situer dans l'environnement des autres DITEP de l'association et plus particulièrement de nos deux territoires Villeurbanne et Lyon 9. Au-delà d'un document obligatoire, le projet d'établissement de notre DITEP devait s'élaborer comme un incontournable, en particulier du côté des pratiques professionnelles. L'organisation de la démarche a pris appui sur l'équipe de direction, les cadres fonctionnels et les coordinateurs puis une fois le travail engagé, il a rencontré l'intérêt voire le plaisir des équipes à partager ensemble leurs pratiques professionnelles, à réinterroger, écouter et réévaluer les besoins des personnes accompagnées avec celles-ci et des territoires.

L'animation assurée lors des différents COPIL par un formateur de Champ Social y a contribué.

De septembre 2021 à octobre 2022, l'ensemble des temps de réunions institutionnelles ainsi que d'autres temps de réunions rassemblant tous les professionnels du DITEP ont été mobilisés pour favoriser la participation active de tous au projet institutionnel.

Les réunions de COPIL ont joué pleinement leur rôle permettant de croiser les regards à chaque étape de la démarche entre les professionnels, notre administrateur référent et des représentants des parents.

Il convient de noter à ce sujet que nous avons souhaité une représentation au sein du COPIL de parents issus de la Duchère et de Villeurbanne. Deux parents se sont proposés et ont participé aux réunions de COPIL ainsi qu'à certains temps de travail avec les professionnels.

Une fois la démarche lancée puis présentée par le directeur de secteur aux membres du COPIL et à l'ensemble des professionnels, le processus s'est déroulé en trois phases :

- **PHASE 1 : EVALUATION DES BESOINS DES JEUNES ACCOMPAGNES, LEURS FAMILLES ET DES TERRITOIRES**
- **PHASE 2 : DIAGNOSTIC PARTAGE ET ELABORATION DES AXES DU PROJET DU DISPOSITIF**
- **PHASE 3 : ECRITURE ET VALIDATION DU PROJET EN DISPOSITIF**

Ces différentes étapes se sont organisées sous forme d'allers-retours entre les COPIL de secteur et le COPIL du DITEP Villeurbanne-Duchère, les groupes de travail transversaux aux 3 DITEP, ceux de notre dispositif et le recueil des données issues de la phase diagnostique.

UNE DEMARCHE PRO-ACTIVE D'INTERVIEWS DES FAMILLES, DES JEUNES	UNE LARGE SOLLICITATION DES PARTENAIRES	UNE REELLE DYNAMIQUE ENTRE PROFESSIONNELS DU DITEP
Des questionnaires, base des interviews, co-construits avec un parent et des professionnels	Après un état des lieux, un questionnaire co-construit par les professionnels et adressé dans un lien numérique par courriels	Des groupes de travail mobilisés à différentes étapes du projet
Une organisation d'interviews de tous les parents par téléphone et des jeunes lors des accompagnements	Une sollicitation de 50 partenaires de l'Education Nationale, des champs de la protection de l'enfance, de la pédopsychiatrie et du social et médico-social	8 temps de travail réunissant tous les professionnels
52 réponses des familles 25 réponses des jeunes	15 réponses des professionnels dont en grande majorité de l'Education Nationale	Différentes thématiques : les besoins des jeunes accompagnés et leurs familles, les modalités d'accompagnement déclinés autour du Thérapeutique, Educatif et Pédagogique du DITEP, le processus du PPA et la référence
<b>Finalisation de l'écriture du projet de dispositif institutionnel inclusif Villeurbanne-Duchère s'organisant sur deux territoires de la métropole de Lyon</b>		

La démarche initiée dans ce cadre, a mobilisé les jeunes et leurs familles, nos partenaires des deux territoires d'intervention et l'ensemble des professionnels. Elle nous a permis de réévaluer, dans une dynamique participative et de co-construction, les besoins des jeunes accompagnés et leurs familles, des territoires ; de spécifier notre approche et le sens des choix institutionnels au plus près des besoins des jeunes accompagnés en formalisant nos pratiques et de situer le DITEP dans sa situation présente et à venir. Nous avons pris dans ce cadre un soin particulier à circonscrire et interroger la visée inclusive du DITEP. Force est de constater des savoir-faire, des moyens dédiés conséquents et des modalités d'intervention précurseurs au regard de la dynamique et des logiques inclusives du DITEP.

Toutefois, ce travail a mis en lumière une organisation et des réponses n'ayant pas contribué à une évaluation des moyens dédiés aux parcours inclusifs des jeunes accompagnés, une insuffisante personnalisation des réponses apportées aux besoins des jeunes accompagnés pouvant engendrer des risques de rupture de parcours.

Ce sont là des orientations pour les cinq prochaines années à venir.

### **ASSURER LE QUOTIDIEN DANS UN CONTEXTE DE RESSOURCES HUMAINES DEGRADEES**

Même si cet aspect n'est pas un projet en soi, il n'en demeure pas moins que cette préoccupation a parfois pris le pas sur les projets...

Nous avons été, en effet, dans un souci permanent, tout au long de l'année 2022 et plus encore entre septembre et décembre, d'assurer le mieux possible la gestion du quotidien auprès des jeunes et leurs familles et ce dans un contexte de ressources humaines dégradées. Organiser, réorganiser, aménager en garantissant la sécurité des jeunes accompagnés ont été le lot quotidien des équipes et des adjoints de direction des modalités accueil de jour et de nuit surtout ainsi que du SESSAD et PCPE de Villeurbanne.

A la Duchère, le poste de secrétaire est resté vacant un an.

L'absence de candidatures aux postes à pourvoir au sein du DITEP durant plusieurs mois a engendré des crispations, des inquiétudes sans compter l'épuisement et la fatigue des professionnels restant en poste.

Du côté des jeunes, cette situation a créé de l'insécurité et dans ce contexte une augmentation des passages à l'acte violents dans la gestion du quotidien. A l'accueil de jour, environ 15 intérimaires se sont succédés entre février et juillet 2022.

Du côté des familles, nous pouvons souligner combien nous avons pu nous appuyer sur leur soutien. Toutefois, comment se satisfaire d'aménagements contribuant à renforcer la présence de leur enfant au domicile familial, lieu aussi d'expression des troubles du comportement ? Comment se satisfaire de reporter l'accueil de nouveaux jeunes déjà en attente depuis plus d'un an sur la liste d'attente du SESSAD, faute de candidature d'éducateur spécialisé ?

Autant de questions qui nous ont animés et nous animent encore...

### **ENGAGER L'EXTENSION DES LOCAUX A VILLEURBANNE**

Le projet d'extension de nos locaux à Villeurbanne dans la petite maison appartenant à l'association et se situant à l'entrée du DITEP est toujours en cours. Il s'agit par cette extension de favoriser, sur un même site, l'accompagnement des jeunes du DITEP et ceux présentant un trouble du déficit intellectuel.

Nous avons été accompagnés par un cabinet d'architecture pour réaliser et finaliser les plans qui vont permettre la réalisation des travaux en 2023.

# TRAVAILLER EN PARTENARIAT

## Travailler avec les familles

**Le travail avec les familles est indispensable au processus d'accompagnement de l'enfant tout au long de son parcours au sein du DITEP.**

Individualiser le parcours de chaque enfant accueilli, ajuster de manière souple et adaptable les différentes modalités d'accompagnement et de scolarisation en réponse à ses besoins supposent une forte implication des familles et ce dès l'entrée de l'enfant dans le dispositif. Cette implication est d'autant plus grande que le fonctionnement du DITEP est plus tourné vers l'extérieur et les structures de droit commun. La scolarisation et la socialisation inclusives contribuent à une reconnaissance du statut des parents dans l'environnement ordinaire, renforçant leur action éducative en termes de choix et de positionnement.

Tout au long de l'accompagnement de l'enfant, **les parents sont des acteurs à part entière**. L'enfant a, quant à lui, besoin de percevoir le lien entre ses parents et l'institution ; lien qui le rassure et contribue aussi à construire la confiance.

Dans une grande majorité des situations, les familles s'adressent au DITEP lorsque les difficultés sont déjà installées et que les solutions proposées dans les structures de droit commun pour leur enfant ne suffisent plus. Sans elles, l'accompagnement pour leur enfant ne saurait être engagé. **Nous avons besoin de leur accord et de leur confiance.**

La confiance ne se décrète pas, elle se construit au fur et à mesure de l'accompagnement. Elle n'est pas toujours linéaire mais elle est sans cesse recherchée par les professionnels qui veilleront à mettre des mots, à mettre en mot, à entendre et accepter les colères voire les désaccords sur tels ou tels aspects de l'accompagnement qui ne manqueront pas durant le parcours de l'enfant au sein du DITEP.

Tout au long de l'accompagnement de l'enfant, il s'agira pour les professionnels comme pour les familles de faire un bout de chemin ensemble, en étant soucieux du côté des professionnels de respecter les modalités de liens au sein des familles sans d'emblée chercher à les transformer, c'est-à-dire d'emblée accepter et respecter ses défenses, ses rythmes, tout en valorisant ses compétences.

Des espaces dédiés (voir ci-dessous) au sein du DITEP, considérant la place de chacun, parents-enfants-professionnels, sont identifiées et identifiables par tous.

### LA CONTRACTUALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET SES CONDITIONS

Une fois l'accueil prononcé, il est contractualisé avec la famille, un temps de rencontre pour la constitution du dossier d'admission de l'enfant avec sa famille et la signature du contrat de séjour à Villeurbanne. Au SESSAD de la Duchère la signature du document individuel de prise en charge (DIPEC).

Cette contractualisation mobilise en première ligne l'assistante sociale, l'éducateur référent voire l'adjoint de direction.

**Le rôle du référent** de l'enfant et sa famille tout au long de son accompagnement est important. A la fois fil rouge du récit de l'accompagnement, interlocuteur privilégié de l'enfant, sa famille voire des partenaires, il veille à la mise en œuvre des axes du P.P.A et à leur évaluation. Il instaure une relation éducative privilégiée, sécurisante et structurante, nécessaire à l'épanouissement du jeune. En ce sens, il est en lien avec sa famille, les différents intervenants, les partenaires extérieurs ainsi qu'avec l'équipe interdisciplinaire du dispositif. Il coordonne les actions qui en découlent et contribue ainsi à la cohérence et la mise en œuvre du parcours du jeune au sein du dispositif. Il est soutenu dans ses missions par un cadre de direction référent qui en garantit les moyens et par l'ensemble de l'équipe.

A ce sujet, une fiche fonction des missions spécifiques du référent sera formalisée en 2024.

**Concernant le contrat de séjour**, la remise à jour de tous les documents de la loi 2002.2 a été effectuée (conformément aux attendus des CPOM précédents) mais reste à uniformiser en prenant en compte le nouveau périmètre d'intervention du DITEP Villeurbanne/Duchère. Cela fera l'objet d'une fiche action prioritaire.

## DE LA CO-CONSTRUCTION A LA MISE EN ŒUVRE DU P.P.A

« Dans un esprit de co-construction, les parents participent à l'élaboration du P.P.A et donnent leur avis et accord concernant les décisions relatives à l'évolution de l'accompagnement, y compris les évolutions des modalités d'accompagnement ou de scolarisation de l'enfant, de l'adolescent ou, le cas échéant avec son accord, du jeune adulte. »<sup>2</sup>

Pour cela l'équipe propose, en amont de la réunion de synthèse, des temps de rencontres préparatoires au projet de l'enfant sous la forme d'entretiens entre l'assistante sociale et les parents et de temps d'échanges entre l'éducateur référent et l'enfant. Il semble également essentiel d'expliquer aux parents et à l'enfant le but et l'utilisation qui seront faits de ces échanges. Le but est de faciliter l'expression des besoins de l'enfant et de ses parents, afin de mieux ajuster son projet personnalisé d'accompagnement, en améliorant la qualité de l'accompagnement par une meilleure connaissance de leurs attentes.

Bien entendu le contenu de ces échanges est pris en compte lors la réunion dite de P.P.A.

La réunion du P.P.A, où la présence des deux parents est souhaitée, contribue à permettre l'expression de leurs demandes, échanger, discuter et valider les orientations du projet. La place de la famille est très importante à cette rencontre, elle apporte son regard, ses critiques et ses attentes. L'enfant peut exprimer son point de vue et formuler des demandes et ce d'autant plus facilement que l'éducateur référent a préparé avec lui en amont, cette rencontre.

Après discussion, si les parents en sont d'accord, le document du P.P.A fait l'objet d'une signature de la part des parents, de l'enfant et des professionnels présents (un cadre de direction et l'éducateur référent voire l'enseignant en ce qui concerne l'Accueil de Jour) pour valider les axes de travail envisagés ensemble.

Lors de ce temps, les parents reçoivent le document du P.P.A qui reprend les bilans et les suivis effectués, les observations et l'évolution de l'enfant durant la prise en charge, les axes de travail envisagés et le contenu des échanges pendant la réunion.

Le P.P.A. donne le cadre d'organisation et le sens des prises en charge individuelles et en groupe. S'il oriente vers une modification des modalités d'accompagnement et/ou de scolarisation au sein du DITEP, **la fiche de liaison** est renseignée et signée par le représentant du DITEP et les parents et/ou représentants légaux et transmise à la MDMPH. Dans ce cadre, ces derniers disposent d'un délai de rétractation « de quinze jours pour revenir sur son accord concernant ce changement. Il en informe alors le dispositif ITEP. En l'absence de cet accord, la CDAPH peut être saisie dans les conditions prévues par l'article L. 241-6 du CASF ».<sup>3</sup>

Pour les parents séparés, des temps différents sont aménagés et pour le parent indisponible le jour de la réunion, une autre date est fixée.

## DES ESPACES DE RENCONTRES AVEC LES FAMILLES TOUT AU LONG DU PARCOURS DE L'ENFANT

Les familles sont aussi reçues tout au long du parcours de leur enfant dans le DITEP pour :

- La mise en place de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) (ayant pour mission l'élaboration du GEVASCO et le suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)), qui se déroule dans nos locaux ou sur le lieu de la scolarité pour ceux qui bénéficient de scolarité à temps partagée à l'accueil de jour et ceux de l'accompagnement du groupe MAJE, du service ambulatoire ;
- Des rencontres collectives à rythme établi, le samedi matin, pour les parents et les enfants de l'accueil de jour et de nuit ;
- Des rencontres régulières avec l'assistante sociale, les référents éducatifs de l'enfant voire les psychologues et les enseignants au sein de l'établissement voire au domicile des parents à la demande de ces derniers ;
- Des rencontres ponctuelles ou régulières avec les référents de l'enfant et, si nécessaire, avec le coordinateur voire des cadres de direction quand des rappels à la loi sont nécessaires. Des sanctions graduées seront éventuellement posées en prenant en compte l'intensité des troubles du comportement de l'enfant et de sa situation ;
- Des rencontres régulières avec les psychologues et ponctuelles avec les paramédicaux voire avec le médecin psychiatre.

<sup>2</sup> Décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé

<sup>3</sup> Idem

La continuité de présence des enfants à l'accueil de jour et de nuit impose une bonne circulation des informations relatives à l'accompagnement de l'enfant au DITEP. Elles sont transmises et rappelées par courriers, dans les cahiers de liaison des enfants, lors des temps de réunions de rentrée scolaire et les samedis matin lors des réunions de groupe. Elles concernent :

- L'organisation des groupes d'accueil : classe/groupe d'activité/villa,
- L'emploi du temps de l'enfant,
- Les horaires de la semaine et les jours d'accueil de nuit,
- Les dates des vacances scolaires et dans ce cadre les modalités d'accueil des enfants durant les journées éducatives,
- Le règlement intérieur de l'accueil de jour et de nuit pour les enfants,
- L'organisation des transports, de la restauration.

Les contraintes sanitaires nous ont contraint à annuler certaines rencontres collectives les samedis matin de janvier et mars 2022 qui se sont déroulées au profit d'entretiens individualisés auprès de certaines familles à la demande des professionnels ou des familles elles-mêmes.

**Encore cette année faute de candidat, nous n'avons pas pu organiser des élections pour la tenue d'un Conseil de Vie Sociale.**

**Des réunions d'expression des familles** ont eu lieu sur chacun des groupes de l'AJ/AN et le groupe MAJE.

Les temps festifs, importants dans le lien aux familles, les rituels de passage marquant notamment la fin de notre accompagnement, ont pu être de nouveau organisés en juillet :

- A Villeurbanne sous la forme d'une fête de fin d'année ;
- A la Duchère sous la forme d'une porte ouverte au sein du service.

Durant ces deux temps, la médiation des jeunes collectifs parents/jeunes/professionnels a contribué à nouer des liens « moins formalisés » propices aux échanges et à la relation de confiance.

# Les partenariats et les conventions

Si la première des missions du DITEP est de proposer une dimension soignante dans l'accompagnement des jeunes et de leurs familles et des aidants, dans une visée inclusive, la co-construction d'un projet d'accompagnement dans le milieu de vie reste souvent conditionnée par le niveau de ressources et de compétences mobilisables sur un territoire donné pour garantir la continuité et l'articulation des interventions sociales et médico-sociales autour de l'enfant.

Nous accompagnons des jeunes et leurs familles, domiciliés sur une vingtaine de communes de la Métropole de Lyon intégrant au moins 13 circonscriptions différentes de l'Éducation Nationale (travail surtout avec 8 d'entre elles) et 2 circonscriptions ASH distinctes sans compter nos partenaires des champs de la protection de l'Enfance, de la pédopsychiatrie, du médico-social, de la culture et des loisirs.

**Cette logique de territoires distincts multiplie le nombre de partenaires entre les deux territoires d'intervention.** Les réponses que nous avons recueillies à nos questionnaires nous permettent d'observer que nous sommes plutôt bien identifiés sur nos territoires.

Le DITEP s'inscrit dans une dynamique de partenariat avec les Pôle ressource de l'Éducation Nationale des circonscriptions de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, Lyon 6 et Lyon 9-Ecully.

Cadres de direction et/ou éducatrices spécialisées en charge du PCPE CAP et/ou coordinatrice pédagogique du DITEP PEP69 participent à chaque réunion du pôle ressources en tant que partenaires et apportent leurs regards sur les situations complexes abordées. Le DITEP peut également être sollicité par ces pôles pour intervenir auprès de situations d'enfants non notifiés par la MDMPH mais nécessitant un accompagnement et cheminement avec l'enfant et sa famille vers un dispositif.

La nature des relations avec les partenaires varie selon le contexte local et la place occupée par chacun dans le parcours du jeune (intervention en amont, concomitante ou en aval). Ces interventions de proximité ouvrent ainsi la possibilité de partenariats variés.

Au-delà, les situations individuelles des enfants et de leurs familles nous amènent à rencontrer de manière régulière les professionnels, les services, établissements engagés dans leur accompagnement avec nous. Cette dynamique interinstitutionnelle sous-tend des coopérations et de nouvelles articulations dans nos modalités d'accompagnement.

Cela suppose un travail territorialisé de proximité entre institutions et particulièrement avec l'Éducation Nationale.

Ainsi, prenant appui sur chaque projet personnalisé, des rencontres régulières en amont et tout au long de l'accompagnement avec tous les intervenants de proximité (professionnels de l'éducation nationale, du social, de l'animation, du médico-social, de la protection de l'enfance et de la pédopsychiatrie) sont nécessaires. C'est là la garantie d'une offre souple, réactive et fluide, respectueuse du rythme de l'enfant/adolescent, sa famille.

Au cours de cette année 2022, le partenariat s'est à la fois organisé au niveau des situations individuelles des jeunes accompagnés et au niveau institutionnel au travers de l'écriture du projet en dispositif.

## EVALUER LES BESOINS DE NOS PARTENAIRES DE NOS DEUX TERRITOIRES DANS LE CADRE DE L'ÉCRITURE DU PROJET EN DISPOSITIF

Dans le cadre de la phase de remise à plat sur les territoires du DITEP de Villeurbanne et du SESSAD de la Duchère d'identification de nos partenaires et de définition de nos modalités de travail autour des besoins des jeunes que nous accompagnons communément, nous avons sollicité nos partenaires des champs de l'éducation nationale, la pédopsychiatrie, la protection de l'enfance, de la culture et des loisirs et du médico-social.

Dans ce cadre, nous avons souhaité les consulter pour recueillir leurs attentes et avoir leurs points de vue sur les freins et les leviers de collaboration.

Les réponses que nous avons recueillies à nos questionnaires nous permettent d'observer que nous sommes plutôt bien identifiés sur notre territoire. L'Éducation nationale a répondu majoritairement à notre questionnaire.

Les résultats de l'enquête effectuée auprès de nos partenaires montrent que le DITEP est identifié comme un dispositif partenarial fiable avec des compétences polyvalentes et soignantes. **La fonction ressource du DITEP est reconnue.**

Les partenaires, en particulier ceux de l'Éducation Nationale, souhaiteraient que le nombre de places en termes d'accueil soit augmenté. **Des demandes d'augmentation de places sur des dispositifs comme MAJE et le PCPE sont mises en avant et ce essentiellement sur les territoires où ils n'existent pas** (propos d'inspecteurs de l'Éducation Nationale que ce soit à Villeurbanne comme à la Duchère). Il est vrai que **les délais d'attente à Villeurbanne** pour le premier accueil d'un jeune sont longs et que le nombre de places en ambulatoire et ce malgré l'augmentation non importante en 2021 reste insuffisant. **Sur le territoire du SESSAD de la Duchère**, des modalités d'accueil de jour de type séquentiel évitant une rupture dans le parcours de scolarisation des enfants n'existent pas.

## MOBILISER NOTRE PARTENARIAT A UN NIVEAU INSTITUTIONNEL AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Mobiliser le partenariat au service des parcours des jeunes accompagnés repose en priorité, étant donné l'âge moyen de ces derniers, sur le maintien de leur statut d'élève.

C'est là certes un travail des professionnels au quotidien mais c'est aussi un travail des cadres de direction et de la coordinatrice pédagogique dans le lien aux inspecteurs de circonscription et ASH.

Durant l'année 2022, nous avons rencontré à plusieurs reprises les Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) des circonscriptions de Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Lyon 9 et Lyon Duchère-Écully.

De la même façon, nous avons rencontré les IEN ASH de nos deux territoires :

- Sur celui de Villeurbanne pour trouver un appui aux difficultés rencontrées durant l'année scolaire 2021-2022 sur l'UEE Collège et à cette rentrée scolaire 2022-2023 pour faire connaissance et présenter le DITEP à la nouvelle IEN nommée ;
- Sur celui de la Duchère pour formaliser le changement d'établissement scolaire du PCPE et accompagner ce passage et réfléchir avec la nouvelle inspectrice en décembre aux modalités de recueil des besoins du territoire.

Le travail de reconstruction de l'équipe du SESSAD de la Duchère avec l'arrivée consécutive entre août et octobre 2021 d'une nouvelle adjointe de direction, psychologue clinicienne puis d'une secrétaire a contribué à la création d'une nouvelle dynamique porteuse d'ouverture tout au long de l'année 2022.

# L'ORGANISATION DU SERVICE

## Le projet du dispositif

Prendre résolument appui sur la pensée et l'action partagée relève d'une posture des cadres de direction au quotidien au sein du DITEP. En ce sens, ces derniers tentent en prenant appui sur l'association, le directeur de secteur et les cadres fonctionnels, de soutenir et maintenir au sein du DITEP :

- Une culture de coopération ;
- Une culture de co-construction ;
- Une culture de confiance et de l'équité.

Pour ce faire, la diffusion et le partage d'une information transparente et maîtrisée, l'usage constant de la réflexion interdisciplinaire et partagée, la valorisation instituée de l'autonomie des personnes accompagnées et des professionnels, l'implication de tous dans la compréhension des enjeux des missions du DITEP et de son environnement, la mise en situation de participer à la construction et à l'évolution du projet en dispositif et des projets qui en découlent y contribuent.

### LE PROJET DU DITEP REPOSE SUR LE SOUTIEN ET L'ETAYAGE DES PROFESSIONNELS

**Le projet du DITEP repose sur le soutien et l'étayage des professionnels.**

Les cadres de réunions du DITEP s'organisent dans un souci permanent de qualité et d'adaptation aux besoins de l'enfant.

Au DITEP, sans avoir totalement disparu, les pathologies relativement simples d'enfants « caractériels » sont devenues minoritaires avec l'apparition progressive de problématiques dites d'attachement, du lien. Ces pathologies nettement plus graves se traduisent chez les enfants concernés par « *des effets de déstructuration psychique profonds, perturbant durablement la capacité de relation, empêchant l'accès à des repères identitaires stables ainsi que l'accès régulier aux notions d'espace et de temps* ».

Les situations de crise, par la souffrance qu'elles font éprouver aux enfants concernés et la violence qu'elles renvoient aux professionnels et aux autres enfants, restent toujours un problème difficile à traiter. Cela a été et est encore d'autant plus difficile, nous l'avons dit, dans le contexte incertain et anxiogène où nous commençons à percevoir les effets de la crise sanitaire sur le parcours des jeunes et leurs familles.

Dans le travail avec l'enfant et sa famille, encore plus aujourd'hui, chaque professionnel doit pouvoir être à l'écoute des parents et l'enfant, de leurs désirs, leurs angoisses, leurs souffrances. Cela nécessite un savoir, un savoir-faire mais également un savoir-être.

Au-delà, conscients des interactions personnalisées mises en jeu dans les relations entre les enfants/les professionnels/les familles voire les partenaires, afin de demeurer accueillant et bienveillant dans la durée, de se décentrer de l'urgence quotidienne à laquelle nous sommes soumis, il nous apparaît important, indispensable que les professionnels bénéficient d'espaces d'échange, d'élaborations en équipe et d'être eux-mêmes soutenus. Ces espaces leur permettent d'être en capacité de prendre du recul sur leur pratique, de tendre à mieux déjouer et dénouer les phénomènes auxquels ils sont soumis dans la confrontation à la souffrance de l'enfant, de donner sens à nos pratiques, de favoriser certaines innovations et surtout « d'endurer », en pensant les projets, la violence à laquelle ces enfants les soumettent et les mobilisent dans notre partenariat. Le cadre des réunions cliniques, des réunions de projet personnalisé, des réunions institutionnelles, la possibilité de rencontrer avec l'enfant, dans l'après-coup de passages à l'acte violent de l'enfant sur lui-même, le psychiatre ou la psychologue contribuent à dénouer ces phénomènes.

Au-delà, la mise en place d'une Analyse de la Pratique Professionnelle (une fois par mois) pour les modalités AJ/AN-MAJE/Ambulatoire-, permet de soutenir les professionnels dans la construction d'une relation à la fois empathique et distanciée avec le jeune et sa famille. La charge émotionnelle est souvent forte dans l'accompagnement. Il convient de veiller à ce que l'attachement et l'empathie naturels, ne se transforment pas en dépendance de part et d'autre et ne compromettent pas l'évolution et l'autonomisation du jeune accompagné. Nous tenons à souligner toute l'importance de l'extériorité de l'intervenant.

Par ailleurs, la modularité de l'accompagnement entre les différentes modalités d'accompagnement favorise les passages entre les différents espaces. Afin d'assurer continuité et cohérence du projet de l'enfant/adolescent, les réunions des équipes entre elles sont indispensables. La mobilisation de différents champs disciplinaires impose une réflexion, une communication et une organisation rigoureuse. Ces réunions sont indispensables par modalités, entre modalités et en DITEP, avec le SESSAD de La Duchère, pour structurer l'accompagnement des enfants porteurs de troubles du comportement, d'une déficience intellectuelle et favoriser les passages entre les différentes modalités d'accompagnement. Elles ont été mises à profit durant toute l'année 2022 pour l'écriture du projet en dispositif. Ce travail nous l'avons dit s'est mené de manière coordonnée, concomitante et complémentaire au sein des 3 DITEP des PEP69/ML pour favoriser une dynamique de secteur et construire un dispositif d'accompagnement à l'échelle de l'ADPEP69. Nous l'avons dit aussi ce projet s'inscrit dans une démarche participative de l'ensemble des salariés.

## L'organisation interne

Les adjoints de direction ont pour mission d'organiser l'accompagnement des jeunes accueillis dans le respect de ses droits, d'inscrire et de développer un partenariat ouvert sur les territoires d'intervention du DITEP. Pour cela, ils s'appuient sur les coordinateurs. Cette mission sous la forme d'heures dédiées dans l'emploi du temps est confiée à des éducateurs spécialisés sur les modalités Accueil de Nuit, MAJE et PCPE CAP. A ceux-ci s'ajoutent la coordinatrice pédagogique.

Les différents espaces de réunion contribuent à la contenance institutionnelle. Ils contribuent à l'amélioration continue de l'accompagnement au quotidien et à l'adaptation des projets/du projet en dispositif.

Les réunions se déroulent de la façon suivante depuis la rentrée scolaire 2021-2022 :

Nom de la réunion	Objectifs et sujets abordés	Participants	Fréquence et durée
Réunion d'équipe par modalités ou conjointes entre modalités d'accompagnement	Synthèses des jeunes et P.P.A, bilans, réunions de coordination, par modalités d'accompagnement et/ou par thématiques transversales. Réunions cliniques propres aux modalités d'accompagnement AJ /AN et SESSAD, MAJE. Réunions éducatives par modalités et réunions conjointes des deux PCPE.	Equipe entière et/ou partielle sous la responsabilité des coordinateurs, de l'adjoint de direction et/ou de la directrice	Les lundis, mardis matin et les vendredis selon un rythme et un calendrier établi
Réunion des cadres de direction et/ou des cadres fonctionnels par site et conjointe Duchère/Villeurbanne	Orientations et mises en œuvre du projet d'établissement, dynamique institutionnelle, accompagnement des équipes, développement du partenariat	Réunions des cadres de direction et des cadres fonctionnels par site et conjointes	Les lundis, mardis ou vendredis selon un calendrier établi

Analyse de la pratique à destination de l'équipe du SESSAD, des PCPE, de l'AJ et de l'AN/MAJE	Analyse de situations vécues avec les jeunes accompagnés et leurs familles	Toute l'équipe en dehors des cadres de direction et fonctionnelle <b>Animation</b> : intervenant psychologue clinicien	Une fois par mois, 2h selon un calendrier établi à chaque rentrée scolaire
Réunions de direction DITEP de Villeurbanne - Duchère	<b>O</b> rientations, <b>o</b> rganisations, points RH, <b>f</b> ormations, budget, <b>o</b> rientations stratégiques des projets de service.	Directeur de secteur, Directrice du DITEP, Adjointes de direction.	Fréquences établis selon calendrier et types de réunions
Réunions institutionnelles du DITEP de Villeurbanne- Duchère	Réunions institutionnelles de tous les professionnels, un temps de réunion par spécificité professionnelle ou en fonction du service, avec pour objectifs de co-construire des réponses en dispositif.	Tous les professionnels	5 samedis matins durant l'année scolaire.
Réunions relatives au projet d'établissement	Réunions de COPIL d'établissement et de COPIL de secteur des 3 DITEP, groupes de travail entre DITEP et au sein de l'établissement	Professionnels représentants lors des COPIL et des groupes de travail entre DITEP, Tous les professionnels du DITEP pour les groupes de travail au sein de l'établissement	Fréquence établie selon calendrier et utilisation des samedis matins pour le travail de notre DITEP
Réunions/groupes de travail du secteur des DITEP	Organisations, points GRH, formations, budget, orientations stratégiques sur le parcours des jeunes accueillis, la territorialisation de l'offre des DITEP, la constitution d'une culture commune...	Directeur de secteur/Directeurs des DITEP Adjointes de direction/Directeurs adjoints.	Fréquence établie selon calendrier et types de réunions
Réunions/groupes de travail associatifs	Projets transversaux, orientations stratégiques	Directeur général / Directeur de secteur/Directeurs/cadres de direction des DITEP des autres structures associatives	Fréquence établie selon calendrier et types de réunions

# La démarche qualité

La démarche d'amélioration continue de la qualité est caractérisée par un Comité de Pilotage composé de la directrice, d'un adjoint de direction, des coordinateurs de l'AJ/AN et pédagogique, de l'assistante sociale, d'une des psychologues cliniciennes, du psychomotricien, d'une secrétaire et du médecin psychiatre.

La présence de la direction permet d'acter les décisions nécessaires et de donner toute sa dimension et sa légitimité au COPIL.

Aucune réunion n'a eu lieu en 2022 sous cette appellation.

Le choix de la direction a été fait de constituer un COPIL commun Villeurbanne-Duchère pour s'engager et engager avec lui les équipes sur la réécriture du projet en dispositif et dans ce cadre évaluer et formaliser nos pratiques.

Les réunions de coordination entre les différentes modalités du DITEP dans son ensemble pour organiser et de coordonner l'activité, les espaces se sont poursuivies à un rythme mensuel. Ces temps de réunions établies ont contribué à mener un travail de réflexion collectif sur :

- Les différentes modalités d'accompagnement au sein du DITEP en veillant aux changements de modalités des jeunes eux-mêmes au sein du DITEP à Villeurbanne ;
- L'organisation et la mise en œuvre du projet de l'UEE Collège ;
- Les temps forts du DITEP.

## Les évènements indésirables

Un évènement indésirable (EVI) significatif a fait l'objet d'un signalement à l'ARS en juillet 2022 pour des faits entre enfants se déroulant à l'accueil de nuit.

C'est 4 fois moins qu'en 2021 où nous avons effectués au total 4 évènements indésirables dont 3 concernant des faits à Villeurbanne et un à la Duchère.

En 2021 à Villeurbanne et un à la Duchère.

En dehors du cadre des EVI posés par l'ARS, il convient de souligner l'augmentation significative du nombre d'informations préoccupantes et de signalements directs au Parquet des Mineurs pour des situations de violences intra-familiales. 8 placements en urgence ont été réalisés en 2022 consécutivement aux rapports que nous avons adressés aux instances de la protection de l'enfance. Ces rapports reposaient avant tout sur la parole des jeunes et sur nos éléments d'observation. Cela a considérablement fragilisé ensuite le lien de confiance avec les familles concernées, renforçant la souffrance des jeunes pris dans des conflits de loyauté. C'est là une complexité avec laquelle nous travaillons.

## Suivi des actions CPOM établissement

Les actions du CPOM concernant le DITEP de Villeurbanne-Duchère prennent appui sur des fiches actions. Elles reposent sur l'investissement et l'engagement des équipes portées elles-mêmes par un projet soutenu par des cadres de direction présents au quotidien.

Elles prennent appui sur un partenariat incarné, reconnu et porté par les cadres de direction, la directrice en particulier.

### **ACTION 1 : FAVORISER LES ACCOMPAGNEMENTS PRECOCS DANS LES LIEUX DE SCOLARISATION**

Les PCPE CAP, adossés aux deux SESSAD, interviennent au sein des territoires de :

- Vaulx-en-Velin sur deux groupes scolaires élémentaires de Vaulx-en-Velin, en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale et les partenaires de proximité ;
- La Duchère et Écully, le Perollier, sur deux groupes scolaires élémentaires et une école maternelle, en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale et les partenaires de proximité.

Nos interventions dans ce cadre auprès d'enfants d'âge primaire et maternelle contribuent à la prévention. L'évaluation des besoins de certains enfants et leur accompagnement dans le cadre scolaire au sein des écoles où nous intervenons ont contribué à une poursuite de leur scolarité sans rupture de parcours. L'action des PCPE CAP est complexe tant il convient de souligner la précarité et la violence des environnements au sein desquelles se développent ces actions. En 2022, à la Duchère, plusieurs fusillades ont eu lieu durant l'année tandis qu'à Vaulx-en-Velin un immeuble a brûlé dans la nuit du 15 au 16 décembre engendrant de nombreuses victimes dont des familles.

### **Un exemple : l'intervention du PCPE CAP à l'école maternelle des Bleuets, à la Duchère**

*Le PCPE CAP de la Duchère intervient ponctuellement sur l'école maternelle des Bleuets et ce depuis 2016.*

*Trois rencontres pluri partenariales sont organisées par an, au sein desquelles nous collaborons avec la PMI de la Duchère, le CMP de la Duchère, la Crèche Vanille et Chocolat, le service médico-social de la Ville de LYON, le RASED de l'école et la direction de l'école accompagnée des enseignants concernés par les situations qui sont traitées. Cette cellule de veille met la prévention au cœur de ses préoccupations. Nous élaborons autour de la situation d'enfants entre 2 et 6 ans et nous suivons leur évolution sur une année scolaire. Il s'agit de trouver l'acteur adéquat en fonction de la difficulté de l'enfant ou de la situation et de se coordonner sur le territoire, voire d'organiser les relais. Avec l'accord des parents, l'équipe de la CAP peut intervenir directement auprès d'enfants, lorsqu'une observation en classe est par exemple souhaitable. Chacun participe de sa place à être ressource pour l'autre.*

Il convient de préciser que sur l'ensemble de nos deux territoires, les inspecteurs de circonscription soulignent les difficultés accrues de socialisation se manifestant par des difficultés de comportement et ce dès la maternelle. Les conséquences de la crise sanitaire sur la petite enfance sont notées engendrant pour les jeunes enfants des difficultés à se séparer et à se socialiser. C'est là un point sur lequel nous sommes attentifs en lien avec les Pôles Ressources de l'Éducation nationale et les inspecteurs de circonscription.

## **ACTION 2 : DYNAMISER LES PARCOURS DE SCOLARISATION ET D'ETUDES SUPERIEURES**

L'extension de l'agrément en âge du DITEP offre la possibilité sans dérogation auprès de notre financeur de poursuivre au-delà du collège un accompagnement ambulatoire au lycée. C'était là une nouveauté en 2021 sur le territoire de Villeurbanne.

C'est en tout cas un point d'appui pour les jeunes déjà accompagnés au sein du DITEP y compris ceux terminant leur parcours de scolarisation au sein de notre UEE collège.

Il convient de noter qu'au sein des ambulatoires du DITEP, 80% des jeunes accompagnés sont scolarisés au collège ou au lycée voire en CFA.

L'accompagnement de ces derniers requiert des compétences et une organisation spécifique. Le partenariat au bénéfice des parcours inclusifs de formation est caractéristique, plus éclaté.

En effet, il se situe parfois, selon les projets, au-delà de nos territoires, dans le département voire la région. Il nous amène aussi à des liens avec le monde professionnel (mises en stage) qui sont à tisser, à un développement du partenariat avec les structures de droit commun...

Cela suppose une organisation de l'accompagnement distincte, au rythme du jeune et des exigences de sa formation.

Les compétences des autres établissements de l'association sont là importantes. Les compétences sur le versant pré-professionnalisant des DITEP de Gerland et de Givors ont facilité certaines réorientations nécessaires. Certaines situations complexes doivent néanmoins nous amener à fluidifier les parcours des

jeunes concernés en veillant à la co-construction, au co-portage un temps donné afin de favoriser le lien et le passage d'une structure à l'autre, évitant ainsi d'éventuelles ruptures.

### ACTION 3 : MISE EN PLACE ET ORGANISATION DU DITEP

L'organisation en DITEP est désormais facilitée par la finalisation du processus d'écriture du projet en dispositif. En ce sens, la démarche pro-active a mobilisé l'ensemble des professionnels du DITEP pour travailler ensemble, à mesure des différentes étapes de la construction du projet. Nous avons pris dans ce cadre un soin particulier à circonscrire et interroger la visée inclusive du DITEP. Cette démarche s'est voulue comme étant un moment clé du dialogue institutionnel au sein des équipes et au plus près des jeunes accompagnés, leurs familles, avec nos collègues des deux autres DITEP et nos partenaires sur chacun des territoires Villeurbanne et Lyon 9. Ce projet finalisé marque le fondement lié aux choix associatifs en 2019 de rapprochement entre Villeurbanne et la Duchère et témoigne du travail de mutualisation engagée au sein de notre DITEP et entre les DITEP de l'association. C'est autant un point d'appui qu'un nouveau point de départ.

### ACTION 4 : DIVERSIFIER LES MODALITES AU SEIN DU DITEP

La diversification des modalités d'accompagnement au sein du DITEP trouve ses limites dans l'organisation administrative et budgétaire actuelle. Les modalités de passage d'une modalité à l'autre sont certes facilitées du point de vue des notifications MDMPH mais nous demeurons dans une organisation où les contraintes budgétaires et d'activité par modalités pèsent lourdement sur la gestion et l'organisation interne. A Villeurbanne, les 5 modalités d'accompagnement contribuent à répondre aux besoins des jeunes accompagnés. L'octroi d'un poste supplémentaire d'enseignant à la rentrée 2022-2023, nous a amené à rencontrer nos partenaires de l'éducation nationale pour commencer à projeter l'ouverture d'une autre UEE en primaire, afin de dynamiser les parcours inclusifs des jeunes accompagnés et de diminuer le nombre d'enfants par groupe de référence. Ce travail se poursuivra en 2023 et nous y associerons les services de la ville de Villeurbanne.

**Notre volonté à faire évoluer en permanence le projet du groupe MAJE dans un espace temporel transitoire mais aussi pluridisciplinaire et aujourd'hui renforcé par cette possibilité de combinaison des différentes modalités d'accompagnement entre elles**, souligne la nécessité de répondre au mieux à la singularité des situations rencontrées, dans un contexte de petits collectifs. Les objectifs d'éveil, d'inscription dans le groupe et les règles qui lui sont indispensables pour exister viennent ainsi soutenir le jeune dans ses apprentissages pour trouver, parfois retrouver, une place/sa place en milieu scolaire.

Toutefois, comme nous l'indiquions en 2021, la mise en place d'espace de repli en interne et en externe permettant de gérer les situations de rupture de scolarité sans créer de coupure durable à la poursuite des apprentissages reste l'un des enjeux majeurs. Le groupe MAJE contribue à éviter celles-ci y compris pour quelques-uns au sein du DITEP. La combinaison MAJE/SESSAD est facilitée. Nous avons dû aménager et renforcer les temps éducatifs en dehors de nos murs, en aménageant l'emploi du temps des jeunes en trop grande difficulté notamment sein de l'UEE Collège.

### ACTION 5 : MISE EN PLACE ET ORGANISATION DU SESSAD DE LA DUCHERE DANS UNE PERSPECTIVE EN DITEP

En 2021, nous avons pu finaliser une convention de partenariat avec le DITEP Elise RIVET de l'association du PRADO en réponse aux besoins d'accueil séquentiel en internat d'adolescents voire d'enfants du SESSAD. Le travail d'évaluation des besoins sur le territoire de La DUCHERE pour étudier les mises en œuvre des modalités d'accueil de jour est en cours à partir :

- Des besoins repérés dès le premier accueil du jeune au sein du service et lors de la période d'observation et de bilan.
- Tout au long du processus d'accompagnement et au fur et à mesure des besoins des jeunes accompagnés au SESSAD comme dans le cadre de CAP.
- Au près de nos partenaires.

Pour rappel, ce travail s'est heurté en 2020 et 2021 aux difficultés liées à notre mobilisation dans le cadre de la lutte contre la situation sanitaire, à la mobilisation de la direction centrée sur les réponses à apporter au sein du SESSAD confronté à la crise institutionnelle qu'il a traversée lors de l'année scolaire 2018-2019 et enfin à la charge de travail de la directrice.

Au cours de l'année 2022, nous avons sollicité notre partenaire de la MDMPH afin de recueillir les besoins de notre territoire. Malgré nos différentes relances, nous sommes toujours sans réponses.

Nous avons renforcé avec l'adjointe de direction nos liens avec l'Éducation nationale, rencontrant les IEN de circonscription en nous rapprochant de celle du 9<sup>ème</sup> arrondissement en particulier et en participant aux réunions de rentrée des directeurs sur les circonscriptions.

Dans le cadre de l'écriture du projet en dispositif, nos partenaires du territoire se sont mobilisés pour répondre à notre questionnaire portant sur leur propre perception du service et ce qu'ils en attendent. Le travail d'analyse est à réaliser en 2022 nous a permis de constater combien les attentes des professionnels de l'Éducation nationale se situent autour de modalités d'intervention d'appui à l'environnement et de réponses directes aux situations complexes.

Nous l'avons précisé ci-dessus, nous avons rencontré l'Inspecteur ASH à plusieurs reprises durant l'année 2022. Nous avons défini fin 2022 avec celui-ci d'adresser un questionnaire en 2023 à l'ensemble des directions d'école du territoire afin de préciser les besoins et attentes et de rencontrer collectivement les enseignants référents du territoire.

Au sein du service, à l'évaluation des besoins des jeunes, nous pouvons noter en 2022 :

- 2 orientations non abouties en Accueil de Jour au sein d'un DITEP, l'éloignement géographique et/ou l'organisation de l'établissement engendrant une obligation d'internat, refusée par les parents de par l'âge de leur enfant (moins de 12 ans);
- 7 jeunes environ ont montré des besoins momentanés d'accompagnement de type d'accueil en séquentiel de jour afin soutenir leur scolarité et leur inclusion tant elles sont mises à mal par des troubles du comportement et des apprentissages ;
- 16 jeunes en liste d'attente au SESSAD et non accompagnés faute de place.

Nous constatons des différences de seuil de tolérance des professionnels de l'Éducation nationale travaillant à la Duchère ou Écully d'un côté et à Dardilly ou Limonest de l'autre. Sur le quartier de la Duchère voire de Lyon Vaise et d'Écully, le recours à la MDMPH est plus tardif voir ne s'effectue pas, et ce d'autant plus que les familles se montrent bien souvent réticentes à une telle demande.

## Maintenance / travaux / aménagements

Toutes les vérifications nécessaires à la sécurité des locaux de l'ensemble du DITEP sont assurées.

Les travaux d'aménagement ont concerné le SESSAD de la Duchère, où des travaux de rafraîchissement en peinture ont été réalisés à la suite de fuites d'eau. Le mobilier de la salle de réunion a aussi été changé.

À l'accueil de nuit, nous avons été contraints de répondre aux exigences de sécurité et de bien-être puisque nous avons dû assurer le changement de la chaudière et reprendre l'épanchement de la toiture.

D'une manière générale, nous le savons les portes, les poignées, le mobilier, les cloisons, les toilettes, la robinetterie et les prises sont régulièrement à remettre en état à Villeurbanne surtout, tant ils sont fragilisés par les états de colère de certains des jeunes les plus fragilisés de l'accueil de jour qui cassent, jettent, donnent des coups de pied sur ce qui les entourent...

Ces réparations ont mobilisé l'ouvrier de maintenance mais aussi des entreprises de menuiserie, vitrerie, électricité et plâtrerie peinture.

L'arrivée dans l'équipe d'un ouvrier de maintenance en octobre 2021 à 0.30 ETP mutualisé entre les 3 DITEP avait contribué à garantir la réalisation des travaux d'entretiens quotidiens principalement en petite plomberie, menuiserie, entretiens des véhicules et espaces verts. Son départ de l'équipe en septembre 2022 et la vacance de poste, faute là encore de candidature, renforcent nos difficultés, contraignant à un recours à des entreprises lorsque cela est possible et tous les cadres de direction à assurer des tâches en dehors de leurs missions (amener un véhicule au garage, au contrôle technique, suivre l'entretien des véhicules, réparer des poignées de portes, ...). C'est là une tension supplémentaire au quotidien.

Dans ce chapitre, il convient de souligner les différentes augmentations que nous avons subi de notre prestataire repas, en lien avec l'augmentation des prix du carburant pour la livraison et des matières premières.

# RESSOURCES HUMAINES

## Organigramme

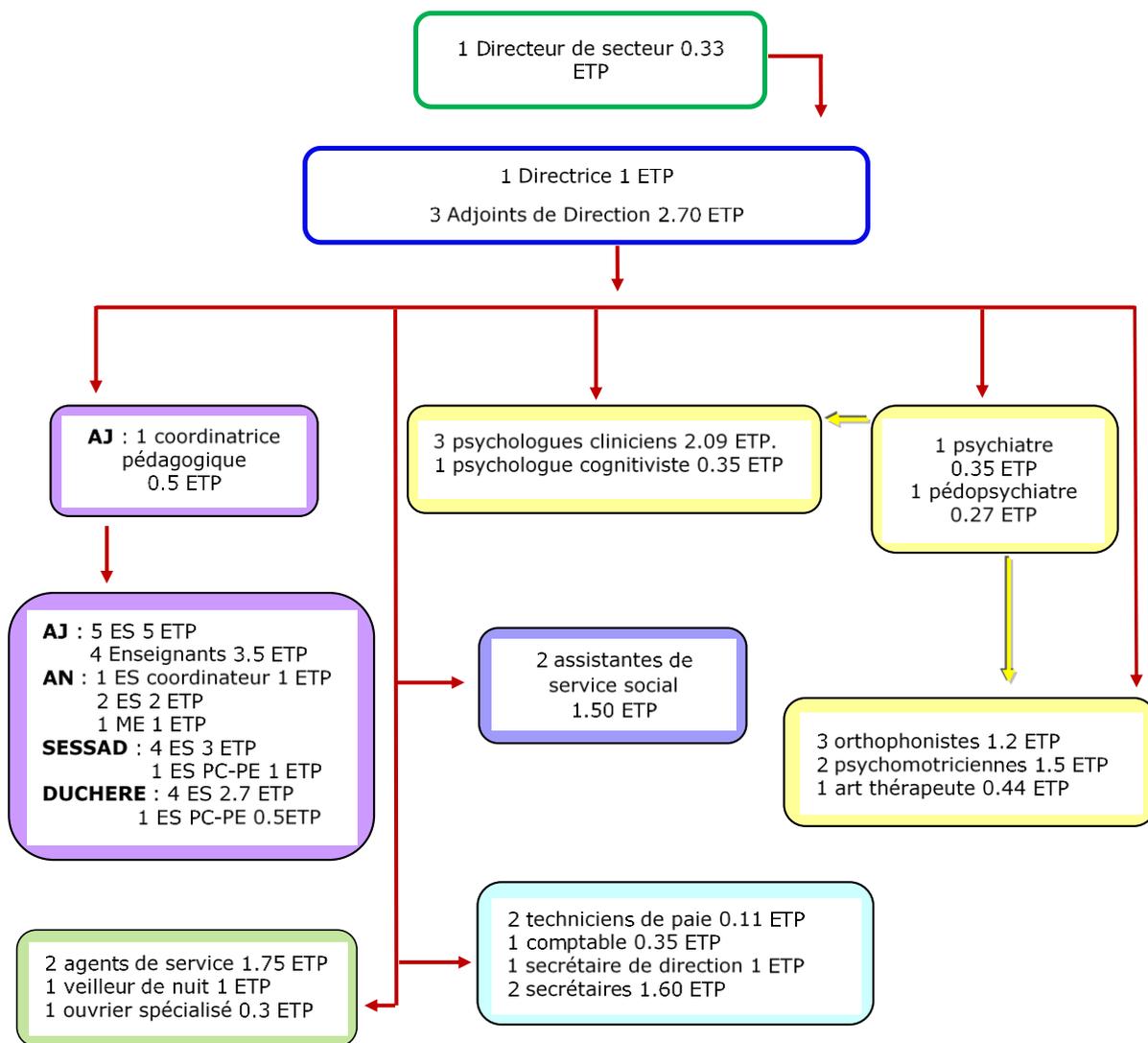
Le nombre d'ETP est réparti de la manière suivante :

- 18,72 pour l'ITEP auquel s'ajoute 4 postes et demi d'enseignants ;
- 8.87 pour le SESSAD-PCPE de Villeurbanne;
- 7,86 ETP au SESSAD-PCPE de la Duchère.

Cela représente 58 professionnels au total en présence.

Il convient de noter que bon nombre de ceux-ci sont à temps partiel et que certains sont affectés au budget du SESSAD, des PCPE et de l'accueil de jour/nuit, travaillant donc sur l'ensemble du DITEP. C'est le cas des cadres de direction, du médecin psychiatre, d'une des psychologues cliniciennes, de la psychomotricienne, de l'agent de service intérieur et de l'assistante sociale.

Le directeur de secteur et les fonctions supports du siège sont eux affectés sur le budget du siège et /ou sur plusieurs établissements de l'association.



# Arrivées / départs

Les mouvements d'équipe ont été plus nombreux en 2021 qu'en 2022 à Villeurbanne et moins nombreux en 2022 qu'en 2021 au SESSAD de la Duchère.

Nous notons :

- Trois départs dans le cadre d'une inaptitude professionnelle, consécutifs à des arrêts maladie de longue durée ;
- Un départ dans le cadre d'un licenciement à la suite d'un abandon de poste ;
- Deux démissions dans le courant de l'année des deux professionnels suspendus faute de schéma vaccinal complet ;
- Quatre départs dans les équipes éducatives dont trois pour des projets en dehors du travail social.

Le tableau ci-dessous témoigne des difficultés de recrutement que nous avons rencontré pour l'ensemble des postes à pourvoir y compris en CDI et sur la modalité SESSAD plus encore qu'en 2021.

Nous le disions en introduction nous avons eu recours pour la première fois à l'intérim et lorsque cela était possible avons embauché en CDD deux stagiaires éducatrices spécialisées sur le temps de leur stage et à l'issue. L'inéligibilité à la prime Laforcade de certains métiers a engendré les démissions de la secrétaire d'accueil en juillet et de l'agent de maintenance en septembre 2022.

	<i>Des départs ou absences</i>	<i>Des arrivées</i>
<b>A L'ACCUEIL DE NUIT ET DE JOUR</b>	Départs d'un éducateur spécialisé en septembre 2022 Départ d'une monitrice éducatrice en avril 2022 Départ en congé création d'entreprise d'un éducateur sportif en avril 2022 Départ des veilleuses de nuits à 0,30 et 0,80 ETP, respectivement en mai et novembre 2022 Départ de deux secrétaires, respectivement en mars et juillet 2022 Départ de l'agent technique en septembre 2022 Départs des deux agents de service en octobre 2022 Départ d'un enseignant en juillet 2022	Embauche d'un veilleur de nuit à temps plein en mai 2022, en arrêt de travail depuis octobre 2022 Embauche d'une secrétaire d'accueil en août 2022 Embauche en CDD d'une éducatrice sportive en mars 2022 Arrivée de trois nouveaux enseignants en septembre 2022
<b>Au service ambulatoire et au PCPE De Villeurbanne</b>	Départ de l'orthophoniste en septembre 2022 Congé sabbatique d'une éducatrice spécialisée en septembre 2022 Congé maternité de l'éducatrice spécialisée du PCPE de juillet à décembre 2022	
<b>Au SESSAD et au PCPE De la Duchère</b>	Départ d'un éducateur spécialisé en janvier 2022 Départ de la psychomotricienne en août 2022	Embauche d'une éducatrice spécialisée en mars 2022 Embauche d'une secrétaire d'accueil en mai 2022 Embauche d'une psychomotricienne en octobre 2022

Durant l'année 2022, afin de garantir une continuité de service, nous avons eu recours à 9 contrats à durée déterminée dans le cadre de remplacements des postes éducatifs et se sont succédés au moins 15 intérimaires dans ce cadre et en veille de nuit. Ces derniers étaient non diplômés. Pour tous à l'exception de l'actuel veilleur

de nuit en intérim, les manifestations comportementales des jeunes ont engendré une telle charge physique et émotionnelle qu'ils ont stoppé leur contrat...souvent du jour au lendemain.  
La continuité de présence auprès des jeunes a donc été garantie mais au prix d'un épuisement des titulaires et des cadres de direction de Villeurbanne.

L'épuisement des professionnels dans ce contexte est à noter. L'engagement de ces derniers est à souligner, tant l'instabilité des professionnels de référence renforce les troubles du comportement des jeunes que nous accompagnons. Les équipes de l'AJ/AN surtout ont dû tour à tour remplacer leurs collègues absents, accueillir et accompagner des remplacements tout en tenant au mieux le cadre et le lien auprès des jeunes.

# Ajustements des postes

Le nombre de postes n'a pas augmenté dans l'organigramme mais des redéploiements ont été effectués au profit principalement :

- De l'extension d'un équivalent temps plein d'adjoint de direction en responsabilité de l'accueil de jour et de nuit par redéploiement du poste de coordinateur de l'accueil de jour ;
- De l'extension de 0,70 à 1 ETP d'un poste éducatif au SESSAD de la Duchère par redéploiement d'une partie du poste d'orthophoniste vacant depuis novembre 2021. Nous n'arrivons en effet pas à recruter un temps partiel éducatif.

Il convient de noter que des choix en interne ont été effectués pour garantir une continuité de service. Il a été proposé à l'art-thérapeute d'augmenter son temps de travail pour assurer avec l'éducateur spécialisé en poste les deux journées de MAJE, l'adjointe de direction en responsabilité du SESSAD de la Duchère et des deux PCPE a augmenté provisoirement de 0,20 ETP entre janvier et octobre 2022, pour pallier aux vacances de postes consécutives des postes éducatifs de ces modalités d'intervention et garantir aux familles et aux partenaires une présence.

**L'année 2022 a été marquée de nombreux arrêts de travail au sein du DITEP :**

- 617 jours maladie des professionnels de l'accueil de jour, de nuit et du groupe MAJE ;
- 189 jours maladie et 127 jours absence maternité des professionnels de l'ambulatoire Villeurbanne ;
- 229 jours maladie des professionnels du SESSAD Duchère.

Nous pouvons préciser que deux professionnels ont été suspendu durant plusieurs mois, sur le fondement de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire.

## Actions formation

La formation des professionnels est un levier important dans l'évolution de nos pratiques. En effet, construire des projets soutenus par des apports théoriques ancrés dans une pensée institutionnelle commune et en perspective, c'est valoriser les savoir-faire des professionnels du DITEP et éviter l'épuisement de ces derniers. C'est ainsi maintenir une veille managériale afin de prévenir les risques psycho-sociaux des équipes, favorisant ainsi la bientraitance du public accueilli.

Les objectifs des orientations du plan de développement des compétences relèvent de la stratégie de l'association, qui s'est dotée d'un référentiel commun sur la période 2022-2024.

Les axes prioritaires de celui-ci sont les suivants :

- Développer les compétences de travail en partenariat en interne et en externe ;
- Développer les compétences d'accompagnement au service des bénéficiaires ;
- Développer les compétences professionnelles ;
- Développer la formation sur l'utilisation des outils numériques des professionnels, des usagers ;
- Développer les compétences sur l'évolution des organisations, du management et de la communication.

Des formations ont été organisées communément entre les 3 DITEP et ce afin de répondre aux exigences du cadre réglementaire.

Une formation sur la prévention des risques incendie et la manipulation des extincteurs a été réalisée sur les deux sites du DITEP en octobre 2022.

Cinq professionnels ont bénéficié de deux jours de formation sauveteurs secouriste au travail.

La formation collective sur les troubles relationnels précoces et les besoins des jeunes accompagnés prévue initialement en 2020 et reportée en janvier 2021 puis les 20 et 21 janvier 2022. Elle a dû en effet être annulée en raison d'un pic de COVID19 en janvier 2022 au cours duquel les mesures barrières ont été de nouveau renforcées. Elle a été reportée en janvier 2023.

L'assistante sociale et l'un des psychologues de Villeurbanne ont bénéficié d'une formation sur l'accompagnement et l'écoute des familles à l'ADSPF en novembre et décembre 2022 soit 4 jours.

Quatre professionnels ont pu participer au colloque des journées nationales de l'AIRE qui s'est tenu à Arcachon en décembre 2022. C'est là un moment fort de rencontres et d'échanges entre professionnels de DITEP.

L'adjointe de direction du SESSAD de la Duchère poursuit sa formation de niveau 6 selon la nomenclature européenne. La directrice poursuit une formation de niveau 7 selon la nomenclature européenne.

Dans la gestion du quotidien, l'auto-formation est favorisée par l'accès à la lecture d'articles, qui peuvent être l'objet d'échanges entre les professionnels en réunion. Le DITEP est abonné à la bibliothèque numérique de Champ Social, aux Actualités Sociales Hebdomadaires ainsi qu'Aux Cahiers de l'Actif.

## PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2023

### **L'analyse du contexte effectuée dans le cadre du projet en dispositif nous a permis de définir des orientations stratégiques pour les cinq prochaines années.**

Ces dernières ont été définies et sont présentées au niveau du secteur des 3 DITEP de l'association et du DITEP Villeurbanne-Duchère. Les **fiches actions** ainsi formalisées seront la feuille de route des professionnels dans les années à venir.

La première d'entre elles prioritaires nous engage à harmoniser certains des outils de la loi 2022-2 entre le DITEP de Villeurbanne et celui de la Duchère. C'est là un enjeu de participation des personnes accompagnées et de leurs familles, d'identité et de communication pour notre DITEP.

La seconde rejoint l'un des axes du CPOM en cours de finaliser l'évaluation des besoins du territoire d'intervention du SESSAD de la Duchère et ce afin d'offrir des réponses harmonisées sur les deux territoires de notre DITEP. Au vue des besoins sur le territoire de Villeurbanne, ne pouvons d'ores et déjà dire que les réponses ne pourront être envisagées à moyens constants.

**Les travaux de rénovation de la petite maison** à l'entrée des locaux du DITEP à VILLEURBANNE devrait débiter à partir d'avril 2023. Ils permettront de réorganiser l'espace pour le bien-être de tous. L'espace actuel reste restreint et confronte en un même lieu deux types de population dont les besoins sont parfois différents. La spécificité du public présentant un trouble de la déficience intellectuelle nécessite des espaces des soins différenciés et « à l'abri » des manifestations comportementales souvent bruyantes et violentes des enfants les plus fragiles de l'Accueil de Jour. La perméabilité de ce public est à considérer dans la réorganisation des espaces.

**Au profit des parcours des jeunes accompagnés**, le travail avec nos collègues des établissements médico-sociaux DITEP et IME, les structures de droit commun sur nos territoires, doit se poursuivre afin de travailler communément sur nos champs d'intervention respectifs, nos territoires et la mise en place du parcours d'accompagnement sans rupture des jeunes que nous suivons.

**Dans le cadre de la renégociation du CPOM** associatif et des axes de celui-ci, le travail engagé, dans le cadre de l'écriture des projets associatifs et en dispositif, d'évaluation des besoins des jeunes accompagnés, leurs familles et du territoire est un point d'appui non négligeable.

Il contribuera à l'évaluation et au diagnostic des axes du CPOM nous concernant. Nous soulignons là à nouveau combien l'organisation administrative et financière en DITEP doit être facilitée à l'avenir. Elle facilitera le parcours des jeunes dont les besoins repérés mobilisent plusieurs modalités d'accompagnement de façon concomitante.

**Le projet de recherche-action se précise et se définira en 2023.** En ce sens, un comité de pilotage composé des cadres de direction et fonctionnels du DITEP, de deux représentants des professionnels et de l'enseignant chercheur du Centre de Recherche en Psychopathologie et Psychologie Clinique (CRPPC) – Université Lumière

LYON 2 a été constitué en 2022. Il a pour mission de définir l'objet de la recherche-action visant à une évaluation qualitative des parcours inclusifs des jeunes accompagnés au sein du DITEP Villeurbanne-Duchère, en y associant les professionnels du DITEP mais aussi avec eux, les jeunes eux-mêmes et leurs parents ainsi que l'Education nationale. Il a pour mission de constituer une équipe de recherche sur la base d'une approche interdisciplinaire.

# CONCLUSION

**L'année 2022 nous a confronté et a confronté les jeunes accompagnés et leur famille à un triple contexte de crise :**

- Poursuite de la crise sanitaire une partie de l'année ;
- Crise énergétique, inflationniste et guerre en Ukraine ;
- Crise des recrutements.

Malgré tout, nous avons pu observer combien chaque professionnel est resté mobilisé et investi dans le bon fonctionnement du DITEP et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles. Il convient de les saluer et de saluer le travail des cadres de direction et fonctionnels avec eux, dont la stabilité au sein de notre DITEP a favorisé l'accompagnement de ces différents mouvements.

Nous avons pu observer aussi combien nous avons pu communément avec les familles, en particulier celles à l'accueil de jour et de nuit, organiser et combiner l'accompagnement de leur enfant dans un contexte de vacances de postes et/ou d'arrêts de travail des titulaires, de successions des intérimaires et des contrats à durée déterminés. Le lien de confiance établi avec ces dernières y ont contribué mais cela n'est viable à terme pour personnes...

Nous le redisons notre accompagnement, en réponses à la spécificité de notre public, repose sur une continuité et une permanence du cadre et des professionnels.

Les récentes embauches aux postes éducatifs en 2023 viennent nous rassurer.

**La finalisation en 2022 du projet en dispositif constitue un socle commun, fédérateur dans l'histoire du DITEP Villeurbanne-Duchère.** Cela a été une étape importante qui nous a fortement mobilisés tout au long de l'année 2022.

Ce projet prend aussi appui sur la dynamique engagée dans ce cadre avec les autres DITEP de l'association et le projet associatif en cours de réécriture.

**La personnalisation des réponses aux besoins des jeunes et leurs familles accompagnées nous amène sans cesse à rechercher un juste équilibre entre mutualisation et différenciation des réponses au profit du parcours des jeunes.**

Cela relève d'un travail en commun par projet, inscrit dans une dynamique territoriale et institutionnelle en DITEP, en secteur DITEP des PEP69 /ML, au sein de l'association et avec nos partenaires pour répondre à l'accompagnement des personnes concernées.